



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 ~~juin 2025~~ 27/06/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Mme Pascale BILLEREY

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Mme Elise AEBISCHER à M. Kevin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

OBJET : 1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Délibération n° 007947

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2025

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Maire :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Pascale BILLEREY comme secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2025.

La liste des délibérations examinées en séance de Conseil Municipal et les procès-verbaux y afférant peuvent être consultés sur le site de la Ville de Besançon (besancon.fr : rubrique La Ville / Conseil Municipal / Délibérations). De même, les délibérations visées par la Préfecture y figurent également.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

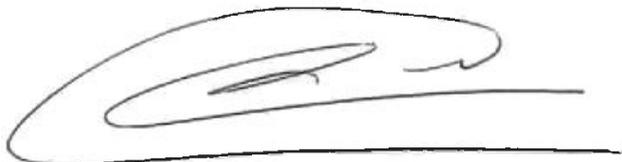
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Pascale BILLEREY
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 MAI 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 15 mai 2025 à 17h00, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire de Besançon.

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 12), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 14), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 8), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 19), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 26 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 2), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 14), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 20), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Benoît CYPRIANI

Étaient absents : M. François BOUSSO, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 4), M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, M. Sébastien COUDRY à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO, M. Olivier GRIMAITRE à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Claude VARET (à compter de la question n° 27), M. Saïd MECHAI à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 19 incluse)

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

Mme LA MAIRE.- Je vous propose de vous installer. Merci. Nous avons le plaisir d'accueillir Madame Mélanie CHASSARD, cheffe du service statistique pour l'INSEE. Elle va remplacer finalement Monsieur Charles PILARSKI qui devait l'accompagner.

S'adressant à Madame CHASSARD. Nous sommes très heureux de vous recevoir et d'avoir les derniers éléments concernant la démographie sur Besançon et Grand Besançon dans son contexte, évidemment.

Je demande aux derniers de s'asseoir, s'il vous plaît. Je vous propose que nous soyons attentifs et nous allons laisser les photographes faire leur travail. Je vous propose de commencer ce beau travail qui est fait. Je tiens à remercier l'INSEE de nous produire de nombreuses données. J'invite tout le monde, d'ailleurs, à aller régulièrement consulter les bases de données qui sont accessibles, parce qu'elles nous renseignent sur beaucoup de choses. À mon avis, ce travail est insuffisamment connu et il mérite justement de le faire savoir.

C'est pour cette raison aussi que nous vous invitons ce soir. Merci à vous.

Une présentation est projetée en séance.

Mme CHASSARD.- Merci, Madame la Maire. Bonjour à tous. Merci de m'accueillir. Effectivement, je vais vous présenter les chiffres des dernières populations de référence. L'intégralité des chiffres que je vais vous présenter aujourd'hui est issue des collectes du recensement de la population, exercice que vous connaissez bien et que nous produisons ensemble. Ces données sont finalement issues de notre collaboration. C'est donc vraiment très important que vous puissiez les connaître et vous les approprier. Merci pour le diaporama.

Les évolutions démographiques de Grand Besançon Métropole

-De quelles périodes parle-t-on ?

Je ne veux pas vous assommer trop longtemps avec de la méthodologie, mais je pense que c'est tout de même important de vous rappeler pourquoi nous allons parler de certaines années en particulier. Nous allons surtout parler de 2022, 2016 et 2011. Pourquoi ? Comme je le disais en préambule, les données que je vous présente aujourd'hui sont issues du recensement. Les dernières données officielles sont datées du 1^{er} janvier 2022, puisque c'est la consolidation des cinq dernières collectes du recensement. Notre méthodologie fonctionne ainsi, avec une bizarrerie, une originalité depuis trois ans : n'ayant pas eu de collecte en 2021 pour cause de crise sanitaire, nous avons un pas de six ans. Nous allons donc comparer 2022, qui correspond à la consolidation des enquêtes 2019-2024, à 2016 qui correspond aux enquêtes annuelles de 2014-2018, puis à 2011 dans le même état d'esprit.

➤ Quelques éléments de contexte

Je vais d'abord vous donner quelques éléments de contexte avant de parler de votre territoire. Vous avez à l'écran justement pour les dates 2011 et 2016, puis sur la période 2016-2022, l'évolution de la population en France métropolitaine. Sur cette carte, vous avez en orange les zones qui gagnent des habitants, et en violet, couleur plus froide, les territoires qui en perdent. Si vous comparez les deux cartes qui sont côte à côte, on remarque très rapidement que les zones violettes s'étendent alors qu'au contraire, les zones à forte croissance ont tendance à diminuer. C'est un fait pour l'ensemble du territoire. La croissance démographique ralentit partout en France. La particularité de la Bourgogne-Franche-Comté est que notre région perd des habitants depuis plusieurs années. Nous sommes donc en décroissance démographique. Seules deux régions sont dans ce cas : les Hauts-de-France et la Bourgogne-Franche-Comté. Les territoires littoraux, les régions littorales continuent de gagner des habitants, mais cette croissance décélère dans ces zones-là également. Pour vous donner un ordre de grandeur, au niveau national, le dernier chiffre de croissance est de l'ordre de +0,4 % habitant/an.

-Évolution de la population dans la région et ses départements

Si nous nous replaçons très rapidement à l'intérieur de notre région, pour vous donner le contexte de nos huit départements, vous avez dans les premières colonnes, les colonnes de gauche, le nombre d'habitants, le volume de population. Vous pouvez apprécier le positionnement du département du Doubs, notamment, deuxième département le plus peuplé de la région et qui sera probablement, d'ici l'année prochaine, en tout cas dans un avenir très proche, le département le plus peuplé puisque la Saône-et-Loire, département juste « au-dessus », est en déprise démographique. Si nous nous intéressons à la deuxième partie du tableau, vous pouvez voir les évolutions sur la période 2016-2022. Seuls deux départements gagnent de la population sur cette période, la Côte-d'Or (+0,1 %) et le Doubs qui reste le département le plus dynamique de la région, en grande partie grâce à Grand Besançon Métropole et à la bande frontalière, zone également très dynamique d'un point de vue démographique. Si nous regardons très rapidement la dernière partie du tableau, nous voyons que les évolutions précédentes étaient toutes supérieures, ce qui confirme le constat de décélération de la croissance un peu partout.

➤ La croissance démographique de Grand Besançon Métropole

Je vais d'abord faire un zoom sur Grand Besançon Métropole. Le graphique que je vous propose ici est uniquement en termes d'évolution. Nous nous affranchissons complètement des volumes pour apprécier finalement la cadence, le rythme de croissance. Vous avez en orange tout en haut l'évolution de Grand Besançon Métropole depuis le début des années 60, ensuite le département du Doubs, puis la région Bourgogne-Franche-Comté. Je pense que la courbe parle d'elle-même. La croissance démographique est beaucoup plus soutenue dans la Métropole que dans le reste du territoire, notamment en comparant avec la région. Nous avons eu d'abord une période de forte croissance jusqu'au début des années 80, un petit plateau et à nouveau une croissance relativement continue. En 2022, nous avons atteint le chiffre de référence : 198 400 habitants dans la Métropole. Nous « frisons » désormais les 200 000 habitants.

-Évolution de la population de GBM entre 2011 et 2022

Si nous analysons de plus près ce chiffre de 198 400, nous devons revenir en arrière. En 2011, on comptait un peu moins de 190 000 habitants (189 600). Il y a déjà une forte augmentation entre les deux périodes d'observation avec 193 200 habitants en 2016, ensuite 198 400. Le rythme de croissance est de plus 0,4 %/an sur les deux périodes. Pourtant, il est intéressant de regarder que l'augmentation de la population n'a pas forcément les mêmes raisons. Sur la première période, le gain est uniquement dû au moteur naturel, c'est-à-dire au nombre de naissances bien supérieur au nombre de décès. Nous avons ainsi une évolution de l'ordre de 4 000 due essentiellement à ces naissances. À l'époque, sur cette période, les migrations sont négatives, nous avons plus de personnes qui déménagent que de personnes qui emménagent sur le territoire. Sur la dernière période, c'est assez différent. Vous voyez qu'entre les naissances et les décès, l'excédent a déjà diminué. C'est le vieillissement de la population, on a moins de femmes en âge d'avoir des enfants et on a plus de personnes aux âges de mortalité avancée, mais les migrations sont devenues très positives, puisque sur six ans, elles sont de l'ordre de +2 000. Il est important d'avoir en tête que l'évolution de +0,4 % ne s'interprète pas forcément de la même manière entre ces deux périodes.

Pour rentrer plus dans le vif du sujet des moteurs, des contributeurs à l'évolution de la population, nous avons l'habitude de représenter le solde naturel par la courbe des naissances (en bleu) et la courbe des décès (en rouge). Le solde naturel est l'aire entre ces deux courbes. Si nous reprenons les deux périodes que j'ai citées précédemment, nous retrouvons bien cet esprit d'une zone de 4 500, puis d'une zone légèrement plus petite. Mais je voulais vous montrer ce graphique surtout pour vous montrer la suite, parce que vous voyez que l'entonnoir se resserre très rapidement. C'est le cas dans tous les territoires pour une raison assez simple et récente. En effet, l'indice conjoncturel de fécondité a baissé très fortement d'un coup au cours des dernières années, ce qui a amplifié le phénomène de pyramide des âges qui était déjà présent. Il faut s'attendre, quoi qu'il arrive dans les années à venir, à un déficit naturel, c'est-à-dire à un nombre de décès qui va très rapidement être supérieur au nombre de naissances, donc une population qui, sans migration, va forcément naturellement diminuer.

Pour partir sur le pan des migrations, nous n'avons pas le détail de ce qui s'est passé sur les toutes dernières années, cela arrivera plus tard au cours de l'année. En revanche, la situation est assez structurelle dans Grand Besançon Métropole. Si nous regardons l'impact par âge des migrations, c'est-à-dire le solde des migrations sur la population par âge, on s'aperçoit que ce qui est positif, c'est

lorsque les arrivées sont supérieures au départ, et pour ce qui est en dessous de la courbe, c'est le contraire. Nous voyons que les migrations se font surtout à l'âge des études et que les départs se font plutôt après, justement à la fin des études. Vous avez en vert le département du Doubs. Nous voyons que le territoire est beaucoup moins atone en termes de migration.

➤ Et à l'infra ?

Je pense que cela va également vous intéresser de regarder ce qui se passe sur le territoire de cette métropole. Vous avez la même représentation graphique qu'au début de la présentation. La couleur nous donne l'évolution avec en rouge les territoires qui gagnent beaucoup et en bleu, ceux qui perdent. Entre les deux périodes, on peut remarquer du côté de la bande frontalière le retrait de cette zone qui, certes, reste dynamique, mais qui est moins étendue. En revanche, nous voyons que sur Grand Besançon Métropole, nous avons une zone, dont la croissance a été assez vive, et cela concerne à la fois des communes de la périphérie et une partie de la commune de Besançon.

-La situation de Besançon et de sa périphérie

Je vais avoir du mal à lire le nom de toutes les communes, mais vous les connaissez bien mieux que moi. Vous avez à l'écran la carte de l'ensemble des communes qui composent la Métropole. Le rond vous donne la taille de la population, c'est-à-dire que plus le rond est grand, plus la commune est peuplée, et la couleur vous indique l'évolution. Nous voyons évidemment la place de Besançon qui, en termes de population, représente 60 % du territoire. Mais nous voyons aussi les communes aux alentours, notamment celles de l'ouest, qui sont en croissance démographique. J'ai noté que les communes les plus en croissance sont Serre-les-Sapins et Grandfontaine et dans une moindre mesure, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Miserey, Chemaudin-et-Vaux. Quelques communes sont plutôt en décroissance, notamment Saône, Novillars et Devecey. Ce sont sans doute des constats que vous avez en tête.

Si nous nous intéressons maintenant aux mêmes indicateurs, c'est-à-dire à la croissance annuelle moyenne dans ces territoires, il y a à nouveau un constat assez intéressant : le taux de +0,4 %/an dans GBM est beaucoup appuyé par le dynamisme de la commune de Besançon sur la période actuelle, un peu moins par la périphérie lorsque c'était l'inverse sur la période précédente, c'est-à-dire que sur la période 2011-2016, c'est vraiment la croissance des communes périphériques avec une croissance démographique de l'ordre de +0,8 %/an, qui a dopé la croissance de ce territoire.

-Une croissance aussi portée par les communes aux alentours

Nous le voyons d'ailleurs très bien sur cette courbe. Vous avez à nouveau une représentation des évolutions de ces trois territoires, GBM et ses deux entités. Nous voyons que la croissance de la périphérie a été très forte. Le démarrage de la courbe date de 1990. Si j'avais fait une représentation à partir des années 60, on ne verrait pas la courbe, ces communes ayant vu leur nombre d'habitants tripler depuis cette période.

-Structure par âge de la population

Je vais passer sur la structure par âge, puisque ce sont des constats, je pense, que vous connaissez. Nous sommes sur un territoire plus jeune que la région, avec, dans les communes aux alentours, plus d'actifs avec de jeunes enfants, et dans Besançon, plus d'étudiants, la tranche des 16-24 ans étant surreprésentée, et moins de personnes de plus de 75 ans.

➤ Quelles perspectives à l'horizon 2070

Pour terminer cette présentation, je vous propose un petit exercice de voyage vers le futur, exercice toujours un peu périlleux. L'idée n'est pas d'essayer de prédire l'avenir, car à ce petit jeu, on est sûr de se tromper. L'idée est juste finalement de s'interroger. Si on prolongeait les indicateurs que l'on connaît aujourd'hui (fécondité des femmes, structure par âge, bonne idée des migrations), si l'on prolongeait ces traits en faisant quelques scénarios autour, où en serait-on à l'horizon 2070 ?

-Les hypothèses retenues d'ici 2070

Les hypothèses sont toujours compliquées à poser, mais nous sommes partis de la situation connue en 2018, avec un indice conjoncturel de fécondité à 1,7. Nous avons fait l'hypothèse soit que cela allait diminuer, rester à peu près stable ou progresser. Nous savons déjà que nous nous sommes trompés, puisque l'indice conjoncturel de fécondité a chuté à 1,59. Il est donc déjà plus bas que ce que nous avions prévu dans le scénario central. En revanche, les espérances de vie à la naissance sont plutôt toujours en amélioration, nous sommes plutôt aujourd'hui sur des scénarios « qui tiennent la route ».

-Projection de la population – Grand Besançon Métropole

Voilà ce que cela donnera en fonction des trois scénarios, sachant que le scénario optimiste est déjà trop optimiste, comme je le disais, d'un point de vue de la fécondité. Dans tous les cas, ce territoire devrait risquer de perdre des habitants au jeu des migrations. Pourquoi ? Nos voisins nous fournissent des étudiants et ces territoires vont également vieillir. Finalement, il y aura moins d'étudiants autour de nous, donc moins d'étudiants qui viendront se former sur le territoire. Il y a aussi ce moteur démographique, ce moteur naturel qui, du fait du vieillissement, va ralentir. Nous voyons qu'il y a une incertitude. Vous allez me dire que la fourchette est large, mais cela fait réfléchir. Je trouvais donc important de vous montrer ce graphique, puisque des tendances sont très ancrées, et pour les inverser, les migrations font beaucoup.

Je vous remercie de votre attention et je suis à votre écoute si vous avez des questions.

Mme LA MAIRE.- Merci. C'était vraiment important. C'est un point d'information rapide, mais efficace. Simplement, nous avons comme règle que chaque groupe a deux minutes pour vous poser des questions. Ensuite, vous prenez le temps que vous voulez pour y répondre. Je ne sais pas qui veut poser des questions. Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci à vous pour votre intervention. Comme nous n'avons pas eu le document au préalable, c'était complexe de connaître les éléments que vous alliez nous présenter. Je voudrais d'abord vous remercier pour cette présentation et revenir sur la natalité. Nous voyons, et nous le savons, qu'au niveau national, la natalité est fortement en baisse depuis 2023, mais surtout depuis 2010. Si nous regardons les statistiques, je crois que c'est plus de 20 ou 21 % de baisse de la natalité sur le territoire national. Notre territoire ici, grand bisontin et bisontin, n'y échappe pas. D'ailleurs, un chiffre d'un de vos graphiques m'a inquiété. Je veux parler du delta de décès-natalité qui est seulement à +120, alors que nous étions il y a quelques années encore à +4 500, si je ne dis pas de bêtise, entre 2016 et 2020, ce qui est inquiétant. Faut-il voir une corrélation entre la jeunesse de notre population, donc une baisse de cette natalité qui, derrière, déclencherait une entrée en maternité peut-être plus tardive pour le public grand bisontin, pour les couples, les femmes ici sur le territoire bisontin ? Faut-il voir une corrélation, puisque vous l'avez présenté dans un de vos graphiques, comme quoi il y a une population plutôt jeune sur le territoire bisontin et grand bisontin, entre cela ? Pouvez-vous nous apporter des éléments par rapport à cette natalité qui m'inquiète ? Et ce pas uniquement sur le Grand Besançon, mais d'une façon plus générale au niveau national. Merci à vous.

Mme CHASSARD.- Le constat sur la natalité est lié à deux faits. Il y a d'abord de moins en moins de femmes en âge d'avoir des enfants. Le constat que des femmes ont des enfants plus tard est déjà intégré depuis un certain temps et je ne crois pas qu'il y ait de comportements différents sur le territoire. C'est donc bien une histoire de classe d'âge. Les femmes en âge d'avoir des enfants sont moins nombreuses. Structurellement, il y a donc moins d'enfants. Par ailleurs, depuis quelques années, depuis la crise sanitaire, nous assistons à un recul du nombre d'enfants par femme. Nous ne nous l'expliquons pas forcément. Nous imaginons que des choses de l'ordre du contexte jouent, mais cela s'impose à nous, et effectivement, ces dernières années, d'année en année, ce nombre d'enfants par femme ne fait que diminuer. La baisse de l'indice conjoncturel de fécondité est amorcée depuis 2010, mais la chute a vraiment été plus forte à partir de 2020-2021.

Mme LA MAIRE.- Merci. La parole est à Hasni ALEM.

Mme ALEM.- Merci beaucoup pour la présentation. J'ai deux questions. Ma première question concerne la description que vous avez faite de GBM et de Besançon, en particulier sur la question des migrations. Je voulais savoir si notre ville et notre agglomération étaient atypiques ou finalement typiques des villes de la même strate et qui remplissent la même fonction au niveau du peuplement du

territoire français. Ma deuxième question est un peu plus précise. Je ne sais pas si vous avez la réponse, mais je pense que c'est important. Vous parlez de la mortalité, des décès. Concernant la mortalité infantile et la constatation, si je ne dis pas de bêtise, que cette problématique est en augmentation depuis quelques années en France — je ne sais pas si c'est le cas sur le territoire —, quelle influence cela peut-il avoir sur ces questions de natalité ? Je vous remercie.

Mme CHASSARD.- Sur la question des migrations, vous me posez une « colle », parce que sur la comparaison, ce serait un exercice intéressant, et nous sommes capables de la mener à l'INSEE. Sur les territoires comparables, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Que les migrations soient positives n'est pas surprenant, puisque nous sommes sur une ville qui concentre des dispositifs de formation pour l'ensemble du territoire. Il est donc naturel qu'au jeu des migrations, nous soyons plutôt positifs. Cela dit, sommes-nous moins positifs qu'une ville de la même ampleur ? Je ne saurais pas vous répondre.

M. ALEM.- C'est plus par rapport aux profils des étudiants qui viennent et des personnes plus âgées qui partent.

Mme CHASSARD.- Oui. Je pense que c'est la tendance dans la plupart des villes de cette taille. Mais l'exercice de comparaison serait intéressant et nous sommes capables de le mener si besoin.

S'agissant de la mortalité infantile, là encore, je suis gênée pour répondre, car ce ne sont pas des éléments repris par les instituts démographiques pour expliquer la baisse de la natalité. J'entends qu'il y ait des évolutions à la hausse récemment, mais de là à ce que ce soit un facteur explicatif de ce que nous observons aujourd'hui sur la natalité, j'aurais tendance à répondre non.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ? La parole est à Élise AEBISCHER.

Mme AEBISCHER.- Merci, Madame CHASSARD, d'avoir présenté ces chiffres. Vous avez commencé en disant en préambule que nous connaissions toutes et tous l'exercice du recensement. Mais je ne suis pas si sûre que finalement, que ce soit au sein de ce Conseil Municipal ou au sein de la population, tout le monde soit habitué à cet exercice. C'est vrai que ce recensement est une période toujours très charnière pour la Direction de la Relation aux Usagers, évidemment en collaboration avec l'INSEE. Nous voyons de plus en plus de difficultés sur le terrain à pouvoir mener à bien le recensement jusqu'au bout avec de plus en plus de foyers qui refusent de répondre alors que nous savons bien que c'est un devoir civique. De ce recensement vont dépendre aussi par la suite beaucoup de choses. C'est vrai qu'à la Ville de Besançon, nous avons tendance à rappeler au civisme des uns et des autres et il restera toujours des fiches « logement non enquêté » dans l'exercice du recensement. Même si l'on ne partage pas forcément toujours la même analyse, je pense que c'est important de souligner la qualité du travail de nos agents, que ce soit les agents recrutés en interne dans différentes Directions pour mener à bien ces missions ou les vacataires qui font ce travail primordial pour la Ville de Besançon, ce travail nous permettant quelques mois plus tard d'avoir tous ces chiffres qui nous permettent de décrire la ville. Voilà pour mon premier point qui n'est pas une question.

J'ai plutôt une question basée sur des chiffres nationaux. Je ne sais pas si vous aurez la réponse. Ma question concerne la mortalité et une hausse de la mortalité sur notre territoire, mais comme partout en France. En 2024, l'INSEE indiquait une hausse de la mortalité de 1,4 % au niveau national, hausse qui est due notamment au vieillissement de la population. Vous avez annoncé ce vieillissement et nous le constatons sur notre territoire, d'autant plus que nous sommes dans une ville-centre qui a tendance à concentrer de plus en plus de retours de personnes âgées pour pouvoir se rapprocher de nos services publics. Avez-vous quelques tendances ? Avec ce taux de 1 % d'augmentation en 2024 sur le territoire national, dans la mesure où nous allons vers de plus en plus de vieillissement, peut-on s'imaginer aller vers un taux de mortalité qui va augmenter, donc avec un plus grand nombre de décès sur notre ville ? Après, cela demandera à la Ville d'adapter ses services funéraires à cette hausse. De plus, je sais que l'INSEE fait aussi l'exercice en montrant qu'il y a aussi une temporalité en cours d'année, avec des moments où les gens meurent plus qu'à d'autres, ce qui nous demande de nous réadapter. Je ne sais pas si vous avez quelques éléments et si nous pouvons nous attendre à ce qu'il y ait de plus en plus de décès à gérer et pour lesquels il faudra accompagner les familles. Merci à vous.

Mme CHASSARD.- Je n'ai évidemment pas les chiffres pour les prochaines années, mais je vais faire peut-être un point de méthode. Nous observons que les taux de mortalité par âge diminuent. Nous l'avons encore observé en 2024. L'espérance de vie des femmes et des hommes à la naissance n'a jamais été aussi élevée, ce qu'il est important de rappeler. Il y a des années avec des phénomènes de grippe saisonnière un peu plus difficiles qui font qu'il y a parfois de petits à-coups dans la tendance. Mais nous sommes bien sur ce constat et ce sont les hypothèses que nous retenons lorsque nous faisons nos projections. Cela étant, c'est un effet de volume, c'est-à-dire si on applique un taux de mortalité à une population plus nombreuse, on a forcément plus de décès. Le taux de mortalité des personnes âgées de plus de 90 ans est beaucoup élevé que celui des personnes de plus de 70 ans et nous nous attendons à un nombre de personnes âgées de 90 ans ou plus qui sera multiplié par quatre ou cinq dans un avenir très proche. Je crois d'ailleurs qu'une étude sur le vieillissement est en cours avec mes collègues de l'INSEE. Nous imaginons donc que mécaniquement, il y aura plus de décès, mais c'est tout simplement un effet de structure de la population. Les gains d'espérance de vie ne peuvent pas enrayer ce phénomène. Il y a une forte inertie dans la démographie, et nous ne pouvons pas y faire grand-chose.

Je vous rejoins sur l'importance du travail réalisé sur le terrain par les collègues, par les agents recenseurs. C'est un travail important de collaboration et nous voyons bien l'importance de collecter ces informations, puisqu'elles nous permettent d'échanger aujourd'hui sur des points très importants pour l'avenir du territoire.

Mme LA MAIRE.- La connaissance est importante. Merci. La parole est à Gilles SPICHER.

M. SPICHER.- Ce que vous nous dites sur l'espérance de vie est une bonne nouvelle, surtout lorsque l'on atteint un certain âge. En revanche, je ne sais pas si vous faites des études sur l'espérance de vie en termes de catégories socioprofessionnelles. Je pense que l'espérance de vie dépend beaucoup des catégories socioprofessionnelles. Par exemple, celle d'un ouvrier du bâtiment est sans doute moins grande que celle d'un cadre.

Mme CHASSARD.- Des études existent sur ce sujet. Sur ce plan, en région, ce ne sont pas des données que nous pouvons exploiter, parce que nous arrivons à un niveau trop fin de critères croisés pour pouvoir étudier la population. Mais effectivement, des études sont menées sur ce sujet et les deux éléments sont fortement corrélés. Cela dit, on assiste aussi à une évolution des professions. La pénibilité du travail existe toujours, mais elle diminue. Nous sommes sur des métiers de plus en plus tertiaires. Cela contribue également au gain d'espérance de vie. Du coup, je le vois plus positivement.

Mme LA MAIRE.- Merci encore. La parole est à Nicolas BODIN.

M. BODIN.- J'ai une question concernant la Suisse. Vous nous montrez que le territoire du Doubs va gagner en population. Est-ce lié à un éventuel vieillissement ou une baisse de la population de la Suisse ? Vous savez que d'un point de vue économique, nos deux territoires sont très liés. Y a-t-il un rapport entre les deux ?

Mme CHASSARD.- J'ai de nouveau beaucoup de questions « colle » aujourd'hui. Il est certain que ce territoire attire pour des raisons économiques. Les personnes qui viennent s'installer sur cette bande frontalière sont toujours nombreuses et elles sont attirées par le travail en Suisse. Je n'ai pas une bonne visibilité aujourd'hui sur ce qui se passe en face. Nous pouvons dire que l'attrait est toujours là, mais la croissance est moins forte. Sur ces territoires, il y a un sujet d'artificialisation et de prix du foncier, ce qui peut expliquer aussi que l'engouement diminue également puisque, pour travailler en Suisse aujourd'hui, il faut habiter de plus en plus loin de la frontière, donc accepter des conditions de vie plus difficiles. Je réponds un peu à côté de la question, mais je réponds tout de même.

Mme LA MAIRE.- Vous avez un exercice difficile de toute façon. Merci. La parole est à Agnès MARTIN.

Mme MARTIN.- Dans la suite, je voulais savoir pourquoi les plateaux de Saône et de Fontain. Justement, dans cette logique, comment se fait-il que la population diminue ? Comment expliquez-vous ce phénomène ?

Mme CHASSARD.- Je ne connais pas forcément très bien la structure de la population de ces territoires, mais j'imagine qu'ils sont plus âgés sans doute que le reste des communes. Par conséquent, ce sont des communes dans lesquelles il y a plus de décès que de naissances. Elles perdent tout simplement de la population naturellement.

Mme MARTIN.- Est-ce que ce ne sont pas des populations qui se déplaceraient dans le Haut-Doubs pour être justement plus proches de la Suisse ? Ce phénomène ne pourrait-il pas expliquer cela ?

Mme CHASSARD.- Au niveau communal, nous n'avons pas les flux aussi précis. Nous sommes à la limite de la confidentialité de ce que nous pouvons collecter. Il faudra regarder en détail, mais la piste la plus probable est tout de même celle du vieillissement de la population.

Mme LA MAIRE.- Merci. Je ne sais pas, mais il me semble aussi que par rapport à la question posée, nous avons plutôt une population qui descend en termes de densité sur la frontière. Je ne sais pas si le mouvement serait inverse pour des raisons de coût en matière de logement. Le coût étant plus élevé du côté de la frontière, les personnes ont tendance à descendre.

Mme MARTIN.- Pourrions-nous imaginer que les plateaux de Saône ou de Fontain attirent justement cette population ?

Mme LA MAIRE.- Oui, mais cela ne correspond pas à ce que vous décriviez. C'était juste cela. Mais je n'ai pas non plus d'élément statistique.

Mme MARTIN.- Je pense que cela pourrait aussi permettre à ces populations de ne pas être très loin de la Suisse justement, d'avoir une heure de route...

Mme LA MAIRE.- C'est le choix des populations.

Mme MARTIN.- Oui, mais cela pourrait être une explication.

Mme LA MAIRE.- Oui.

Mme CHASSARD.- Sur la question des migrations, nous aurons des éléments plus détaillés d'ici quelques semaines. Nous avons prévu éventuellement de faire une note grise pour détailler les choses.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions ?

M. SOURISSEAU.- Bonsoir. Merci beaucoup pour la présentation. J'ai trois questions. Premièrement, Besançon est un des éléments forts de notre attractivité et de notre dynamisme avec la présence de l'Université et des étudiants. Je me posais la question de la prise en compte, dans le recensement, des doubles résidents avec l'augmentation des alternances sur plusieurs villes, ce qui entraîne une bi-résidence. Comment le prenez-vous en compte ? Derrière, comme vous l'avez évoqué, j'aimerais savoir quels sont les éléments qui expliquent pourquoi aujourd'hui la ville-centre de Besançon porte davantage la dynamique démographique du territoire plus que les communes périphériques, alors que vous évoquiez que c'était l'inverse auparavant. Enfin, comme nous évoquions au début concernant la baisse du taux de fécondité qui va nous impacter, même si je sais que ce n'est pas la façon de travailler de l'INSEE, auriez-vous des éléments d'enquête plus qualitative sur les motifs ? Est-ce l'éco-anxiété ? Est-ce la situation géopolitique qui peut aussi parfois amener à ce que l'on ait envie de moins faire d'enfant ? Avez-vous des éléments qualitatifs là-dessus ? Merci.

Mme CHASSARD.- Pour le recensement de la population, les règles sont très claires. Les étudiants qui habitent Besançon sont comptés à Besançon et ils ne sont pas comptés dans leur famille respective. La règle est très claire. C'est parfois difficile sur le terrain de le faire comprendre, parce que lorsque l'on enquête auprès des parents, ils veulent absolument que leur enfant compte dans leur logement. Les règles sont très claires, mais le risque de doublon existe, et c'est le travail que nous faisons en collaboration avec les communes. Cela dit, il n'y a pas d'inquiétude à avoir à ce niveau-là. Le travail est bien fait. Pourquoi Besançon porte-t-elle la croissance ? Besançon a un solde naturel positif de +140 habitants en 2023, si ma mémoire est bonne, quand les communes périphériques ensemble perdent 20 habitants sur la même année au final, avec la soustraction « naissance –

décès ». C'est l'élément moteur aujourd'hui. Par ailleurs, je n'ai pas d'élément qualitatif sur la baisse de la fécondité, mais effectivement, les experts se prononcent plutôt sur un contexte qui peut être angoissant, un contexte climatique, avec des difficultés à se projeter. De plus en plus de couples, de femmes, font le choix d'avoir un seul enfant, ce qui se voit dans les données de l'état civil. C'est tout ce que je peux dire.

Mme LA MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Je crois que nous avons fait le tour des groupes. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie. Nous reviendrons effectivement sur une étude que nous avons commandée en matière de vieillissement justement pour comprendre un peu mieux. Nous avons passé une commande pour voir les besoins en termes de logement, et comment adapter notre aménagement, nos besoins. Nous savons que sur nos secteurs, il nous manque énormément de logements adaptés en fonction de l'âge. C'est donc une étude que nous avons mise en place, nous avons des rencontres très régulières sur ces questions de vieillissement et vous êtes aujourd'hui en capacité de nous apporter quelques éclairages. Nous reviendrons justement présenter ces éléments très bientôt, j'en suis sûre. Merci à vous pour cet exercice difficile, parce que les questions sont diverses et parfois pas dans les éléments que vous aviez. Merci pour la qualité du travail réalisé par l'INSEE. Dites-le bien à vos équipes, parce que parfois, elles se sentent — je le sais — un peu isolées alors même qu'elles savent qu'elles fournissent énormément d'éléments.

Je resouligne de nouveau évidemment la question du recensement. C'est vrai que c'est l'occasion de redire combien il est important que nous puissions avoir une participation de la population en nous donnant les éléments, parce que l'objectif n'est évidemment pas d'être intrusif sur leur vie, leur fonctionnement, mais il s'agit plutôt d'avoir les grandes tendances d'une population pour pouvoir être en capacité de prendre les bonnes décisions et pour pouvoir apporter le plus de services possibles. Le travail qui est fait est donc essentiel. Merci encore.

Mme CHASSARD.- Merci à vous.

Madame CHASSARD quitte la séance.

Mme LA MAIRE.- Je vous propose maintenant de commencer la séance du Conseil Municipal. Vous avez tous vu le document sur vos tables, qui concerne le budget participatif et le troisième vote qui devrait avoir lieu. Il est important aussi d'avoir aujourd'hui, en ouvrant la séance, l'ensemble des pouvoirs que je vais lire. Merci.

1 - Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 avril 2025

Mme LA MAIRE.- Je vous propose comme secrétaire de séance Benoît CYPRIANI, si vous en êtes d'accord.

En ce début de séance, je tenais à rendre un hommage à Pascal BONNET, parce qu'il me semblait fondamental de le faire. Il nous a quittés le 16 avril 2025. Il a œuvré au sein de ce Conseil pendant quatre mandats, de 1995 à 2020. Siégeant dans le groupe de l'opposition, travaillant ses dossiers, il intervenait dans une recherche de consensus de façon précise et très respectueuse, affirmant ses désaccords sans invective. Il était un homme d'une grande qualité de dialogue. Au nom du Conseil, je le remercie de son engagement et j'exprime toutes mes condoléances à sa famille, notamment à sa sœur Dominique.

Je vous propose d'ouvrir cette séance, de procéder à la vérification du quorum, ce qui a été fait. J'ai annoncé les pouvoirs. J'invite les élus potentiellement concernés par des questions de conflit d'intérêts à se manifester.

Je vous invite maintenant à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2025. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Benoît CYPRIANI comme secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 avril 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Mme LA MAIRE.- Je vous propose maintenant de prendre acte du dossier concernant la délégation du Conseil Municipal accordée à Madame la Maire. Avez-vous des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Maire. Concernant votre hommage rendu à Pascal BONNET, nous voudrions vous remercier. C'est vrai que Pascal BONNET avec lequel nous avons siégé — je pense notamment à Christine WERTHE — était un élu fortement engagé, un fin connaisseur de la Ville, un homme extrêmement cultivé, qui travaillait pleinement ses dossiers, et fortement engagé pour le devenir de sa ville. Nous étions de nombreux élus présents à ses obsèques. Cela va nous faire un grand vide, parce que nous apprécions énormément Pascal, avec qui nous discutons les uns et les autres. Je crois qu'il était assez ouvert dans ses échanges au cœur de ville, en centre-ville dans lequel il travaillait pleinement. Il va nous manquer et je voulais vous remercier.

Sur ce point de délégation du Conseil Municipal, je ne peux pas ne pas revenir sur la statue de Jenny D'HÉRICOURT, puisque nous le voyons encore dans ce rapport. Nous vous prenons tout simplement en flagrant délit de nous avoir caché les choses. Nous voyons dans ce rapport qu'en date du 4 juin 2024, vous avez notifié la création et la réalisation du monument pour un montant de 91 528 € HT alors que ce n'est présenté à l'ensemble du Conseil Municipal qu'en janvier 2025. Ensuite, je vous avais demandé des chiffres pour avoir un budget consolidé, parce que vous annonciez à la presse 103 000 €. Or nous sommes plus proches de 130 000 €, à quasiment 129 000 € (127 852,23 €). Nous sommes donc loin des 103 000 €, avec 25 000 € de différence. Vous osez m'écrire dans le courrier que je devrais « être heureux d'apprendre que la fonderie a assuré gracieusement l'acheminement de la statue ». La statue a tout de même été fondue en Bulgarie. Nous attendons toujours aussi son empreinte carbone.

Mais je voudrais aller un peu plus loin concernant les chiffres, parce que ceux que vous m'avez envoyés m'interpellent. Pourriez-vous m'indiquer le taux de TVA aujourd'hui dans le cadre des honoraires d'un artiste ? Je voudrais connaître ce taux. Je pense que vous ne l'avez pas et il doit y avoir une erreur quelque part. À mon avis, les chiffres ne sont pas bons, parce que lorsque l'on arrive à poser une TVA sur les honoraires d'un artiste à hauteur de 25,5 %, c'est-à-dire une TVA qui n'existe pas, cela m'interpelle aujourd'hui. Reprenez tout simplement le tableau que vous m'avez envoyé. J'ai fait les calculs, j'ai calculé la TVA qui peut être de 5,5 %, de 20 %. Nous connaissons à peu près les taux de TVA produits sur le territoire national, et là, vous arrivez à trouver un taux de TVA de 25,5 %. Il faudrait que vous arriviez à m'expliquer comment vous arrivez à cela. C'est important, parce qu'en fin de compte, nous sommes à chaque fois obligés de demander des éléments, et même lorsque vous nous en transmettez, les chiffres sont complètement erronés. Soit vous voulez vraiment cacher les choses jusqu'au bout, soit vous nous prenez pour ce que nous ne sommes pas, ce qui est un peu dérangeant. J'aimerais avoir une bonne fois pour toutes un budget consolidé de l'ensemble de la réalisation de cette statue, parce que dans les chiffres que vous donnez, vous annoncez tout de même 8 000 € de dédommagement pour les quatre modèles, ce qui n'est pas négligeable. Je voudrais donc avoir des informations plus précises que ces tableaux qui nous sont transmis, avec ces erreurs de TVA positionnées et qui inévitablement amènent des erreurs dans les chiffres que vous m'avez envoyés. Merci.

Mme LA MAIRE.- Dans un premier temps, je tiens à rappeler que toute la démarche que nous avons déroulée a suivi un protocole. Elle a été validée — je le répète — par Monsieur le Préfet, puisqu'il a validé la délibération au contrôle de légalité. Je tiens tout de même à le dire. Je rappelle qu'il dit très précisément « compte tenu des éléments transmis, la procédure que vous avez suivie pour l'attribution du marché n'appelle pas d'observation de ma part au titre du contrôle de légalité de la délibération précitée ». Ensuite, j'ai les éléments sous les yeux. Les honoraires de l'artiste s'élèvent à 36 000 € avec une TVA de 20 %. Nous avons des frais de déplacement de 6 000 €, avec une TVA de 20 % et des frais de production par la fonderie à hauteur de 61 300 €, avec une TVA de 5,5 %. C'est l'œuvre qui est présentée là en tant qu'œuvre. Ensuite, je n'ai pas immédiatement les éléments, puisque — et c'est ce qui a été donné pleinement — nous avons bien sûr le socle. Nous allons donc le dire très clairement et ce document sera bien sûr transmis à l'ensemble des personnes ici

présentes, y compris la presse. De cette façon, vous aurez les éléments précis au lieu de les prendre en note. Je vais les indiquer publiquement, parce que c'est important. Les honoraires et frais de déplacement de Lili REYNAUD DEWAR s'élèvent à 33 600 € HT. Je vous donne le détail, parce que vous savez que la réalisation de cette œuvre s'est faite grâce à des fichiers 3D, cette artiste travaillant avec des outils technologiques. Ce sont donc une réalisation de fichiers 3D, la réalisation des moules et du moulage, le coulage de l'œuvre, les finitions, l'achat des matériaux, les temps de production évidemment. Tout ceci s'élève à 57 928,50 € HT, soit un total de 91 528,50 €.

Ensuite, nous avons :

- une conception et un suivi de réalisation avec le cartel — nous vous avons même indiqué le montant du cartel qui accompagne l'œuvre — pour 2 880 € HT ;
- la réalisation du cartel, parce que quelqu'un réalise ces cartels, pour 2 717,10 € HT ;
- la réalisation du QR code pour signalétique pour 80 € HT ;
- la traduction du cartel en anglais, dont vous avez le détail, pour 27,30 € HT ;
- la traduction du cartel en braille pour 110 € HT ;
- la réalisation de la dalle (dépose, banc et reprise des abords, puisque cela a entraîné une modification) pour 3 710 € ;
- l'installation de la sculpture avec les engins pour 2 310 € toujours HT, ce qui évite des flottements possibles ;
- l'intervention d'une restauratrice pour protection des surfaces et préconisations d'entretien, la statue étant exposée à l'extérieur, pour 2 040 € ;
- le dédommagement des quatre modèles, ce dont vous parlez, pour 7 846,24 € ;
- les droits ADAGP (Société des Auteurs dans les Arts Graphiques et Plastiques) pour 55,55 € ;
- la numérisation estampe « Jenny d'Héricourt » pour 6 €.

Nous arrivons à un total de 113 310,69 €, qui comprend absolument tout ce qu'il y a autour de cette statue, ce qui fait un total TTC de 127 852,23 €. Je pense que les éléments sont très clairs et transparents, et je les diffuserai à l'ensemble des journalistes qui le souhaitent.

Ensuite, concernant la TVA, il y a plusieurs taux. La franchise en base de TVA nous exonère de la déclaration du paiement de la TVA sur les recettes artistiques. Le droit à en bénéficier dépend du chiffre d'affaires tiré des activités artistiques au cours de l'année précédente. C'est donc le rapport avec l'artiste. Si le chiffre est inférieur à 50 000 €, nous bénéficions d'une franchise en base de TVA sur les recettes artistiques, et dans ce cadre, il faut délivrer une facture HT et une TVA non applicable selon l'article 293B du Code Général des Impôts. Toutefois, si votre chiffre d'affaires — donc la personne — de l'année en cours dépasse le seuil de tolérance fixé à 55 000 €, vous ne bénéficiez plus de la franchise en base de TVA dès le premier jour du mois du dépassement. C'est vrai que nous sommes aujourd'hui dans une gestion de la TVA qui a introduit un certain nombre de complexités. Je pense que lorsque l'on fait un calcul relativement simple, on peut se poser des questions. Mais si vous êtes en mesure de m'expliquer qu'en fait, ce genre de chose serait simple, je serai bien heureuse. Je crois que depuis très longtemps, de nombreuses personnes travaillent à la simplification. Je ne vais pas continuer, car je pense que le public serait lassé, mais il y a effectivement d'autres sorties de régime de la franchise en base de TVA qui entraînent des effets différents. Je vous enverrai volontiers le droit, ce que je ferai en toute transparence, mais en même temps, il suffit de consulter le site <https://entreprendre.service-public.fr> et je pense que vous aurez toutes les réponses. De plus, nous récupérons la TVA sur la statue. Je crois que vous avez là un bel éclaircissement sur la question de la statue.

Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci pour ces éléments. Mais c'est vrai que lorsque l'on voit la première ligne « honoraires et frais de déplacement : 33 600 € HT/42 000 € TTC », cela fait une TVA à 25,5 %, ce qui peut questionner. Cette ligne est difficilement compréhensible, en tout cas comme cela a été envoyé. Vous avez apporté des éléments que nous regarderons de plus près.

J'ai une deuxième question. Sur ce rapport, vous évoquez l'ensemble des contentieux. Puisque vous dites qu'il est simple de répondre parfois à des questions, vous allez pouvoir y répondre. Je voudrais revenir sur un élément qui avait animé le Conseil Municipal, sur ce courrier qui avait demandé la délation sur le secteur de Trépillot. J'ai eu des échos comme quoi le Directeur du service Espaces Verts aurait déposé plainte contre la collectivité au regard de la sanction qui lui a été attribuée, mais je voudrais avoir des éléments. Ce n'est pas courant et pas commun d'avoir un Directeur qui porte

plainte contre sa collectivité. J'aimerais donc que vous puissiez nous apporter des éléments sur ce point. Est-ce vrai ? Est-ce fondé ? C'est tout simplement pour aller au bout des dossiers et avoir connaissance de jusqu'où cela va.

Mme LA MAIRE.- Monsieur FAGAUT, j'imagine que lorsque dans d'autres et diverses fonctions, vous avez-vous-même des relations avec votre personnel, vous ne mettez pas sur la place publique un certain nombre de choses qui sont en cours d'étude par le tribunal administratif. Je suis dans un respect complet du droit de chaque agent de la Ville de Besançon. Chacun juge de ce qui est juste ou non. Les choses vont se dérouler tout à fait normalement. S'il n'y a pas d'autre question, je vous propose de prendre acte de ce document.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3 - Information au Conseil Municipal - Octroi de la protection fonctionnelle à Mme la Maire

Mme LA MAIRE.- Il s'agit là encore d'une information au Conseil Municipal. Je dois sortir.

Madame Anne VIGNOT quitte la séance momentanément.

M. GHEZALI.- Dans ce rapport, nous revenons sur la protection fonctionnelle. Une seconde plainte, cette fois-ci pour diffamation, a été déposée par Madame la Maire dans le cadre de l'action de Nemesis. Nous avons déjà abordé le sujet de cette protection fonctionnelle lors du dernier ou de l'avant-dernier Conseil Municipal. Nous devons représenter ce projet ce soir pour diffamation cette fois-ci, puisqu'un tract la calomniant de complicité de viol a été diffusé sur les réseaux sociaux. Il était donc nécessaire de préciser ces faits pour démontrer les positions antirépublicaines de ce groupuscule d'extrême droite. Une protection fonctionnelle a été accordée dans ce cadre. C'est la raison pour laquelle nous nous devons ce soir de représenter une demande de protection fonctionnelle. Cela amène-t-il des réactions de votre part ? Je n'en vois pas. Nous prenons donc acte de ce rapport. Merci à vous. Nous pouvons dire à Madame la Maire de revenir.

Le Conseil Municipal prend acte de l'octroi de la protection fonctionnelle à Mme la Maire pour les faits évoqués dans le rapport.

Madame Anne VIGNOT rejoint la séance.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup.

4 - Modification de la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Mme LA MAIRE.- Ce rapport concerne les crématistes. En effet, il y a un transfert au niveau du Grand Besançon. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le retrait de l'Association Crématiste de Besançon de la CCSPL de la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

5 - Formations des Conseillers Municipaux - Bilan pour l'année 2024

Mme LA MAIRE.- Il s'agit de prendre acte de ces formations. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan de formation des Conseillers Municipaux de la Ville de Besançon pour l'année 2024.

6 - Dialogue social - Aide aux organisations syndicales 2025

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

Mmes Frédérique BAEHR (2), Anne BENEDETTO (2), Pascale BILLEREY (1), Annaïck CHAUVET (1), Marie ETEVENARD (1), Valérie HALLER (1), Sylvie WANLIN (1) et Marie ZEHAF (2) et MM. Hasni ALEM (1), Sébastien COUDRY (1), Cyril DEVESA (1), Olivier GRIMAITRE (1), Christophe LIME (1), Gilles SPICHER (1) et André TERZO (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue le versement de 8 subventions de fonctionnement aux organisations syndicales au titre de l'année 2025 pour un montant total de 59 319 € réparti comme suit :

- 14 648,00 € à la Confédération Française Démocratique du Travail,
- 5 077,00 € à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens,
- 2 077,00 € à la Fédération Syndicale Unitaire,
- 13 432,00 € à la Confédération Générale du Travail,
- 3 153,00 € à l'Union Solidaire,
- 9 731,50 € à Force Ouvrière,
- 4 955,50 € à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes,
- 6 245,00 € à la Confédération française de l'Encadrement CGC.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 18

7 - Animations commerciales et artisanales - Aide à l'Office de Commerce et de l'Artisanat pour l'organisation des Instants Gourmands - Année 2025

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Monsieur BAILLY.

M. BAILLY.- Bonjour. Merci, Madame la Maire. À la lecture de ce rapport sur les Instants Gourmands qui connaissent un certain succès, il est mentionné qu'une attention particulière sera prêtée à la sélection des exposants afin, je cite « d'assurer une représentativité équilibrée des différentes catégories alimentaires parmi lesquelles la catégorie "produits locaux et terroirs régionaux" ». Madame la Maire, une question me brûle les lèvres. Les Bisontins pourront-ils déguster et acheter du comté à l'occasion de ces Instants Gourmands, ou bien, comme votre ami écologiste Pierre RIGAUX, allez-vous l'interdire vous aussi ?

Mme LA MAIRE.- Y aurait-il d'autres questions sur les Instants Gourmands et tout l'intérêt qu'ils ont ? Pour répondre à votre question, je constate que vous connaissez, ou pas, mes amis, mais je ne sais pas. Ensuite, c'est très amusant de jouer sur les buzz. En tout cas, nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure. Je vous propose de donner la parole à d'autres, si d'autres s'intéressent bien aux Instants Gourmands. S'il n'y a pas d'autre intérêt pour cet événement, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

Mmes Frédérique BAEHR (2), Julie CHETTOUH (1) et Claude VARET (1) et MM. Nicolas BODIN (1) et Benoît CYPRIANI (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention de 34 000 € dont 10 000 € en numéraire et 24 000 € en nature à l'Office de Commerce et de l'Artisanat pour assurer la promotion et la communication dédiée aux Instants Gourmands en 2025,
- sous réserve du vote des crédits correspondants au budget primitif 2026, attribue une subvention de 34 000 € dont 10 000 € en numéraire et 24 000 € en nature à l'Office de Commerce et de l'Artisanat pour assurer la promotion et la communication dédiée aux Instants Gourmands en 2026,
- approuve la convention d'attribution de ces subventions, jointe au rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 7

8 - Animations commerciales et artisanales - Aides à l'association Marché des créatrices et créateurs - Année 2025

Mme LA MAIRE.- La parole est à Frédérique BAEHR.

M. BAEHR.- Merci, Madame la Maire. Ce dossier concerne une aide à l'association des créatrices et créateurs qui organise deux marchés par an à Besançon depuis 2022. Ces marchés ont acquis très vite une belle réputation grâce à la qualité des produits proposés. Notons que les exposants viennent exclusivement de la région. En 2025, l'association proposera une expérience encore plus agréable, mêlant artisanat, animations et convivialité avec des thématiques adaptées aux saisons. Il y aura :

- un premier marché les 14 et 15 juin dans la cour du Musée du Temps ;
- une animation le 18 octobre sous forme de « murder party » dans le centre-ville, parce que nous nous trouverons à ce moment-là tout près d'Halloween ;
- un second marché du 12 au 14 décembre au centre diocésain.

Vous retrouverez tout le détail dans le rapport, ainsi que le budget. Je vous propose d'accorder une subvention de 2 500 € à l'association des créatrices et créateurs d'art pour les trois animations de 2025. Merci.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Je profite de ce rapport et de ce dossier, parce que nous avons été interpellés concernant les travaux qui allaient se dérouler rue Pasteur. Nous n'avons pas eu d'information ici. Pourriez-vous nous donner des éléments plus précis ? En effet, il était très complexe pour nous d'apporter des réponses sur les travaux qui vont se tenir, sur cette périodicité qui n'est pas forcément la plus simple et la plus adaptée pour l'ensemble de nos commerces de la rue Pasteur.

Mme LA MAIRE.- Voyez-vous, je suis bien d'accord avec vous. Il faut le souligner. C'est vrai que nous n'avons pas du tout programmé cette intervention sur la rue, intervention qui concerne non seulement la rue Pasteur, de la place Pasteur à la rue Charles Nodier, donc la rue de l'Orme de Chamars. Effectivement, nous avons eu la malchance d'avoir une fuite de gaz sur laquelle GRDF est intervenue rue de l'Orme de Chamars. Il a été identifié que ce réseau nécessitait une intervention le plus rapidement possible. Il a été estimé qu'il était important que nous ne retardions pas les travaux. Bien sûr, lorsque cette fuite a été identifiée en février 2025, un travail d'analyse a été réalisé pour voir comment intervenir. Nous sommes alors allés voir l'ensemble des commerçants pour leur expliquer que nous allions malheureusement être obligés d'intervenir dans cette saison complexe.

Le principe aujourd'hui consiste à envisager que tout soit terminé à la mi-juillet et que nous ayons le plus possible organisé pour que cela impacte le moins possible l'ensemble des activités de ce secteur. Du coup, puisque nous sommes obligés d'ouvrir pour GRDF, il est proposé qu'un certain nombre d'autres travaux puissent être associés. Comme je le dis très souvent, il est impossible d'imaginer d'ouvrir et de refermer à plusieurs reprises. Nous sommes donc arrivés à envisager des interventions les plus efficaces et rapides possible. Il y a eu une réunion à laquelle étaient présents de nombreux commerçants et riverains. Ils ont été informés de notre façon de travailler. Nous continuerons à les rencontrer pour nous assurer que tout cela impacte le moins possible leur activité. Mais vous comprenez que là, c'était une question de sécurité publique et nous n'avons pas d'autre choix que d'intervenir sur cette conduite de gaz.

La parole est à Madame MULOT.

Mme MULOT.- Merci, Madame la Maire. Je comprends les travaux. S'ils sont nécessaires, nous ne pouvons pas les remettre en cause. Toutefois, vous imaginez bien le désarroi et la grande inquiétude des commerçants, notamment des bars et restaurants du secteur. J'ai lu dans la presse les propos de Monsieur CYPRIANI qui a simplement eu l'audace de dire, je cite « à chacun de faire un recours auprès de la Ville ». Franchement, je trouve que l'on pourrait peut-être les considérer un peu mieux et

les accompagner quant à une éventuelle étude, surtout une révision de leur droit d'occupation du domaine public. Merci.

Mme LA MAIRE.- J'avais déjà rencontré certains d'entre eux auparavant. Cette réunion a eu lieu avec les élus concernés par ces travaux, par l'organisation de la circulation, par la gestion des terrasses. La réponse apportée consistait à dire qu'en fonction des impacts, il était important qu'ils se rapprochent de nos services pour pouvoir discuter sur comment éviter l'ensemble de ces impacts et regarder si justement les droits de terrasse pouvaient être reconsidérés. C'est exactement ce qui est dit. C'est extrêmement important. J'attache beaucoup d'importance au fait que les services aillent voir très régulièrement les commerçants pour leur proposer un plan très précis sur la façon dont vont se dérouler ces travaux. Madame MULOT, comme vous l'avez dit, il faut savoir que nous n'avons pas le choix. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de poursuivre sur ce dossier et de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention de 2 500 € à l'association des marchés des créateurs et des créatrices,
- autorise l'intervention des services techniques de la Ville pour une valeur de 420€.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Animations commerciales : Convention d'occupation du domaine public pour l'organisation des braderies été et automne et attribution d'une aide à l'Union des Commerçants de Besançon (UCB)

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention d'occupation du domaine public et son tarif,
- approuve la subvention en nature pour un montant de 13 272 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du Cœur de Ville de Besançon - Attributions d'aides 2025

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue des aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 4 000 €, au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11 - Convention pour l'organisation du XVIe Congrès Mondial des Professeurs de Français

Mme LA MAIRE.- Je pense que vous êtes tous très fiers que nous ayons cette grande chance d'accueillir ce Congrès Mondial. C'est important de le redire, parce que ces événements réunissent plus de 1 500 participants. Vous imaginez l'importance de la couverture que cela procure, puisque ces personnes viendront découvrir la ville depuis le monde entier, elles vont pouvoir rester, car lorsque l'on vient de loin, on reste. C'est donc une vraie découverte avec, bien sûr, une grande fierté, mais

aussi des retombées économiques loin d'être négligeables pour la Ville de Besançon et pour sa force d'attractivité. Mais au-delà de cela, tout l'intérêt est aussi de travailler la question des utopies dans une vision humaniste de l'enseignement et de la francophonie. Je le dis et j'insiste, parce que ce n'est pas par hasard que ce Congrès, sur ces thématiques, se fait à Besançon, terre des humanistes et des utopies. Bien évidemment, nous sommes très heureux d'avoir eu ce travail qui s'est fait avec l'association et grâce au CLA (Centre de Linguistique Appliquée). Vous savez combien le CLA est un élément majeur de notre territoire.

Je rappelle, et cela a été dit par Madame CHASSARD, combien un territoire comme le nôtre est attractif du fait de l'importance et de la force de son enseignement supérieur. Je le rappelle d'autant plus que l'on entend parfois des voix qui attaquent finalement le fonctionnement, voire le financement de l'enseignement supérieur. Je n'oserais pas citer Monsieur WAUQUIEZ, par exemple, qui a réduit des financements à l'enseignement supérieur sur Lyon. Je peux dire que c'est extrêmement choquant quand on soutient l'attractivité de nos territoires. Je sou mets ce rapport au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Fort bien.

Mmes Frédérique BAEHR (2) et Pascale BILLEREY (1) et MM. Damien HUGUET (1) et Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'octroi d'une subvention de 32 885 € dont 11 750 € en numéraire et 21 135 € en nature à l'AFEF en tant qu'organisatrice du XVI^e Congrès Mondial des Professeurs de Français,
- approuve la convention correspondante jointe au rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite exposant les apports et obligations des différentes parties prenantes.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

12 - Aide aux Congrès - 4ème répartition de l'année 2025

Mme LA MAIRE.- Nous sommes là aussi très heureux de constater que nous avons une progression importante des Congrès, de la nature des Congrès. Là encore, c'est faire preuve, si tant est que nous devions le faire, d'une belle attractivité de notre territoire. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci de souligner le côté positif de ce dossier.

Mmes Frédérique BAEHR (2), Pascale BILLEREY (1) et Marie ETEVENARD (1) et MM. Damien HUGUET (1) et Jean-Emmanuel LAFARGE (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- 500 € pour le laboratoire ThéMa, UFR SLHS, Université Marie et Louis Pasteur,
- 700 € pour l'ISTA UR4011 –Université Marie et Louis Pasteur – et APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur,
- 700 € pour le Laboratoire de Psychologie de l'Université Marie et Louis Pasteur-UR3188,
- 1 000 € pour le folklore comtois,
- 600 € pour le SAMU 25 et CHU BESANCON.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

13 - Aides à des projets internationaux - Première attribution 2025

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une aide de :

- 500 € à l'association Le Chant du Quetzal
- 2000 € à l'association Madiba Dharma.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

14 - Adaptation de la gestion de la forêt au changement climatique et adaptation de la Ville au changement climatique - Bilan à un an à la suite du rapport de la Chambre régionale des comptes porté à connaissance du Conseil Municipal le 29 février 2024

Mme LA MAIRE.- Il était demandé de refaire un rapport un an après. Y a-t-il des questions ? Madame BOUVET.

Mme BOUVET.- Merci, Madame la Maire. Les secteurs urbanisés de Besançon sont exposés au phénomène d'îlot de chaleur urbain, tout particulièrement les zones d'activités et les équipements publics. Ce phénomène de surchauffe urbaine va s'aggraver avec l'augmentation des températures moyennes, mais aussi de la fréquence et de l'intensité des épisodes de canicule. Il y a donc urgence à rafraîchir durablement la ville et à faire face à ces changements qui impactent la biodiversité, mais également la santé et la qualité de vie des habitants. Comme je vous l'ai déjà dit, la méthodologie est toute aussi importante que les objectifs. Si je partage avec vous les objectifs, c'est sur la méthodologie que nous nous distinguons. À ce sujet, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes est clair et de bon sens. Un plan d'adaptation au changement climatique, aussi ambitieux soit-il, qui n'est pas assorti d'objectifs quantitatifs ou qualitatifs, d'indicateurs pertinents, ne peut être suivi, évalué et réexaminé au regard des résultats obtenus. Par conséquent, comment pouvez-vous évaluer et mesurer les effets de vos actions mises en œuvre ? Comment pouvez-vous prendre en compte les effets et bénéfices pour comprendre les dynamiques en cours, adapter si besoin, réorienter et rendre compte ? C'est peut-être pour cela qu'à ma connaissance, vous n'avez jamais publié de rapport annuel de suivi quant à l'évaluation de l'adaptation de Besançon alors que vous vous y étiez engagés. Tout ceci n'est pas sérieux à mon sens et manque cruellement de transparence.

Malgré un effort budgétaire concernant la rénovation énergétique du patrimoine municipal, les moyens que vous avez programmés au PPI (Programme Pluriannuel d'Intervention) jusqu'en 2028 ne seront pas suffisants pour permettre une adaptation rapide. C'est la conséquence directe du sous-investissement durant les mandats précédents. Avec moins de 2 ha désimperméabilisés, dont 0,6 ha végétalisés depuis le début de votre mandat, il apparaît clairement que ces superficies sont très, très insuffisantes en comparaison des 764 ha de la ville concernés par le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Vous avez argumenté auprès de la Chambre Régionale des Comptes un attachement au bénéfice qualitatif plutôt qu'à une visée quantitative. Je ne vois pas en quoi on ne pourrait pas ambitionner les deux. Vous ne mettez en avant que le nombre de jeunes arbres plantés sans mettre en parallèle la hausse des abattages sanitaires d'arbres adultes et anciens. Or, on sait qu'il faut 20 ans, voire 30 ans pour qu'un arbre soit au top de ses performances écosystémiques, comme le rafraîchissement de l'air. De toute façon, sans indicateur pertinent, comment mesurer l'efficacité de ces actions de végétalisation et de désimperméabilisation sur le rafraîchissement de la ville ? En tant que maire, vous devez protéger la population et les biens des conséquences du changement climatique.

L'adaptation de Besançon pourrait être accélérée si la Ville suscitait et accompagnait les habitants, les entreprises, les commerçants, les associations dans le cadre d'un grand plan « îlot de fraîcheur ». C'est l'affaire de tous. C'est aussi une opportunité pour rassembler les Bisontins et les acteurs publics et privés autour de nouvelles coopérations au service d'une meilleure qualité de vie pour toutes et tous, et au service du vivant. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- Merci pour ces leçons. Je voudrais dire une chose. Finalement, je n'ai pas pu écouter le discours de notre président de la République qui a consacré, je ne sais plus si ce sont deux ou trois minutes à l'écologie pendant l'ensemble de son propos. Si je prends l'indicateur de temps de parole, donc de temps consacré à la question écologique, je pense qu'il va falloir une révision des indicateurs, vous avez pleinement raison. Deuxièmement, je suis tout de même très attentive aux

réactions que nous avons pu entendre ici sur la façon dont nous avons travaillé sur les espaces publics. Souvent, on nous a opposé une volonté forte d'aller sur la désimperméabilisation, l'installation d'arbres, de travailler toujours sur la transformation de ces espaces publics. Un travail est fait aussi sur le pluvial. Un travail complet est réalisé sur cette ville. Je tiens tout de même à le dire, parce qu'il faudra un jour que l'on regarde la cohérence des propos tenus en fonction des travaux que nous menons, et en même temps, d'un seul coup, des positions qui ne semblent pas cohérentes avec les postures qu'il a pu y avoir. Néanmoins, je m'arrête là et je vais donner la parole à Aurélien LAROPPE sur un certain nombre d'éléments quant à l'urbanisme que nous menons.

M. LAROPPE.- Madame BOUVET, je ne m'attendais pas à cette intervention. Je n'ai rien d'écrit. Votre texte est bien écrit, et c'est beau. En revanche, dans les faits, j'ai fait un calcul. Je suis allé sur Google Maps. Rien que sur un projet, j'ai déjà plus de 2 ha désimperméabilisés. Je ne sais pas d'où sortent vos chiffres, mais ils sont complètement faux. Il y a peut-être eu des erreurs dans les éléments transmis, mais si vous regardez en détail...

À Monsieur FAGAUT qui tente d'intervenir. Monsieur FAGAUT, je ne parle jamais quand vous parlez. Jamais ! J'espère que vous pouvez me renvoyer la balle dans ce sens.

... on peut chiffrer, je pense, en dizaines d'hectares les projets désimperméabilisés. Vous avez dit 2 ha. Rien que le projet de la Grette qui était à la place, avec les 408, fait plus de 2,5 ha. Ce sont 2,5 ha désimperméabilisés juste sur ce projet. C'est donc supérieur à vos chiffres. De plus, ce sont des hectares que nous avons repassés de zone constructible en zone naturelle, donc que nous désimperméabilisons de manière permanente et sur le long terme, ce qui est important. Je ne reviens pas sur tous les projets de place de la Révolution, place Pierre de Coubertin, place du Jura, mais nous pouvons parler aussi des écoles. Il n'y a pas que dans les espaces publics qu'il y a de la désimperméabilisation. Un travail extrêmement fort est réalisé sur ce sujet. Je trouve qu'il est un peu facile d'aller sur des éléments de langages métalinguistiques, de dire « ce qui est fait, ce n'est pas bien », « ce n'est pas la bonne méthodologie », « bla-bla-bla ».

Or concrètement, sur le terrain, on voit que sur ce sujet, il y a eu beaucoup d'évolutions sur la ville de Besançon. Rien que sur les aspects de désimperméabilisation qui sont moins connus par les habitants, si je prends l'exemple de la rue Proudhon ou de la rue Gambetta qui sont complètement désimperméabilisés, l'eau de pluie retournant dorénavant dans un cycle naturel, quand on passe dans la rue, on n'a pas l'impression que c'est désimperméabilisé, mais pour autant, c'est fait. Là, pour le coup, les informations sont complètement erronées en termes de chiffres transmis. Je trouve que c'est dommage, parce que la population a besoin d'avoir ces éléments, des éléments factuels. Pour quelqu'un qui écouterait le Conseil Municipal, il se dirait « on ne sait pas vraiment si Monsieur LAROPPE donne de vraies informations », « on ne sait pas vraiment si Madame BOUVET donne de vraies informations ». Du coup, il est sur un entre-deux, alors que le sujet est extrêmement clair sur les questions de désimperméabilisation, et sur ce genre de sujet, un gros travail est réalisé sur les espaces publics, dans les rues, dans les grands projets urbains et dans les sites gérés par le Bâtiment, donc les écoles et les crèches notamment. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- La parole est à Monsieur BODIN.

M. BODIN.- Sur le volet économique, vous avez insisté sur les températures extrêmement importantes. Vous savez que c'est une préoccupation des chefs d'entreprise, notamment par rapport à la qualité du travail et leur capacité à recruter. Je rejoins totalement Aurélien LAROPPE. Par exemple, dans la manière d'aménager nos zones économiques, nous avons totalement évolué. À chaque fois que nous recevons des prospectus, nous insistons systématiquement sur le fait d'avoir des machines de moins en moins énergivores, nous travaillons également sur la désimperméabilisation, la végétalisation, l'isolation thermique. Sur une zone comme celle de Marchaux, qui était tout de même imaginée au début des années 90 avec 70 ha, nous sommes aujourd'hui à 38 ha bruts, et au final, nous finirons potentiellement avec 24 ha nets. Cela signifie que toute une partie va être dédiée aux aménités, au fait que les salariés puissent se reposer, qu'ils puissent globalement travailler dans des conditions extrêmement sereines. C'est une véritable préoccupation non seulement au niveau politique, mais également chez les chefs d'entreprise qui sont les premiers à nous en parler.

Mme LA MAIRE.- Très bien. Je te donnerai la parole en dernier, si tu en es d'accord parce que nous allons rassembler l'ensemble des remarques et questions.
La parole est à Madame BOUVET.

Mme BOUVET.- Merci, Madame la Maire. Je ne peux pas laisser Monsieur LAROPPE dire que je mens ou que mes propos sont erronés. C'est ne pas me connaître, puisque j'ai pour habitude de vérifier ce que je dis. Ces chiffres ont été fournis par la collectivité à la Chambre Régionale des Comptes et ils sont aussi dans le rapport de développement durable de 2023. Ce ne sont pas mes chiffres qui sont erronés, mais ceux que vous fournissez. Merci.

Mme LA MAIRE.- La parole est à Madame MARTIN.

Mme MARTIN.- Merci, Madame la Maire. Dans le dossier, je vais parler de la charte de l'arbre. En janvier 2024, vous aviez demandé aux Bisontins de répertorier les arbres remarquables sur le domaine privé et public afin de protéger ce patrimoine naturel. À terme, un répertoire et une carte devaient être réalisés. Qu'en est-il de ce répertoire et de cette carte ? À la même époque, vous disiez réfléchir à une charte de l'arbre. Dans le rapport d'aujourd'hui, je lis « la Ville prévoit l'adoption d'une charte de l'arbre qui permettra une meilleure connaissance et protection de son patrimoine ». J'ai une question. Où en est-on de cette charte de l'arbre ? Est-elle réalisée ou est-elle toujours en cours de réalisation ?

Mme LA MAIRE.- Vous avez raison. Une charte de l'arbre ne s'écrit pas du jour au lendemain. Je vous avais annoncé que ce travail se mettait en place et qu'il devrait aboutir. Je ne pourrai pas vous donner les éléments, parce qu'imaginez bien que premièrement, il y a eu un travail sur le recensement fait par les citoyens et deuxièmement, il y a l'autre recensement réalisé par nos services. Je pense que nous sommes conscients du fait que nous avons un territoire extrêmement vaste, qu'il a des intérêts très différents, ce qui nécessite un travail important. Dès que nous serons parvenus à stabiliser cette charte, nous viendrons vers vous pour vous en présenter les éléments.

Mme MARTIN.- J'espère qu'elle sera faite avant la fin du mandat et que vous allez nous la présenter.

Mme LA MAIRE.- Allez-vous venir invectiver le travail des services ?

Mme MARTIN.- C'est juste une question. L'aurons-nous assez rapidement, ou ce projet sera-t-il sur un autre mandat ?

Mme LA MAIRE.- Elle est en cours. Je vous dirai notre capacité à vous dire « nous sommes prêts à vous la présenter » lorsque les services auront réussi à faire aboutir le travail qu'ils sont en train de faire.

Mme MARTIN.- Merci.

Mme LA MAIRE.- La parole est à Madame PRESSE.

Mme PRESSE.- En complément de ce qu'ont dit mes collègues chacun sur leurs compétences, vous saurez qu'au prochain Conseil Communautaire, nous répondrons à un appel à projets pour accentuer justement ce travail qui est fait sur l'adaptation du territoire au changement climatique et pour nous donner le moyen de renforcer nos actions. Mais Besançon est déjà sur un bel effort et nous espérons que l'ensemble des communes du Grand Besançon ira sur la même trajectoire. Ce travail se fait avec quatre ambitions :

- animer une stratégie locale d'adaptation au changement climatique fondée sur la trajectoire du +4°C ;
- identifier les actions concrètes à mettre en œuvre ;
- outiller les collectivités pour évaluer leur stratégie et mesurer les impacts.

Cela complètera le travail qui est réalisé actuellement. Vous voyez qu'une évaluation est prévue.

Mme LA MAIRE.- Merci pour cette présentation. Je reviens sur une chose. J'aimerais que l'on revienne sur toutes les fois où il a été question, par exemple, de désimperméabiliser la place de Lattre de Tassigny. Je constate qu'aujourd'hui, tout le monde est très heureux des travaux qui ont été menés, y compris du côté de la Bascule, etc., sujets qui avaient amené énormément de débats dans cette instance.

La parole est à Anthony POULIN.

M. POULIN.- Bonsoir à toutes et tous. En effet, je fais le même constat que Madame la Maire, et j'en suis satisfait. Peut-être que plus les élections approchent, plus les questions et l'attention sur les questions écologiques augmentent, et j'en suis particulièrement satisfait, puisque ce dont nous parlons ce soir, c'est un an après les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes qui avait auditionné notre collectivité, comme de nombreuses autres, dans le cadre de la réalisation d'un grand rapport au niveau national sur l'adaptation de la France au changement climatique. Vous pouvez remarquer — et ce rapport était passé ici — que les actions qui étaient indiquées l'étaient comme particulièrement engagées, particulièrement importantes et particulièrement anticipatrices d'un certain nombre de problématiques auxquelles nous allons être confrontés sur notre territoire. Ce rapport avait deux volets, le premier sur l'adaptation de notre forêt au changement climatique et le deuxième plus global sur l'adaptation de notre ville au changement climatique. Si vous lisez ce rapport et le rapport au niveau national, qui est particulièrement intéressant, puisqu'il indique véritablement qu'au niveau de notre État, même au-delà, nous ne mettons pas assez les moyens pour adapter convenablement notre pays, nos infrastructures aux effets du changement climatique.

Comme rappelé dans une conférence d'Heidi SEVESTRE qui était très suivie il y a quelques jours dans le cadre du Plan Climat, les prévisions sur le réchauffement de la planète sont bel et bien réalistes, même au-delà et plus rapides que ce que l'on pensait. Nous sommes déjà en train de dépasser le +1,5 °C. C'est bien cet énorme effort d'adaptation que nous devons faire collectivement. C'est précisément pour cela que dès le début de ce mandat, nous avons activé, en plus des leviers que nous avons déjà engagés sur les mandats précédents, un certain nombre de politiques. Vous l'avez cité, mais c'est loin d'être neutre. Vous pouvez vérifier ce qui est fait dans d'autres collectivités. Vous verrez que peu d'entre elles engagent autant d'argent sur l'adaptation de leurs bâtisses, ce que nous faisons avec le Plan École, l'adaptation des places ou des rues, ce que nous faisons avec les 1 M€/an que nous consacrons à ce sujet et plus globalement, l'intégration systématique de la question de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique dans l'ensemble de nos politiques.

Concernant les indicateurs, ils existent, nous allons les renforcer et nous les faisons évoluer. Je vous avais indiqué en commission — et nous aurons le temps de les décortiquer en commission dans le détail — qu'au prochain Conseil Municipal, comme tous les ans, nous examinerons notre rapport Développement Durable, et au-delà, cette année, nous allons également présenter dans le cadre de l'application d'une obligation nationale, mais nous allons faire en sorte qu'elle soit la plus opérationnelle pour notre territoire, une annexe « budget vert » adossé au compte administratif. Nous renouvelerons également le plan d'action TETE (Territoire Engagé pour la Transition Écologique) avec un certain nombre d'indicateurs. C'est l'ancien indicateur Cit'ergie. Les indicateurs existent et ils sont renseignés tous les ans. Nous pourrions les voir tous en détail lors du prochain Conseil Municipal, mais d'ores et déjà, je peux vous indiquer que précisément, sur la question de la lutte contre les îlots de chaleur, nous avons fait évoluer l'indicateur il y a deux ans pour nous permettre, pour vous permettre d'observer que dans les requalifications d'espaces publics, nous intégrions bien la question de l'imperméabilité des sols. Nous observons par exemple qu'entre 2023 et 2024, dans nos opérations d'aménagement, nous avons planté quatre fois plus d'arbres que les années précédentes. Vous pouvez observer également que nous avons davantage rendu nos espaces perméables. Vous parliez de méthode, je pense que le rythme est tout aussi important que le chiffre brut. Nous voyons que dans chacune de nos opérations, nos indicateurs évoluent de manière positive.

Toujours sur cette question des îlots de chaleur, nous avons réalisé une cartographie il y a quelques années. Des mesures seront faites cet été dans les mêmes conditions que celles faites il y a quelques années pour voir l'évolution du phénomène d'îlot de chaleur sur notre ville. Ces cartes sont en libre accès. Toutes les Bisontines et tous les Bisontins peuvent les voir aujourd'hui sur notre site. Ils peuvent même zoomer assez précisément pour voir quels sont les revêtements les plus à même d'être en adéquation avec le phénomène d'îlot de chaleur. Nous allons donc refaire une campagne de mesure de ce phénomène. Bien entendu, vous aurez les résultats, comme nous l'avons toujours fait, et nous rendrons tout cela public, puisque c'est aussi ce que nous avons permis au cours de ce mandat. Je ne reviens pas sur la centaine d'indicateurs présents dans notre rapport Développement Durable. D'ailleurs, je constate que dans de nombreuses collectivités, le rapport Développement Durable est l'occasion de faire une promotion absolue des politiques menées, avec des indicateurs plus ou moins aléatoires. Les nôtres sont précis et documentés d'année en année. D'ailleurs, c'est une lourde charge que de renseigner ces indicateurs et je vous l'avais indiqué en commission.

Je remercie les agents qui font le reporting sur les politiques publiques afin que tout le monde soit renseigné. Je peux vous dire qu'en matière d'espèces menacées rapportées au nombre d'espèces total sur la ville, les indicateurs sont meilleurs que ceux que nous avons il y a quelques années. Je peux vous dire également qu'en matière de consommation d'eau par les Bisontines et les Bisontins, nous voyons que nous avons aujourd'hui une stabilisation de la consommation d'eau par habitant et demain, pour des mesures de sobriété, nous devons aller encore plus loin, mais cela a nécessité un travail plus profond sur les usages. Nous pouvons voir que nous avons aussi plus de surfaces de notre territoire dédiées à la question des potagers et de l'agriculture urbaine. Je vous présenterai tout cela plus en détail lors du prochain Conseil Municipal, mais d'ores et déjà, soyez rassurés, nous avons comme recommandation dans ce rapport il y a un an, d'améliorer les indicateurs et leur communication. Le rapport que nous vous présentons y participe et les rapports que nous présenterons au prochain Conseil Municipal de juin poursuivront cet effort de transparence sur l'ensemble de nos politiques. Néanmoins, je retiens l'essentiel : nous sommes toutes et tous aujourd'hui favorables à ces politiques de lutte contre les îlots de chaleur et pour l'adaptation de notre ville au changement climatique.

Mme LA MAIRE.- Merci. La parole est à Monsieur BAILLY.

M. BAILLY.- Merci, Madame la Maire. Il y a un indicateur que nous vous avons déjà demandé plusieurs fois par la voix de Monsieur FAGAUT : c'est le bilan carbone de la collectivité. Nous n'avons toujours pas d'élément par rapport à ce bilan. Nous savons très bien que les émissions directes ou indirectes ont un impact sur le réchauffement climatique. Il y a un objectif de neutralité carbone 2050. Aujourd'hui, où en est la collectivité ? Les entreprises et les exploitations agricoles le font. Je suis surpris qu'une collectivité comme la nôtre, avec une majorité écologiste, n'ait pas encore de bilan de ses émissions de gaz à effet de serre.

Mme LA MAIRE.- Nous sommes bien d'accord que le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui concerne justement l'ensemble de ces questions se calcule plutôt au niveau du Grand Besançon. C'est la première des réponses. Deuxièmement, vous vous rappelez que nous avons un suivi sur notre trajectoire, y compris carbone, à travers le réseau d'Energy City, donc le travail que nous faisons, avec une évaluation qui va nous permettre d'avoir très prochainement la confirmation que nous sommes à nouveau labellisés « gold ». Nous avons bien des indicateurs qui prennent en considération non seulement la question du carbone, mais aussi celle du vivant. C'est important, parce que ces évaluations sont faites et vous le savez, parce que vous en parlez en sachant bien de quoi il est question. Pour la question de l'évaluation du carbone, il y a des modèles très différents en fonction des activités. C'est encore assez peu stabilisé même si chacun y va. C'est pour cette raison que nous faisons référence à un réseau qui travaille sur des milliers de collectivités et celles-ci nous permettent d'avoir quelque chose d'assez stabilisé. Il y a donc deux démarches, celle du Grand Besançon et celle de ce réseau qui nous évalue très régulièrement. Vous apprendrez très rapidement et très bientôt combien nous avons une trajectoire extrêmement vertueuse, même si elle n'est sans doute pas suffisante.

Franchement, j'ai été très touchée par la conférence de mardi soir, parce que 500 personnes se sont déplacées. À la fin du propos de la conférencière, c'était impressionnant. Nous avons eu tellement d'applaudissements que j'ai cru que le public demandait un bis. Je me suis dit qu'il allait redemander la conférence alors même qu'elle présentait un état d'urgence important de la situation dans laquelle nous sommes, avec un travail que nous devons tous faire sur la question carbone, gaz à effet de serre, etc. Je rejoins Anthony POULIN pour dire que je suis très heureuse d'entendre qu'aujourd'hui, l'ensemble des partis ici présents sont prêts à prendre les mesures nécessaires qui sont des mesures d'écologie, de survie et peut-être ne plus jamais entendre parler d'écologie négative. La parole est à Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci de me donner la parole. J'avais une question. Vous parlez de tout ce qui concerne les arbres, notamment leur alimentation en eau. Je n'ai pas réussi à obtenir le coût de la canalisation construite sur le secteur de Labbé vers Jules Haag pour venir arroser le seul arbre du square. Avez-vous des éléments à ce sujet ? Je n'arrive pas à en obtenir. Je voudrais les avoir pour ma simple information, parce qu'une question m'a été posée et je n'ai pas pu y répondre. J'aimerais bien avoir ces éléments, parce qu'il paraîtrait que le coût serait assez conséquent.

Mme LA MAIRE.- D'abord, je n'imagine pas, mais peut-être que je me trompe, que nous ayons un élément qui amène de l'eau à un seul arbre. En revanche, une chose est certaine. Nous travaillons de plus en plus l'imperméabilisation. Chaque fois que nous travaillons l'imperméabilisation, nous regardons aussi, des travaux étant opérés, pour en profiter pour planter des arbres quand nous pouvons le faire. D'ailleurs, je vois que tout le monde est d'accord pour que nous plantions désormais des arbres sur l'espace public. Lorsqu'un système est installé, il ne l'est pas pour un seul arbre, mais pour amener l'ensemble — *S'adressant à Monsieur FAGAUT.* Vous ne m'écoutez peut-être pas ! — des eaux pluviales de tout un secteur. Je ne saurais pas vous dire exactement, mais je suis sûre que nous vous apporterons des réponses extrêmement précises, avec même sans doute la TVA, sur les coûts de cette gestion de l'eau pluviale, parce que c'est beaucoup de cela qu'il est question. Pour être précise, je disais que lors de l'intervention de Monsieur MACRON, un temps assez limité avait été consacré à l'écologie. Certains ont mesuré, c'était 3 minutes et 47 secondes. C'est le poids de l'écologie aujourd'hui !

Je vous propose de prendre acte de ce rapport n° 14, puisqu'il n'y a pas de vote.

Le Conseil Municipal est prend acte du bilan à un an à la suite du rapport de la Chambre régionale des comptes porté à connaissance du Conseil Municipal le 29 février 2024 relatif à « l'adaptation de la gestion de la forêt au changement climatique et adaptation de la Ville au changement climatique ».

15 - Convention annuelle d'application 2025 avec le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté-ORI pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

Mmes Fabienne BRAUCHLI (1) et Lorine GAGLILOLO (1) et M. Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le principe de signer cette convention annuelle d'application,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annuelle d'objectifs,
- autorise le versement d'un montant de 8 004,00 € correspondant au programme annuel 2025 et financé sur la ligne budgétaire 204.511.20421.00550.34000.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 3

16 - Préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel sur le territoire bisontin : Convention annuelle d'application 2025 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le principe de signer cette convention annuelle d'application et le versement d'une subvention de 6 707,00 € correspondant au programme annuel 2025 et financé sur la ligne budgétaire 204.511.20421.00550.34000,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention annuelle d'application.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

17 – « Territoire Zéro Exclusion Energétique » - Avenant n°2 : Elargissement du périmètre géographique

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.
Monsieur BAILLY, excusez-moi, je ne vous avais pas vu. Est-ce pour le rapport n° 17 ?

M. BAILLY.- Merci. Je voulais intervenir sur le rapport concernant « Territoire Zéro Exclusion Énergétique ». C'est une opportunité pour lutter contre la précarité énergétique qui touche, vous le savez, les ménages les plus modestes. Il est issu d'une convention entre l'État, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) et l'association Stop Exclusion Énergétique. Le programme est intégralement financé par les CEE (Certificats d'Économie d'Énergie) à hauteur de 15 M€ pour les 15 territoires engagés sur le plan national. Je rappelle d'ailleurs que nous avons voté pour l'adhésion de la Ville de Besançon à ce programme en 2023. Le constat est assez clair sur ce rapport, comme pour l'OPAH-RU. C'est un échec de plus dans votre politique de maîtrise de l'énergie. Vous faites de l'affichage politique en brandissant un label, mais on s'aperçoit que dans les faits, en deux ans, seuls 10 ménages ont été accompagnés pour un objectif de 240 sur le quartier de Palente.

Le problème n'est pas forcément le périmètre de l'opération, mais plutôt votre méthodologie. Outre le financement du reste à charge, l'obstacle majeur de la rénovation performante des logements énergivores des personnes les plus modestes est l'identification de ces personnes et de ces foyers. Qu'avez-vous fait aujourd'hui sur ce point ? Nous ne voyons rien dans le rapport. Avez-vous mobilisé les professionnels de la rénovation, du secteur public, du secteur privé, des bénévoles de terrain, les acteurs et travailleurs sociaux, les associations (par exemple le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) ou encore des jeunes en service civique ? Tant mieux si le périmètre est élargi, mais comme je l'ai dit précédemment, nous nous interrogeons vraiment sur votre méthode. C'est bien dommage, car ce programme est une opportunité — je le redis — pour les propriétaires occupants les plus modestes d'entre nous. Nous pensons qu'ils méritent votre entière mobilisation. Je vous remercie.

Mme CHAUVET.- Je vais vous répondre. Je vais aller dans votre sens. Moi aussi, j'aimerais que cela aille beaucoup plus vite. Je suis comme vous, j'attends l'effet « boule de neige ». Nous avons répondu à un appel à projets de l'association nationale Stop Exclusion Énergétique. Vous avez raison, ce n'est pas organisé partout de la même façon, mais en tout cas, nous sommes 15 en France à essayer d'expérimenter cette nouvelle façon de faire pour essayer d'aider les personnes en situation de précarité énergétique propriétaires occupants avec des revenus modestes. De nombreuses villes aimeraient se joindre au programme et nous disent « c'est bien ce que vous faites ». Nous expliquons et c'est expérimental. Il faut donc que nous prenions le temps de l'expérience. Nous sommes en train de le faire. Nous continuons.

Nous avons eu dernièrement deux réunions dans les quartiers. Différentes actions sont menées. Nous avons encore fait des thermographies pour montrer comment certaines maisons sont mal isolées dans le quartier. Nous avons eu deux réunions ouvertes à tous, avec des personnes qui sont venues en février et le 11 mars à la médiathèque des Tilleuls, et il y en aura d'autres. Nous étions déjà en présence de propriétaires qui sont rentrés dans ce dispositif. Des prospectus sont également en cours de diffusion par La Poste. Nous continuons donc à avancer dans ce dispositif, mais en effet, l'effet « boule de neige » n'est pas encore là. C'est pour cette raison que nous avons demandé à cette association nationale l'autorisation d'ouvrir et de proposer ce dispositif à toute la ville, comme c'est en train de se faire sur de nombreux autres territoires. Cela peut aller aussi très vite une fois que les personnes auront compris que ce dispositif a été mis en place et qu'il existe. Bien évidemment, nous sommes en train de travailler avec des organismes, avec des associations et avec des personnes qui travaillent et des entreprises. La semaine prochaine, nous aurons le Comité Local, et le président de l'association, Bernard SAINCY, va venir. Nous allons discuter avec lui pour voir comment cela s'organise dans les autres zones test et si nous avons moyen d'accélérer encore plus ce projet qui, pour nous, est vraiment primordial, puisque pour l'instant, c'est le seul que nous avons pour toucher ce genre de public.

Mme LA MAIRE.- Merci. La parole est à Monsieur BAILLY.

M. BAILLY.- Madame CHAUVET, je veux bien que ce soit expérimental, mais cela fait deux ans. Deux ans, 10 dossiers, un emploi à temps plein à la Direction de la Maîtrise de l'Énergie. Certes, le temps de l'expérience doit exister, mais je pense qu'au bout de deux ans, nous pourrions être à même d'avoir plus de résultats.

Mme CHAUVET.- Ce n'est pas un emploi payé par la Ville, mais l'association nationale nous le met à disposition sur ce projet. En effet, nous participons avec le SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie). Ce n'est pas un emploi que nous avons créé spécifiquement.

Mme LA MAIRE.- Nous allons le dire peut-être autrement. Très simplement, nous avons adhéré à une expérimentation nationale, par une association nationale, avec une méthode nationale, avec une personne formée par cette association et qui, en fonction de l'environnement, choisit de changer sa méthode. C'est extrêmement simple. Je tiens tout de même à dire aussi que dans d'autres secteurs, justement, ils n'ont pas choisi d'aller sur un petit périmètre qui était celui d'Orchamps. Nous avons considéré qu'il était important de commencer sur ce secteur, parce que nous savons combien nous y avons de personnes fragiles. Il s'est avéré qu'en réalité, il était nécessaire de travailler sur un panel plus important. Nous participons simplement à une expérience initiée et pilotée par une association. Si vous avez quelque chose à dire sur la méthode, je vous propose de vous adresser à cette association.

La parole est à Monsieur Hasni ALEM.

M. ALEM.- Merci, Madame la Maire. Plusieurs éléments ont déjà été dits, mais par rapport à ce projet, il faut tout de même se rendre compte d'une chose, et c'est l'intervention de l'opposition. C'est peut-être le signe d'une méconnaissance de ce qu'est le travail de terrain par rapport à cela, à un tel projet. Nous avons fait du porte-à-porte pour ce projet dans le quartier de Palente. Lorsque nous faisons du porte-à-porte dans les quartiers, nous devons justement regarder la checklist de l'ensemble des conditions nécessaires, nous devons l'expliquer aux personnes, et nous devons ensuite regarder si les personnes sont totalement inscrites dans ce projet. Ensuite, il faut que ces personnes puissent comprendre ce qu'il se passe, comprendre le projet, comprendre la manière dont les choses vont se passer. Cela ne se décide pas de cette manière. Des permanences sont tenues, du porte-à-porte est fait.

S'adressant à Monsieur BAILLY qui tente d'intervenir.

Ce sont 1 200 questionnaires qui seront envoyés et remplis. Nous travaillons justement en collaboration avec La Poste par rapport à cela. Un vrai travail de terrain est réalisé. Il y a encore beaucoup de travail qui va être fait pour savoir comment toucher plus facilement un public. Si quelqu'un a la solution pour le faire, qu'il me la donne tout de suite. Je n'ai aucun problème à la prendre et à travailler avec cela. Mais a priori, je ne pense pas que vous l'ayez. Quand on est dans son fauteuil, c'est très facile de dire « les autres sont mauvais, nous sommes très bons ». Vous êtes peut-être excellents, vous êtes peut-être très bons, sauf que là, nous sommes sur le terrain, nous travaillons avec les gens et nous voyons leur difficulté à accéder à ce type de chose.

Je suis très content que ce dispositif se fasse sur l'ensemble de la ville de Besançon, parce que cela permettra justement d'éviter cette problématique concernant la question du périmètre qui était parfois bloquante. Je suis donc très content par rapport à cela. Cela permettrait de poursuivre ce travail de terrain auprès des habitants, et comme tout travail de terrain, c'est un marathon et non un sprint. Nous allons continuer ce marathon pour permettre aux habitants, en particulier ceux les plus précaires, de bénéficier justement de cette politique pour empêcher l'exclusion énergétique, parce que — je le rappelle — ce sont les plus fragiles et les plus précaires qui sont les plus touchés. Je pourrais prendre l'exemple d'une dame dans le quartier de Palente, qui a 72 ans. Son mari était ouvrier, il est mort à 55 ans, ce qui est le cas de nombreux ouvriers malheureusement. Cela fait 25 ans qu'elle vit seule dans sa maison qui a été construite dans les années 50 ou 60, qui est dans un état lamentable. Nous sommes allés lui expliquer pourquoi nous pouvions faire cela, pourquoi elle pouvait totalement être incluse dans ce territoire d'exclusion énergétique. Nous avons essayé de l'accompagner, cela a été très complexe pour elle et elle a fini par avoir des difficultés à y aller. Je vais essayer de la revoir incessamment sous peu, normalement début juin, pour poursuivre le travail avec elle.

Comme vous le voyez, il ne s'agit pas simplement de dire « il n'y a qu'à... faut qu'on... ». C'est facile, mais le travail est d'aller voir les gens, de leur parler, de leur expliquer les choses et c'est du travail individuel. La quinzaine de dossiers que nous avons eus sont des dossiers que nous sommes allés chercher. Nous allons continuer à aller les chercher et nous ne sommes pas dans le mépris.

Mme LA MAIRE.- Très bien. Merci. La parole est à Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER.- Monsieur ALEM, Monsieur BAILLY a proposé des mobilisations de différentes personnes, il a cité des associations, et le mépris, comme tout à l'heure celui de Monsieur POULIN

vis-à-vis de Madame BOUVET, quand vous dites « heureusement, ça y est, enfin, vous vous occupez de l'écologie », alors que c'est son cœur de métier, est de votre côté ce soir. Mais ce n'est pas la première fois, et c'est récurrent. Finalement, vous l'avez vu, nous ne réagissons même plus. Chaque fois que nous intervenons, ce n'est pas « il n'y a qu'à... faut qu'on... ». Ce sont des interrogations, des pistes que nous pouvons vous donner. Elles sont gratuites, vous ne les prenez pas et vous nous « rembarrez ». Il ne reste plus longtemps, et tant mieux !

Mme LA MAIRE.- Bien. Monsieur LAFARGE.

M. LAFARGE.- Merci, Madame la Maire. Les ménages que nous avons pu rencontrer avec Monsieur ALEM ou avec Madame CHAUVET nous font remonter les attermoissements de l'État, « MaPrimeRénov', ça ne va pas mieux, ça s'améliore, ça régresse, on ne sait plus trop où l'on en est ». C'est donc extrêmement compliqué pour les ménages de s'engager dans ce genre de dispositif. Il y a un autre facteur qui est que jusque-là, l'Anah (Agence nationale de l'habitat) prenait largement en charge une avance sur les subventions qui allaient être versées à ces ménages modestes, ce qui est moins le cas aujourd'hui et ce qui met en très grande complication ou en très grand doute ces ménages par rapport à un engagement relativement lourd. Quant aux associations, par l'intermédiaire de Monsieur ALEM qui est effectivement très présent sur son quartier, nous avons pu rencontrer beaucoup de monde, nous continuons à rencontrer beaucoup de monde, nous nous rendons régulièrement sur les marchés, nous y retournons ce samedi. Je ne veux pas dire que je passe ma vie à Palente, mais j'y passe beaucoup plus de temps qu'avant et nous y rencontrons des gens exceptionnels et très engagés sur et autour de ce dispositif. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- Malgré tout, puisqu'il a été question du SLIME, il est bien évident que tout cela se fait en coordination, puisque vous avez soulevé la question évidemment. Pour m'être occupée du SLIME dans le mandat précédent, je peux juste vous dire quelque chose de très simple. La première chose qui est compliquée est d'identifier les personnes qui ont besoin. Nous pouvons rencontrer celles qui ont accepté de l'exprimer, mais d'autres n'oseront jamais le dire. Il faut aussi être en capacité de mettre en confiance, en situation les personnes pour qu'elles puissent dire « aujourd'hui, je n'arrive plus à payer ma facture énergétique ». C'est pour cela d'ailleurs qu'avec le dispositif SLIME, nous avons aussi les différents acteurs comme EDF qui nous donnent des éléments concernant des personnes qui rencontrent des difficultés à payer leurs factures. Je peux vous assurer que lorsque vous allez à leur rencontre, lorsque vous allez vers elles, en tapant à la porte, c'est extrêmement complexe de dire « bonjour, nous voulions savoir si... »

Cette démarche demande du temps, parce que c'est aussi très souvent une question de dignité. Dès qu'il est question d'humain et de dignité, cela prend du temps et c'est nécessaire, et heureusement que nous avons l'ensemble des relais. Je le dis, parce que je me souviens avoir introduit finalement le SLIME grâce, par exemple, aux différentes associations qui font de la distribution alimentaire. En effet, c'est aussi là où l'on peut rencontrer les personnes qui entendront que des dispositifs existent et qu'elles peuvent être concernées. Mais c'est un travail de dignité, de relation et d'humain. Par conséquent, cela prend du temps et cela nécessite beaucoup de délicatesse. Je remercie d'ailleurs l'ensemble des services et des personnes qui y travaillent.
La parole est à Madame BAEHR.

Mme BAEHR.- Merci, Madame la Maire. J'ai cru entendre dans la bouche de Monsieur BAILLY le mot « OPAH-RU ». Je voulais juste réagir sur ce sujet. Je rappelle que l'OPAH-RU est également un dispositif qui s'inscrit dans un programme national et qui propose des aides incitatives, c'est-à-dire que les propriétaires se saisissent, s'ils le souhaitent, des aides qu'on leur propose et choisissent celles dont ils veulent disposer. Je crois que j'ai déjà dit lors d'un précédent Conseil Municipal que fin 2024, nous avons envoyé 6 000 courriers aux propriétaires qui ont des biens dans ce périmètre OPAH-RU. Force est de constater que cela a bien fonctionné, puisque nous recevons actuellement énormément de dossiers de propriétaires. Mais j'aurai l'occasion de vous en reparler dans un Conseil Municipal prochain. Merci.

Mme LA MAIRE.- J'espère que nous vous avons apporté des éléments qui éclairent la démarche. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la modification du dispositif « Territoire Zéro Exclusion Energétique » mentionnée dans le rapport,
- approuve l'avenant n°2 à la convention initiale joint au rapport,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention initiale.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 - Action Culturelle : Travaux sur la Friche artistique : Etablissement du coût prévisionnel définitif des travaux – Demandes de subventions

Mme LA MAIRE.- Ce rapport concerne la Grande Halle. La parole est à Annaïck CHAUVET.

Mme CHAUVET.- Nous avons vraiment besoin sur notre ville d'un bâtiment de la taille de la Grande Halle située aux Prés-de-Vaux pour accueillir des événements de grande ampleur et avec beaucoup de monde sur ce site. C'est particulièrement bien d'avoir ce site des Prés-de-Vaux pour ce genre de manifestations, que ce soit des manifestations organisées par les Bisontines et les Bisontins, ou par les Grands Bisontines et les Grands Bisontins. Nous savons que les événements qui se tiennent ont un rayonnement régional, voire davantage, avec des participants qui peuvent venir de toute la France, quand on voit par exemple l'enjouement que peut susciter un Trail des Forts, comme celui que nous avons eu le weekend dernier, avec une jauge relevée à 7 500 participants venus de tout l'Hexagone. En moyenne, les manifestations mises en place à la Grande Halle accueillent environ 700 personnes, mais nous savons que plusieurs fois par an, certaines manifestations attirent plus de 2 000 personnes, ce qui peut être le cas du Festival Détonation.

La Grande Halle accueille un nombre important d'événements culturels, du théâtre. En effet, il y a du théâtre à plusieurs reprises avec le Centre Dramatique National, de la danse avec la Compagnie Pernette. Nous avons aussi le Festival Circasismic, mélange de concerts et d'arts de la rue, les concerts dans le cadre de Détonation, le Festival International de Musique, donc de la musique classique. Des événements sportifs importants sont également organisés, comme le départ du Trail des Forts, mais aussi le Festival Outdoor de Grandes Heures Natures. Nous avons aussi une année Lux. C'était l'année de la lumière en 2015 et c'était un événement organisé par l'Université. Nous avons eu une exposition sur la lumière dans tous ses états et cela se prêtait vraiment très bien sur ce site. Nous avons également des demandes pour des tournages de clip, pour des projections de cinéma, pour organiser des marchés créatifs, des marchés autour de la production locale. Bref, c'est un site très occupé, qui connaît une grosse demande. C'est donc important de réaliser ces travaux sur cette Halle.

Les travaux permettront la réouverture du site en 2026. Comme je vous l'ai dit, c'est une bonne chose, c'est nécessaire et c'est vraiment attendu. Les travaux à réaliser sont des travaux de mise en conformité de sécurité incendie et d'accessibilité, de solidité de la Grande Halle. Leur périmètre englobera la Grande Halle, les espaces contigus à la Halle, c'est-à-dire les studios de répétition et le bâtiment où se trouve la Banque Alimentaire, sachant que la Banque Alimentaire a fait l'acquisition de nouveaux locaux et qu'elle devrait quitter ces espaces prochainement. La Ville a ouvert ce lieu de production artistique sur la Friche dès 2011. Nous sommes sur d'anciens locaux de Rodiacéta. Je crois que l'usine Superior spécialisée en maroquinerie s'y est aussi installée pendant un certain temps. Sur nos bâtiments, mais surtout sur nos bâtiments anciens comme celui-ci, réaliser des travaux, c'est vraiment s'engager non seulement sur des travaux de consolidation du bâtiment, mais il va de soi que nous devons revoir toutes les mises en conformité sur l'assainissement, l'électricité, la sécurité incendie, le désenfumage, les conformités par rapport aux escaliers de secours. Nous revoyons également les besoins et nous remédions à un certain manque en matière d'accessibilité. De plus, nous avons fait le choix de revoir les besoins en termes de nombre de sanitaires présents dans la Halle pour continuer d'accueillir un grand nombre de publics sur le site dans de bonnes conditions à l'issue des travaux.

Nous avons commencé les études sur tous ces points avant de pouvoir débiter les travaux en juillet 2025. Cet ensemble de travaux tient compte également des activités qui se font sur la Friche, car les deux bâtiments à la Friche sont étroitement liés et les modalités de fonctionnement de la Friche et de la Halle sont par conséquent également étroitement liées. Les travaux débiteront à la

suite de la demande faite au Conseil Municipal de ce soir d'approuver le programme de travaux pour une réouverture en 2026, avec un coût d'opération de 2 073 000 € toutes dépenses confondues et avec des aides attendues de l'État, de la Région, du Département, bien sûr de la Ville, ce qui montre là encore l'importance de ce site pour l'ensemble de la population.

Mme LA MAIRE.- Merci. Je vous propose de vous donner la parole. S'il n'y a pas besoin de plus d'informations, la présentation étant déjà très complète, je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **approuve le programme de travaux et le montant du coût prévisionnel définitif des travaux,**
- **autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires selon le plan de financement ci-dessus et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19 - Construction d'un nouveau groupe scolaire Tristan Bernard sur le quartier des Vaïtes - Choix du lauréat, attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre

Mme LA MAIRE.- Il y a une présentation.

Mme CHAUVET.- C'est moi qui vais beaucoup parler aujourd'hui. La construction de ce nouveau groupe scolaire Tristan Bernard sur le quartier des Vaïtes fait partie du programme des équipements publics du projet urbain des Vaïtes. Le rapport de ce soir vous propose de choisir l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera en charge de la construction de cette nouvelle école. Il montre vraiment la volonté de notre municipalité de s'engager dès à présent sur ce quartier qui offrira prochainement des logements accessibles à tous, des équipements et des services de proximité dans un quartier proche du centre-ville dans un cadre préservé en espaces végétalisés. Cette école sera ouverte sur le nouveau quartier. Pour reprendre des propos de Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme, Monsieur LAROPPE, qui est vraiment investi sur ce projet, le groupe scolaire sera directement desservi par le tram, bordé de cheminements piétons et cyclistes et en interface avec les habitations existantes et futures. Cette école répondra aux attentes des occupants de l'école actuelle, enfants, parents, professionnels de l'éducation, car l'école actuelle construite en 1971 est devenue vétuste, et il serait trop complexe et onéreux d'entreprendre une réhabilitation de ces bâtiments pour lui donner des fonctionnalités conformes aux attentes actuelles d'un équipement scolaire du 21^e siècle, et évidemment avec un niveau de performance environnementale acceptable d'un point de vue du bâtiment.

Dans la nouvelle école, nous retrouverons :

- 10 classes susceptibles d'accueillir des enfants de la petite section de maternelle à la classe de CM2 ;
- des espaces de bureau ;
- des salles de repos, notamment pour la sieste des enfants ;
- des locaux permettant d'accueillir les enfants à besoin spécifique et leur accompagnateur ;
- une salle polyvalente ouverte sur le quartier en dehors des temps scolaires et périscolaires ;
- une restauration scolaire permettant d'accueillir 120 places assises pour un service à table en maternelle et 80 places assises en fonctionnement self en élémentaire.

Actuellement, ce sont trois classes maternelles et quatre classes élémentaires présentes à l'école Tristan Bernard. Pour envisager les 10 classes de la nouvelle école, nous avons tenu compte de projections des nouveaux arrivants dans le quartier jusqu'en 2030, avec, si besoin était, une modification possible des périmètres scolaires qui pourraient, par exemple, faire rentrer des rues dans le périmètre scolaire, telle que la rue Charigney. Le jury de concours du 28 mars 2025 a procédé à un classement en positionnant en première position le candidat C et en deuxième position, le candidat A. Pour le candidat C, il existait un risque de dépassement financier important par rapport au coût déjà

annoncé par le soumissionnaire lui-même qui proposait un projet avec un dépassement supérieur à 4,9 % par rapport au coût d'objectifs travaux du programme et un risque de dépassement soulevé à plusieurs reprises durant le jury du 28 mars, notamment par les membres du collège des personnalités qualifiées. Dès lors, le pouvoir adjudicateur ne pouvait se satisfaire de la proposition de classement remise à titre d'avis par le jury, et comme la réglementation le permet, il a donc fait le choix d'engager les négociations exclusivement avec le candidat A classé en deuxième position. Après négociations, il peut être confirmé que le projet du candidat A, c'est-à-dire l'équipe A+ Samuel DELMAS, est compatible avec le coût d'objectif fixé au programme et le montant global d'opération validé en Conseil Municipal le 20 juin 2024 de 10 059 600 € toutes dépenses confondues (valeur actualisée en février 2025). Nous vous proposons ce soir, comme première pierre du nouveau quartier des Vaïtes, d'attribuer la maîtrise d'œuvre pour un nouveau groupe scolaire Tristan Bernard à cette équipe A+ Samuel DELMAS.

Mme LA MAIRE.- Très bien, merci. La parole est à Agnès MARTIN.

Mme MARTIN.- Merci, Madame la Maire. La construction du nouveau groupe scolaire Tristan Bernard sur le quartier des Vaïtes est une bonne nouvelle. Cependant, plusieurs remarques et questionnements me viennent. Tout d'abord, Madame la Maire, j'ai appris avec un peu de déception — je l'avoue — ce choix de votre part de ne pas retenir le choix du jury pour cette école. Faisant moi-même partie du jury et ayant voté pour le projet n° 1, nous avons connaissance que celui-ci dépassait l'enveloppe allouée à cette construction. Cependant, il y avait certainement des possibilités de revoir ce montant en négociant, mais cela allait prendre du temps et cela permettrait difficilement de faire commencer les travaux à l'automne 2025. Vu le calendrier électoral, j'ai bien senti qu'il fallait aller vite. J'espère que vous avez fait le bon choix. Bien sûr, il y a urgence à construire cette école, celle existante devenant vraiment insalubre et ne correspondant plus aux besoins de ce groupe scolaire. Pour autant, je m'interroge. Il est tout de même étrange d'imaginer pour la suite une école flambant neuve dans un espace vide d'habitat, et par conséquent d'habitants et d'enfants, avec, de surcroît, le passage du tramway dans cet espace alors que la question du transport public avait été anticipée. Qu'en est-il de la construction de ce quartier des Vaïtes ? La Ville précise bien, au vu des plans que vous proposez, je cite « ces images sont non contractuelles, mais permettent de se faire une idée des possibles ». Nous sommes donc loin de la réalisation de ce quartier.

Ce rapport précise la construction de 600 logements d'ici 2033, avec des livraisons échelonnées entre 2027 et 2033. Permettez-moi de douter du respect de ce calendrier étant donné les reports innombrables que ce projet urbain a déjà connus dans un passé proche ou lointain, étant donné l'opposition irréductible que les Vaïtes provoquent dans une partie éventuelle de votre électorat pour 2026 et plus largement. Nous ne sommes pas loin d'une situation urbaine qui frôle l'incohérence et l'absurde. Le groupe « S'Unir pour Besançon » votera ce rapport, car construire une école est toujours une bonne nouvelle, mais nous resterons doublement vigilants à l'avancée du projet d'habitat sur le site. D'ailleurs, si à partir de 2026 nous avons d'autres responsabilités dans cette municipalité, nous ferons en sorte que la construction des Vaïtes entre enfin dans sa phase active. Besançon a besoin d'une offre de qualité, résidentielle, écologique en matière d'habitat pour son développement, son rayonnement, tout en luttant contre les flux pendulaires et leurs nuisances. Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE.- Merci. La parole est à Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Maire. Vous indiquez dans ce rapport que ce bâtiment de l'école Tristan Bernard est, je vous cite « plutôt en fin de vie. Sa réhabilitation [...] représenterait un investissement très important sans pour autant aboutir à un patrimoine bâti qualitatif pérenne ». C'est ce que vous écrivez dans le rapport. Nous pouvons déplorer dans ce rapport qu'il n'y ait pas, comme nous l'avons régulièrement demandé à ce sujet, des éléments objectivés qui vous permettent d'affirmer cela. Cela signifie qu'aujourd'hui, on devrait vous croire simplement à la lecture de cette phrase dans le rapport, que les bâtiments actuels dans leur réhabilitation n'apporteraient pas des éléments qualitatifs au regard de sa réhabilitation. C'est ce qui est déroutant. Comme à chaque fois, nous n'avons pas d'élément objectivé, ni d'indicateur précis, ni d'analyse précise pour pouvoir nous positionner. Par ailleurs, Monsieur LAROPPE parlait de transparence. J'ai envie de dire que pour Saint-Jacques et les Vaïtes, c'est le même combat. À quel moment, au sein du Conseil Municipal, avons-nous eu une présentation de fond sur vos axes de développement du projet des Vaïtes ? Jamais ! C'est comme pour Saint-Jacques. À aucun moment on ne nous l'a présenté ici. Certes, cela

a été présenté en commission. Mais à quel moment un débat s'est-il tenu sur le fond des Vaïtes ici, avec des éléments objectivés ? Encore une fois, jamais, comme à chaque fois !

Je voudrais faire mon intervention en deux temps. D'abord, sur la partie bilan carbone et coût de l'opération, pouvez-vous nous donner aujourd'hui des éléments précis sur le bilan carbone d'une déconstruction et d'une construction de cette nouvelle école sur le nouveau secteur des Vaïtes et nous donner le bilan carbone d'une simple construction ou d'une simple réhabilitation ? Je voudrais avoir ces éléments, car aujourd'hui, nous ne les avons pas, ce qui est dérangeant. Nous pouvons dire qu'aujourd'hui, au regard des expériences acquises ces dernières années, nous pouvons nous apercevoir que les réhabilitations sont moins onéreuses en coût carbone que les constructions en tant que telles, ce que nous avons pu voir sur les démarches qui ont pu être entreprises par le passé. Ensuite, sur le volet budgétaire, on parle d'une école à 11 M€ qui sera au milieu des champs. Vous allez peut-être nous donner le calendrier, que nous n'avons pas eu ici au sein de ce Conseil Municipal, mais il semble tout de même peu probable qu'il y ait des bâtiments avant cette école. Nous aurons donc une école positionnée au milieu des champs, avec des bâtiments qui arriveront je ne sais pas quand. Derrière, vous annoncez 10 classes, soit un nombre de 250 à 300 élèves que nous pouvons estimer. Aujourd'hui, l'école Tristan Bernard, ce sont 75 élèves en école élémentaire, si je ne dis pas de bêtise. Comment allez-vous remplir cette école de 250 à 300 élèves potentiellement attendus, avec entre 25 et 30 élèves par classe sur les 10 classes avec seulement 75 élèves aujourd'hui ? Quelles incidences cela aura-t-il sur la carte scolaire sur le territoire bisontin ? À aucun moment vous n'abordez ces éléments. Vous voyez que cela fait tout de même beaucoup de choses aujourd'hui, qui ne sont pas forcément précises ni portées au sein de ce rapport.

Plus largement, que va-t-il se passer sur le secteur des Vaïtes ? Nous avons vu votre association dernière dans la presse avec vos amis de longue date de La France Insoumise qui ne sont pas du tout dans cette lignée avec vous sur les Vaïtes. Qu'en est-il ? Nous aimerions avoir des éléments précis ici, au sein de ce Conseil Municipal, et comme à chaque fois, vous éludez les choses. Je n'ai jamais été contre la construction d'une école. Jamais ! Mais aujourd'hui, une école à 11 M€ au milieu des champs, qui va être certainement le premier bâtiment qui verra le jour bien avant les logements qui seront construits sur les Vaïtes, c'est un peu dérangeant. Plus largement, Monsieur LAROPPE, où en est-on sur le compte rendu d'activités 2024 ? Quand arrive-t-il ? On est bientôt à la fin du premier semestre 2025 et on n'a toujours pas le compte rendu d'activités. Vous vous doutez bien que c'est encore dérangeant aujourd'hui de ne pas avoir l'ensemble de ces éléments. Encore une fois, cela reste trouble, c'est opaque, on élude certains sujets et c'est vraiment dérangeant dans le cadre d'un projet majeur qu'est celui du secteur des Vaïtes et de l'école qui y est associée.

Mme LA MAIRE.- La parole est à Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER.- Merci, Madame la Maire. J'ai participé à plusieurs jurys d'école. J'espère avoir mal compris. Il semblerait que tout le travail du jury et le projet retenu ont été retoqués par vous, Madame la Maire. Pouvez-vous nous expliquer ? Par ailleurs, je voudrais revenir sur la restauration scolaire. Je vois que vous prévoyez 280 enfants qui mangent à la cantine alors qu'il y aura 300 élèves. Que l'on puisse réunir 120 enfants de maternelle de 3 à 5 ans en un seul service me choque, comme cela m'a choqué à Planoise.

Mme LA MAIRE.- Merci pour toutes ces questions. La parole est à Christophe LIME.

M. LIME.- J'ai été adjoint au Patrimoine il y a quelques années. J'entends régulièrement que nous n'avons pas fait d'effort sur le patrimoine. Je vous conseillerais de reprendre tout ce que nous avons fait en termes de restructuration d'écoles, y compris en termes de fermeture d'écoles. Il n'y avait pas beaucoup de courageux à l'époque pour fermer des écoles qui comptaient une classe ou deux. Je le dis comme cela, parce que lorsque l'on parle de rationalisation de mètres carrés, avant de réhabiliter, il fallait déjà optimiser un certain nombre de choses que nous avons faites pendant un ou deux mandats avec quelques difficultés. Deuxièmement, nous avons augmenté les budgets. Bien entendu, ils n'étaient pas suffisamment conséquents. C'est pour cette raison que sur le dernier mandat, je suis très satisfait qu'on puisse l'augmenter. Lorsque vous parlez de l'école Tristan Bernard, je pense que vous ne l'avez pas visitée. Il n'y a pas besoin d'être bricoleur pour voir qu'elle tombe en ruine. C'est impressionnant. Lorsque j'étais adjoint au Patrimoine, nous visions les fenêtres pour ne pas qu'elles tombent. Cette structure date des années 70. Je suis pour la réhabilitation, mais lorsque nous regardons ce bâtiment, il est pourri. Vous nous demandez de faire des économies, et chaque fois, il

faut refaire des analyses. Si vous visitiez le bâtiment, vous verriez bien qu'il est évident qu'il faut le raser. Même s'il fallait reconstruire au même endroit, c'est une autre problématique, sauf qu'il aurait fallu refaire des locations, avec du transfert compliqué. Le bâtiment neuf sur une école avec d'autres éléments est un véritable élément.

De plus, j'ai l'impression que depuis deux heures, la discussion est surréaliste. Nous avons des leçons de développement durable, d'écologie, alors que cela fait cinq ans que vous nous traitez d'Ayatollahs d'idéologie verte. Chaque fois que l'on faisait quelque chose qui allait dans le bon sens sur le développement durable, on était traités d'idéologues, comme quoi on était des gens non réfléchis qui n'écoutaient pas la population. En deux heures, vous vous êtes verdis sur tous les rapports. C'est impressionnant. C'est comme lorsque de temps en temps, je vous dis que vous nous passez à gauche sur un certain nombre de choses. Là, je ne sais pas si c'est à gauche ou à droite, vous nous mettez du côté que vous voulez, mais vous êtes en train de nous verdir sur la partie extérieure. Vous nous prenez sur le grand angle ! Mais de mon côté, je suis satisfait de ce que nous avons mis en œuvre depuis quelques années. Certes, Monsieur BAILLY, cela ne va pas suffisamment vite et vous avez raison. Oui, sur les imperméabilisations ou sur l'aide aux familles, cela ne va pas suffisamment vite, sauf que nous les avons enclenchées. Nous avons enclenché tous ces éléments-là. Peut-être que nous n'avons pas encore mis suffisamment de moyens, il faudrait peut-être en remettre plus, sauf qu'en même temps, on nous dit que l'on va nous donner moins de moyens. Sur la désimperméabilisation, il y avait des subventions de l'Agence de l'Eau. J'attends les décisions de l'État d'ici la fin juin sur les budgets de l'Agence de l'Eau. Cela veut dire que si l'on retire 10 ou 15 % sur les budgets de l'Agence de l'Eau et qu'en même temps, on nous dit qu'il faut continuer à désimperméabiliser d'une façon de plus en plus importante, cela ne va pas aller.

Je trouve donc ce discours surréaliste, mais il me va bien. Cela veut dire que les options que nous avons prises depuis quelques années vont dans le bon sens, et comme l'a dit Anthony POULIN, je suis très satisfait qu'aujourd'hui, nous soyons tous sur la même longueur d'onde et que lors des prochaines élections, nous n'ayons que des programmes qui feront de la surenchère idéologique sur le développement durable.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup. Je vous propose de donner la parole à Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI.- Merci, Madame la Maire. Puisqu'il est question du projet urbain des Vaïtes, puisqu'une concertation est en cours, y compris par le biais des réseaux sociaux, je me permets de faire deux remarques rapides sur le devenir du projet en ce qui concerne sa partie habitat. Suite à la présentation du projet en commission et les articles de presse, il est prévu que certains immeubles atteignent 10 étages. Je sais qu'à proximité, d'autres ensembles ont la même hauteur, qu'un de vos soucis est de réduire au maximum les surfaces dédiées aux constructions. Néanmoins, une attention suffisante est-elle accordée en ce domaine aux désirs des futurs locataires et acquéreurs ? La démarche de dialogue que vous avez entamée dans ce sens pour le futur site Brulard gagnerait à être exploitée, car je doute fortement que l'habitat autour soit plébiscité par les futurs occupants.

Il est question aussi de porter la part du logement à loyer modéré (ou logement social) à 30 % sur les 600 unités prévues au lieu des 20 % règlementaires. Je pense que c'est une fausse bonne idée. Je sais là aussi qu'en théorie, près de 70 % des résidents en France peuvent avoir accès au logement social, mais en réalité, ce sont avant tout les populations les plus fragiles économiquement, parmi elles les primo-arrivants, qui font prioritairement des demandes. Il ne faut pas renouveler les erreurs du passé en regroupant ces populations de manière trop importante sur les mêmes sites. J'ai encore à l'esprit une remarque d'une ancienne locataire des 408 qui avait été relogée avec sa famille dans un secteur mixte. À ma question que je lui ai posée « êtes-vous satisfaite de votre relogement ? », elle m'avait répondu avec émotion « cela fait 40 ans que je vis en France et pour la première fois, j'ai l'impression d'habiter en France ». Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE.- Du coup, vous êtes d'accord avec la mixité que nous sommes en train de mettre en place. Pardon, mais vous faites la démonstration du bienfait d'une politique de mixité sociale.

S'adressant à Madame ROCHDI qui tente d'intervenir. Pardon, Karima. On ne fait pas cela. Je vous donnerai la parole quand j'aurai terminé ce que j'ai à dire.

Non seulement vous faites la démonstration, mais nous sommes bien d'accord pour dire que le taux de 30 % est plutôt raisonnable pour la mixité, sachant que comme vous l'avez bien dit, il n'y a rien de théorique. Il y a bien 70 % de la population qui est éligible à ce service. Il y a donc quelque chose que

je ne comprends pas. En même temps, nous sommes bien d'accord que lorsque l'on dit « 70 % », c'est parce que dans notre parcours de vie, nous sommes dans un parcours résidentiel. Oui, nous avons comme volonté politique que chacun des quartiers doive pouvoir permettre d'offrir justement la possibilité d'avoir des logements sociaux avec un parcours résidentiel sur chacun des quartiers qui va se mettre en place. Voilà, je constate que finalement, vous nous avez fait la démonstration que nous étions sur la bonne trajectoire.

La parole est à Monsieur CROIZIER.

Mme CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. Je ne jouerai pas au concours du « plus écologiste que moi, tu meurs ». En revanche, Monsieur LIME, un petit point sur l'écologie et un autre point sur l'école pour revenir sur le sujet. Nous ne sommes pas en désaccord sur l'écologie, mais nous le sommes sur la méthode, ce qui n'est pas la même chose. On peut faire une action d'une façon ou d'une autre. Sur l'enjeu écologique, je suis désolé, mais il n'y a pas que les écologistes politiques qui sont des écologistes. Il me semble que vous n'êtes pas un écologiste politique. Sur ce point, c'est juste la façon d'y arriver où il y a des débats entre nous ici et d'une façon beaucoup plus large.

Je reviens sur l'école. Je me souviens qu'au mandat précédent, nous avons eu un débat. C'est loin, mais si ma mémoire ne me trahit pas, il me semble que par rapport à la construction d'une école de 10 classes à Pouilley-les-Vignes, le coût était particulièrement plus élevé à Besançon que dans la commune voisine. Sommes-nous dans les normes en termes de coût moyen au mètre carré de construction d'une école ? Je voudrais relayer aussi les inquiétudes d'autres écoles du quartier de Palente-Orchamps au regard de la redéfinition de la carte scolaire, qui ont peur de perdre à la fois des élèves et de la mixité sociale. J'imagine que vous allez démarrer la réflexion sur la carte scolaire, ou elle a peut-être déjà été faite, mais je vous demande de bien travailler avec les autres écoles du quartier de Palente-Orchamps et de tenir compte de ces enjeux de mixité sociale.

Mme LA MAIRE.- Monsieur CROIZIER, nous sommes d'accord, vous allez nous aider. Envoyez un beau courrier à Monsieur le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale), parce que vous nous en envoyez très souvent. Je vous propose de vous adresser aussi à la bonne personne et de nous accompagner dans ce combat, parce que je rappelle tout de même que nous avons souligné le fait qu'il était absolument nécessaire de maintenir une présence extrêmement importante sur les quartiers, en particulier les quartiers prioritaires. C'est bien la demande que nous faisons, mais vous allez nous accompagner, évidemment.

Avant de laisser la parole à Monsieur ALEM qui va apporter un certain nombre d'éléments, je vous propose de donner la parole à Carine MICHEL.

Mme MICHEL.- Contrairement à des collègues qui se sont exprimés dans cette instance, je me réjouis de l'augmentation de la part consacrée au logement social sur ce secteur des Vaîtes. Je vais partager avec vous deux chiffres, et on ne parle pas du niveau national, mais de notre territoire. Aujourd'hui, nous avons 3 700 ménages en attente d'accéder à un premier logement et 2 600 sont locataires de logement social qui n'est pas adapté, soit à la composition des familles, soit aux ressources des personnes. Je me réjouis de pouvoir permettre à des familles précaires ou moins précaires d'avoir à proximité une belle école qui va être rénovée, des transports en commun et un poumon vert. Je suis vraiment fière que nous puissions proposer 30 % de logements sociaux sur ces secteurs attractifs.

Mme LA MAIRE.- Merci de ce témoignage. Christophe LIME disait tout à l'heure qu'il aurait peut-être fallu que nous ayons encore plus de moyens. Je vous rappelle que nous avons un fonds vert qui a fondu.

La parole est à Monsieur ALEM.

M. ALEM.- Merci beaucoup. D'abord, tous les quartiers de la ville de Besançon, c'est la France. Il n'y a pas un endroit de la ville de Besançon qui ne soit pas la France, ce qu'il est important de redire. Il est aussi important de ne pas laisser ce type de propos être colportés et dits dans cette assemblée. Pour être tout à fait honnête, je les trouve assez gênants. Pour revenir sur le sujet, concernant ce qui a été dit sur les écoles, un travail est fait, il n'y a pas de souci par rapport à cela, et un des objectifs dans la restructuration dans cette partie de la ville de Besançon consiste à retravailler fortement à plus de mixité sociale au niveau de l'ensemble des écoles de ce secteur. En effet, un certain nombre d'écoles n'ont absolument pas de mixité sociale. Si vous prenez par exemple le quartier « politique de la ville » d'Orchamps, on est sur 99 % de logements sociaux. Effectivement, une question se pose sur

cette problématique de la mixité sociale. Un travail doit être fait en collaboration avec les différents usagers des écoles, ce qui est un élément important et il n'y a pas de difficulté par rapport à cela. Dans peu de temps, des réunions sur ce sujet seront organisées avec ceux qui travaillent là-bas. C'est donc un projet de longue haleine. Ce ne sera pas un sprint, mais un marathon et il n'y a pas de difficulté par rapport à cela.

En dernier point, cela fait plusieurs fois depuis le début du mandat et de ce Conseil Municipal que certaines données sont remises en cause, et cela me gêne de plus en plus qu'à chaque fois, des éléments factuels venant des services ou de la science soient remis en cause. Cela me pose souci dans le cadre d'un débat démocratique. Si nous n'arrivons même plus à nous mettre d'accord sur le réel tel qu'il existe, si l'on veut constamment le remettre en cause, je pense qu'à terme, cela détruit le débat public, la démocratie et cela amène un certain nombre de choses. Je ne vais pas parler de tout ce qui se passe aux États-Unis d'Amérique, mais nous sommes tout de même sur quelque chose du même ordre que l'ère de la fausse vérité. Je pense que c'est un danger fort et nous devons vraiment faire attention au sein de notre assemblée à ne pas faire du trumpisme en pantoufles.

Mme LA MAIRE.- Très bien, merci beaucoup. Je vous propose de donner la parole à Aurélien LAROPPE.

M. LAROPPE.- Merci. Deux questions ont été posées par Monsieur FAGAUT. C'était plutôt une remarque et une question. La remarque était que nous n'avons jamais l'occasion d'échanger sur les Vaïtes au sein de cette instance. Depuis le début du mandat, il y a eu au moins cinq délibérations sur le sujet, et il me semble qu'il y en a eu huit en tout, c'est-à-dire que nous avons déjà eu l'occasion d'échanger au moins huit fois sur le sujet. Il faudrait peut-être que nous changions le nom de la délibération en précisant « délibération spécifique pour échanger sur le projet des Vaïtes », ce qui serait peut-être un peu plus clair. En attendant, nous avons eu de nombreuses délibérations sur le sujet.

Ensuite, je viens d'entendre votre remarque à l'oral qui dit « il n'y a pas de contenu. On ne sait pas de quoi on parle ». Effectivement, tant que le projet n'a pas été voté et tant que nous n'avons pas d'esquisse, il est extrêmement compliqué d'échanger sur un projet. Initialement, nous avons parlé de la question de l'urbanisation. C'est votre question et je vais y répondre. Nous avons commencé cette séance par des présentations de l'INSEE. Il y a des statistiques intéressantes à l'INSEE. Entre 1970 et aujourd'hui, la Ville de Besançon a pris +6 000 habitants pendant que dans la même période, la périphérie a pris +60 000 habitants. Cela veut dire que la périphérie a pris 10 fois plus d'habitants lorsque nous en avons pris 10 fois moins. Au lieu de venir consommer au centre-ville, les gens vont consommer au plus proche, c'est-à-dire à Chalezeule, à École-Valentin, à Chateaufarine. Par rapport aux commerces de périphérie, on donne la main aux commerces de périphérie, parce qu'on a multiplié la population de la périphérie par 10 quand la nôtre n'a augmenté que de 6 000 habitants, ce qui est un point important.

Le deuxième point important, et ce n'est pas du tout une critique de la périphérie, parce que je travaille avec l'ensemble des maires sur le PLUi (Plan Local Urbain intercommunal) et je comprends les problématiques de chacun, c'est que lorsque la périphérie construit, elle urbanise quatre à dix fois plus de terrain pour proposer le même nombre de populations. Ensuite, dernier élément, lorsque la périphérie se déplace, elle utilise deux fois plus la voiture par ménage que la ville de Besançon. Ils n'y sont pour rien. Ce n'est pas parce que les gens de la périphérie sont moins « écolos » que les habitants, mais c'est simplement que lorsque vous habitez dans une commune de 1 000 habitants, sans transport en commun, vous êtes obligé de prendre la voiture. Vous n'avez pas d'autres choix. Puisque vous nous demandez quel est notre choix d'urbanisation des Vaïtes, notre choix est justement d'aller sur les Vaïtes. Le choix simple aurait été de ne rien faire. Il y a des opposants, on ne « s'emmerde » pas. En plus, comme vous l'avez dit très justement, ces personnes peuvent être potentiellement proches de nos idées. Ce n'est pas à moi d'en débattre, mais nous aurions pu dire « ne nous "emmerdons" pas, nous ne faisons pas le dossier ». Non, nous avons réfléchi et nous nous sommes dit que le choix simple n'était pas le bon, qu'il fallait faire le choix responsable, c'est-à-dire de construire aux Vaïtes, parce que les gens utiliseront moins leur voiture, parce que nous voulons urbaniser moins de terrain et parce que cela permet de remettre de la population sur la ville de Besançon qui consommera au centre-ville plutôt que de consommer dans les zones périphériques, ce qui est extrêmement important.

Aujourd'hui, ce n'est pas le choix que vous développiez dans votre projet initial de « Terra Vesontio », puisque l'idée était de ne pas mettre d'habitation à cet emplacement, mais d'en mettre sur la périphérie. Sur la périurbanisation sur l'Agglomération de Grand Besançon Métropole, entre 1970 et 2020, je reprends les mêmes statistiques que celles que je vous ai données sur les chiffres tout à l'heure quant à la population : elle s'est faite sur la périphérie et non sur la ville de Besançon. Nous travaillons sur cette périurbanisation en proposant des logements non pas au milieu des champs. Vous avez cité « une école au milieu des champs ». Non, je vous dis que c'est une école au pied du tram, ce qui n'est pas du tout la même chose. Effectivement, il y a des champs autour, parce qu'à l'heure actuelle, ce n'est pas construit. Mais je vais vous dire une chose : j'hérite d'un projet, et le projet est construit avec un tram. S'il n'y avait pas de tram, le sujet des Vaîtes ne se positionnerait pas de la même manière, un peu comme nous avons décidé de ne pas faire celui des Planches-Relançons, parce qu'il n'y a pas de transport en commun ni commerce. Nous l'avons gardé pour des terrains agricoles et nous avons protégé des terrains naturels. En revanche, là, il y a un tram, des commerces, des infrastructures, toutes les voiries, l'eau, le gaz. Il me semble même qu'il y a la fibre, mais c'est à vérifier. C'est tout de même un point important sur les choix d'urbanisation et c'est un choix de vision globale.

Maintenant, je vous pose la question à l'envers. La vraie question n'est pas « que se passe-t-il si l'on fait les Vaîtes ? », mais elle est « que se passe-t-il si l'on ne fait pas les Vaîtes ? » Si on ne fait pas les Vaîtes, on va construire des maisons ou des petits logements sur la périphérie, les gens vont prendre deux fois plus la voiture, urbaniser quatre à dix fois plus et consommer dans les zones périphériques commerciales, parce que ce sera plus proche de chez eux. Notre choix est écologique dans un premier temps et il est social dans un deuxième temps, puisqu'une voiture en moins pour un ménage sur 20 ans, ce sont 100 000 €, une voiture représentant environ 5 000 €/an entre l'essence, l'amortissement de la voiture et l'assurance. Si vous empruntez pour acheter un logement sur 20 ans, le ménage va économiser 100 000 € sur la ville de Besançon lorsque sur la périphérie, il aura dépensé 100 000 € pour sa voiture. De plus, même pour les ménages, au-delà de l'aspect écologique, c'est aussi un aspect social pour leur portefeuille. Voilà, vous avez notre vision claire sur le sujet.

Quant aux CRAC (Comptes rendus annuels à la Collectivité), les CRAC 2024 seront présentés en septembre 2025. Je vous l'ai déjà dit lors de la séance précédente, mais je vous le redis. Certains CRAC ont été présentés en décembre en début de mandat, ce qui n'a pas posé de problématique. Là, cela pose des problématiques. Je comprends et je partage avec vous le fait que cela pourrait toujours être présenté plus tôt. Nous travaillons avec des prestataires, en l'occurrence Territoire 25 qui est notre SPL (Société Publique Locale) et qui a beaucoup de dossiers avec nous. Nous les laissons travailler en toute confiance et ils nous proposent les CRAC au moment où ils peuvent nous les proposer, les services aussi. Je leur fais confiance et je considère qu'un mois ou deux de délai sur un projet comme celui-là, qui va faire venir plus de 1 000 habitants, et sur un projet qui va durer 15 ans, ce n'est pas gravissime.

Je réponds ensuite aux propos de Madame ROCHDI. Vous avez évoqué l'habitat en tour. Le site est divisé en trois parties, une première avec de l'habitat en tour, une deuxième avec de l'habitat intermédiaire et une troisième avec des maisons individuelles en bande. Nous réfléchissons donc à de nombreux sujets pour justement faire une densification et nous faisons la densification via différents modèles. Les esquisses que nous vous avons présentées ne sont pas définitives, elles sont ouvertes au débat, mais l'idée est de produire un nombre de logements suffisant sur cet espace pour justement lutter contre la périurbanisation et les phénomènes que j'ai pu expliquer. Ensuite...

Mme LA MAIRE.- Merci. Pardon, tu pourras nous rapporter des éléments, parce que nous allons encore discuter, mais c'est juste pour établir les mêmes règles pour tout le monde. Merci beaucoup. La parole est à Claudine CAULET.

Mme CAULET.- Merci. Je voudrais dire que depuis le début du mandat, j'ai rencontré plusieurs fois les parents d'élèves élus de l'école Tristan Bernard qui attendent cette nouvelle école avec une impatience incroyable. Pour certains — je le dis sur le ton de la boutade, mais ce n'est pas très drôle —, leurs enfants étaient dans cette école et ils vont bientôt rentrer dans le cycle supérieur. Vous voyez le nombre d'années depuis lesquelles ils patientent. Ensuite, une rénovation en site occupé, c'est tout de même très compliqué, puisqu'il faut installer des modulaires pour continuer d'accueillir les enfants.

Dernière petite remarque préalable, sur les périmètres scolaires qui sont de notre compétence, nous avons travaillé pour cette école, sur le périmètre actuel de Tristan Bernard, plus celui de la future zone avec les 600 logements des Vaïtes. À ce jour, nous n'avons pas l'intention de toucher ni au périmètre de Jean Zay, ni à celui de Curie, ni à celui de Chaprais qui sont en proximité. La seule variable d'ajustement en termes d'effectifs pourrait être les enfants qui vivent avec leur famille rue de Charigney et nous ne sommes absolument pas persuadés qu'il soit intéressant d'utiliser cette variable, car ces enfants permettent d'amener de la mixité sociale à l'école Curie. Voilà pour le global.

Maintenant, l'école Tristan Bernard actuelle, quelle est-elle ? C'est une maternelle avec trois classes et 80 petits, et une élémentaire avec quatre classes et 50 enfants. Nous avons donc travaillé sur l'évolution de ce secteur et le futur secteur, et nous travaillons avec des outils de prospective scolaire. Il en existe plusieurs. Je crois que le nôtre doit être issu du laboratoire de géographie THÉMA de l'Université de Franche-Comté, qui mélange de la démographie, donc des naissances, de l'habitat, du foncier, de la projection de logements. L'outil est tellement fin que nous pouvons même y rentrer les projections de logements sociaux et de logements non sociaux, puisqu'en fonction de ce critère, le nombre d'enfants associés n'est pas le même. Pour 2032, nous arrivons avec une école à dix classes, ce qui correspond à ce que nous avons prévu pour l'ancienne école des Vaïtes. Nous sommes exactement dans la même épure financière, à 10 M€ TTC. Ce sera donc une école avec cinq classes en école élémentaire, quatre classes en maternelle, plus une classe qui pourra être réversible et ajustée en fonction des cohortes d'enfants. Nous ne l'avons pas précisé, mais nous aurons aussi une classe UEE (Unité d'Enseignement Externalisée) pour des enfants atteints du trouble du spectre autistique. L'objectif pour 2032 est donc dix classes, et si notre prospective est juste, ce qui ne marche pas trop mal en général, il devrait être atteint.

Mme LA MAIRE.- Merci. La parole est à Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. J'ai deux questions. Y a-t-il encore des procédures judiciaires en cours concernant le projet des Vaïtes ? Quid du bâtiment de l'école Tristan Bernard actuelle ? Je pense que ce ne serait pas une bonne idée de maintenir en friche. Est-ce une destruction ou une rénovation pour une autre destination ?

Mme LA MAIRE.- D'abord, il n'y a plus de recours. Ensuite, il est question de retravailler justement un projet urbain sur Tristan Bernard et sur la façon dont nous reconfigurerons la parcelle.

M. LAROPPE.- Pour répondre à Madame ROCHDI, j'ai une vigilance sur l'habitat en tour que vous évoquez. Je pense qu'il faut faire attention à ne pas être sur une surdensité, parce qu'il faut tout de même faire venir les ménages même si nous y réfléchissons. Je partage donc votre analyse. En revanche, nous avons des exemples de tours construites depuis très longtemps et qui fonctionnent très bien. Si je prends celle de la place Leclerc qui doit faire 13 étages, elle fonctionne très bien, parce qu'il y a des perspectives. Dès qu'un logement est en vente, il se vend rapidement. Nous pouvons en citer d'autres sur la ville de Besançon, qui fonctionnent très bien. Nous pouvons également citer le Président près de la Boucle. De nombreux bâtiments en hauteur fonctionnent bien et tous ces bâtiments ont comme point commun d'avoir de grandes perspectives. C'est la raison pour laquelle les trois tours sur l'esquisse dessinées sont situées le long de la rue Charigney, parce que c'est là où l'on a les meilleures perspectives sur la colline des Biquets. Je ne dis pas que c'est suffisant ni que c'est gagné, mais nous aurons une vigilance sur le sujet et je la partage avec vous.

Concernant la mixité sociale et la qualité des logements, nous n'en sommes pas encore à ce stade dans le projet, car nous en sommes à l'esquisse. Mais vous l'avez très bien rappelé sur Brulard. Nous avons une vigilance sur la mixité sociale sur Brulard, puisqu'aujourd'hui, sur le projet de Brulard, nous souhaitons que la mixité se fasse par palier et non par immeuble, et nous essaierons de faire la même chose sur les Vaïtes. C'est un point extrêmement important et c'est une nouveauté que nous essayons de mettre en œuvre sur Besançon pour éviter d'avoir un immeuble avec des personnes aux revenus élevés et un autre avec des personnes aux revenus plus faibles, car là, ce serait une vraie mixité. Enfin, quant à la satisfaction du relogement, je partage votre analyse ponctuelle qui est partagée par des analyses de Grand Besançon Métropole concernant les MOUS (Missions de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale), les maîtrises d'œuvre faites pour reloger les personnes. À l'heure actuelle, sur les dernières statistiques, 90 % des habitants relogés sont plus satisfaits de leur nouveau logement que de leur ancien logement, ce qui est un point important. Nous voulons mettre du logement social aux Vaïtes à hauteur de 30 %, parce que nous sommes convaincus qu'il y aura

une meilleure qualité de vie qu'à certains endroits aujourd'hui, sur lesquels — Monsieur ALEM a pu le citer — nous avons 99 % de logements sociaux. C'est vraiment notre vision globale.

Par ailleurs, très rapidement, je réponds à Monsieur CROIZIER. Concernant la procédure judiciaire, Madame la Maire a pu vous le rappeler. Il n'y a plus de procédure judiciaire en cours. Pour rappel, la dernière était entre Grand Besançon Métropole et le Jardin des Vaïtes. Cette association avait attaqué GBM sur des questions de PLU (Plan Local d'Urbanisme) et de déclassement de PLU. Il se trouve que le tribunal administratif a donné raison à GBM en maintenant les terrains constructibles. Sur ce sujet, nous avons une vigilance particulière, puisque nous avons fait une modification de PLU récemment consistant à protéger des terrains agricoles prévus en zone constructible en les repassant en zone naturelle. La modification est en cours et sera validée le 11 décembre 2025 à l'Agglomération. Cela montre bien notre engagement quant à produire du logement et protéger les zones agricoles et les zones de jardin déjà existantes.

Pour finir, Madame MARTIN, je partage ce que vous avez dit. Personne autour de la table n'est capable de prédire les élections de 2026, mais je pars de votre hypothèse. Cela n'engage que ma parole, mais si vous êtes élus, nous faisons le nécessaire pour que le projet des Vaïtes sorte rapidement. Néanmoins, c'est un projet compliqué, parce qu'il y a de l'opposition, parce que cela prend du temps de discuter avec la population, et nous l'avons vu. Sur un format de cinq minutes, j'essaie d'expliquer un processus d'urbanisation extrêmement complexe qui impacte le commerce, des terrains agricoles et des déplacements en voiture. Pour expliquer tout cela à la population, cela prend du temps et ce temps est nécessaire, je pense, pour faire en sorte que le projet sorte avec un maximum de personnes satisfaites. Si votre hypothèse s'avère exacte, j'espère que vous arriverez à sortir le projet dans les meilleurs délais, mais en tout cas, c'est dans ce processus que je suis actuellement et nous essayons de faire le maximum, que ce soit la société d'aménagement ou la Ville de Besançon et les élus à la manœuvre aujourd'hui, pour que le projet avance rapidement. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- Merci. Je pense que nous vous avons apporté énormément de réponses. La parole est à Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER.- Merci, Madame la Maire. Vous n'avez pas répondu à ma question. Comment se fait-il que le jury ait travaillé sur un projet et que vous l'ayez retoqué, si c'est bien ce que nous avons compris ?

Mme LA MAIRE.- La réponse a été donnée par Annaïck CHAUVET. Elle vous a expliqué qu'un certain nombre d'éléments avaient été pris en considération. Aujourd'hui, nous vous proposons d'avoir entendu l'avis du jury, mais au vu de l'enveloppe engagée dans le PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement), au vu de l'écart dans lequel nous nous trouvons, au vu d'une école qui correspond à l'ensemble du cahier des charges, il vous est proposé aujourd'hui d'adopter le rapport et de me donner la possibilité de poursuivre les négociations dans le sens du choix proposé aujourd'hui. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- choisit l'équipe représentée par le mandataire **A+SAMUEL DELMAS**, comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes,
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes à l'équipe représentée par le mandataire **A+SAMUEL DELMAS** pour un montant d'honoraires de 1 319 123,32 € HT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs, de la Caisse d'Allocations Familiales et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

20 - Complexe Sportif Diderot - Avenant pour travaux supplémentaires - Lots 3 et 12

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Madame CHAUVET.

Mme CHAUVET.- Je vais vous parler de ce projet, parce qu'il nous tient à cœur. Avant d'en venir à ce projet, je voudrais vous expliquer le rapport de ce soir, car c'est plutôt un rapport technique qui suit une procédure d'appel d'offres ouvert. Sur ce projet du gymnase Diderot, nous avons 19 lots existants, qui sont déjà passés en Commission d'Appels d'Offres (CAO), qui ont reçu un avis favorable, mais comme nous sommes sur un gros chantier avec de gros montants, dès lors que l'un des lots en phase de réalisation se trouve avec une augmentation du montant de 5 % par rapport au marché initial, nous avons l'obligation de le refaire passer en CAO, puis en Conseil Municipal sous forme d'avenant. Concrètement, nous avons deux lots sur les 19, le lot n° 3 qui porte sur des éléments d'ajustement au niveau des gradins, de la charpente et du sol pour un montant de 52 289,41 €, soit une augmentation de 5,08 % (petit dépassement du 5 %) et le lot n° 12 qui porte sur la mise en place de carrelage dans des endroits, des vestiaires, avec des travaux supplémentaires à réaliser pour un montant de 7 720,67 €, soit une augmentation de 5,99 %. Sachant que tous ces montants entrent dans le budget alloué à l'opération, à ce stade, tous ces aléas ne représentent que 1 % du montant de l'opération. Par conséquent, le montant de l'opération ne bouge pas et reste à 12 320 000 €.

Je profite de ce rapport pour vous dire que le projet avance très bien. Je vous rappelle que nous sommes sur la mise en place d'un complexe sportif Diderot avec deux gymnases sur le quartier de Planoise. La restructuration du gymnase Diderot existant viendra après la construction d'un gymnase neuf accolé au gymnase existant. Il est en cours de réalisation, en cours de construction. Nous avons déjà beaucoup travaillé sur ce projet avec Abdel GHEZALI, Monsieur l'Adjoint au Sport, avec les autres élus et notamment les membres du jury de concours, et évidemment avec l'ensemble des services, mais aussi avec le Département et la Région, car les lycées et collèges sont vraiment intéressés aussi par ce nouvel équipement sur notre ville, sur notre agglomération, pour de futures utilisations. En effet, nous n'avons pas trop d'équipements sportifs, surtout de cette taille. Ce projet sera aussi aidé par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). Il a fallu trouver comment accoler ce nouveau bâtiment à l'ancien en évitant des dolines présentes sur le site. Le collège Diderot juste à côté sera également évidemment intéressé par ce nouveau complexe qui en sera, de ce fait, le proche voisin.

Nous avons travaillé pour que ce complexe sportif puisse accueillir un maximum de publics, des publics différents. Le gymnase neuf aura eu un niveau d'homologation interrégionale et pourra donc accueillir des compétitions de haut niveau — Abdel en parlera mieux que moi. Il comportera une grande salle avec des gradins, des vestiaires, une salle annexe qui pourra servir de salle de convivialité et un grand hall d'accueil. Nous avons aussi travaillé les accès et les abords, avec un parvis suffisamment grand pour recevoir tout le monde les jours de compétition au niveau de l'entrée principale, mais aussi d'autres entrées possibles, notamment pour les scolaires et les entraînements. Nous avons retravaillé les circulations et nous les avons simplifiées autour des deux gymnases. Nous avons donc un bâtiment très qualitatif, qui prend en compte l'acoustique, les consommations énergétiques. Nous avons au final quelque chose dont nous sommes très fiers : nous avons réussi à utiliser les arbres de la forêt de Chailluz pour réaliser la charpente de ce gymnase neuf. Je dis « nous », parce que nous devons cette réussite à des personnes très compétentes au sein notamment des services Bâtiment et des Espaces Verts de la Ville qui ont rendu cela possible.

Le 16 avril dernier, nous avons eu l'opportunité de visiter l'entreprise Simonin située dans le Val de Morteau depuis 1967 et qui a aujourd'hui une notoriété internationale avec des réalisations en bois vraiment monumentales, telles que le pavillon de la France à Milan pour l'Exposition Universelle de 2015 ou le pavillon du Canada à Dubaï pour l'Exposition Universelle de 2021. Évidemment, ils ont des réalisations aussi proches de chez eux, de chez nous telles que la structure centrale du dôme à Micropolis, structure que vous devez connaître, et aujourd'hui la charpente du nouveau gymnase Diderot. D'ailleurs, les premiers éléments sont arrivés pour cette charpente au début du mois sur le chantier pour être installés. Ce sera du bois local qui aura fait peu de trajets, mais qui aura été magnifiquement utilisé, avec une empreinte carbone évidemment faible pour ce bâtiment neuf. Nous nous réjouissons donc de ce beau projet qui est en train de se concrétiser.

Mme LA MAIRE.- Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°1 du lot 3 Gros œuvre du marché de travaux de construction d'un nouvel équipement, restructuration et rénovation du complexe sportif Diderot Planoise pour 1 082 289,41 € HT,
- approuve l'avenant n°1 du lot 12 Carrelage chape faïence du marché de travaux de construction d'un nouvel équipement, restructuration et rénovation du complexe sportif Diderot Planoise pour 136 539,74 € HT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ces avenants, ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur bonne exécution.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21 - Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) - Programme de mise en accessibilité 2025 - Demande de subventions

Mme LA MAIRE.- S'il n'y a pas de question, je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme prévisionnel de mise en accessibilité proposé dans le rapport,
- sollicite des subventions auprès de l'Etat (FIPHFP) et de tout partenaire susceptible de participer aux opérations de travaux de mise en accessibilité, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22 - Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration sur le site de la Citadelle Vauban classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO - Signature du marché de maîtrise d'œuvre

Mme LA MAIRE.- S'il n'y a pas de question, je soumetts ce rapport au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre relatif aux opérations de travaux de restauration sur le site de la Citadelle et sur les fortifications classées UNESCO à Besançon avec l'équipe représentée par l'agence HOTA de Besançon (mandataire) représentée par Mme Stéphanie HONNERT pour un montant maximum de 500 000 € HT ainsi que les marchés subséquents dont le montant serait supérieur à 300 000 € HT,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'Etat, de l'Union Européenne, du Département du Doubs, et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) - du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

Mme LA MAIRE.- Il s'agit pour nous de prendre acte. Monsieur FAGAUT, vous souhaitez intervenir.

M. FAGAUT.- Lorsque j'ai lu ce rapport, nous avons 620 dossiers déposés et qui génèrent pour nos services un temps d'instruction assez conséquent pour seulement 6 levées de droit d'intention d'aliéner par la collectivité. Ne serait-il pas pertinent à un moment donné de réduire le périmètre concerné par ces droits de préemption pour simplement les emmener sur les espaces sur lesquels nous avons des projets d'aménagement et d'aménager de manière à réduire ? Parce qu'en fin de compte, cela donne un temps très important d'instruction. Vous me dites « non », je ne sais pas, je pose la question. Ne serait-il donc pas possible de réduire simplement pour donner plus d'efficacité et pour que nos agents puissent se concentrer davantage et être concernés par d'autres dossiers ? Sur 620 dossiers, nous avons levé ce droit d'intention d'aliéner sur 6 d'entre eux. L'idée est de pouvoir réduire ces périmètres et de les concentrer là où l'on a des intentions d'aménager par la suite.

M. LAROPPE.- Je ne connais pas les statistiques des autres agglomérations, je ne suis vraiment pas sûr, c'est donc à vérifier, mais je pense que nous sommes sur les mêmes ordres de grandeur. En effet, les périmètres de préemption sont assez larges sur les grandes villes, et derrière, cela donne des chiffres sur des ratios de 100, comme vous l'évoquiez, donc de 600 à 6. Cela demande du temps d'instruction, mais parfois, cela nous permet de récupérer des projets d'envergure et de faire des préemptions historiques, par exemple sur l'îlot Pasteur, et d'avoir une vision à long terme sur le sujet. Effectivement, il y a des réflexions quant à faire évoluer le zonage dans certaines zones, l'étendre dans certaines et le diminuer dans d'autres sur lesquelles nous n'en avons plus besoin. Une stratégie foncière s'établit ainsi sur le sujet.

Pour être précis sur ces éléments, nous avons un droit de préemption très limité sur la ville de Besançon, car grosso modo, il est limité à la Boucle, Battant, un peu les Chaprais, Planoise, et le reste de la ville n'est pas soumis au droit de préemption sauf les zones d'activités. Historiquement, le nombre de préemptions sur la ville est relativement faible par rapport aux demandes de transactions globales. Effectivement, il faut toujours continuer à avoir une optimisation du sujet sur ce point pour optimiser le travail fait par les agents. D'ailleurs, je remercie ces agents, car c'est un travail extrêmement laborieux. Comme vous l'avez dit, nous n'en réutilisons que 1 % derrière. La plupart du temps, ces transactions ne sont pas levées de la part de la collectivité.

Mme LA MAIRE.- Que ce soit Aurélien LAROPPE ou moi, nous signons très rapidement les DIA, parce que — et vous avez raison — en réalité, il y a énormément de DIA qui ne présentent pas immédiatement d'intérêt. C'est donc très rapide à analyser et cela permet de nous assurer ce périmètre d'intervention défini comme étant judicieux. C'est donc important d'avoir les capacités d'intervenir. C'est comme si l'on imaginait que l'action publique n'a aucun rôle dans l'aménagement et la réorganisation des territoires. Elle a un rôle important. C'est pour cette raison qu'il est normal que ces espaces stratégiques, comme vous l'avez dit, puissent être identifiés et s'ils ont bien ce périmètre, c'est parce qu'ils ont été considérés comme stratégiques. Je vous propose de prendre acte de ce rapport si vous en êtes d'accord.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan.

24 - Opérations immobilières réalisées en 2024 par la Ville de Besançon - Rapport de Synthèse

Mme LA MAIRE.- Il s'agit là encore de prendre acte. Y a-t-il des commentaires ou des questions ? S'il n'y en a pas, je considère que nous avons pris acte de ce dossier.

Le Conseil Municipal prend acte du bilan.

25 - Aides aux associations sportives - Troisième attribution 2025

M. GHEZALI.- Ces aides reviennent. Mais je voulais d'abord saluer l'engagement de nos associations sportives et quand je dis « nos associations sportives », je parle de nos bénévoles, de nos services. Nous avons vécu un weekend très riche, avec des milliers de participants, que ce soit pour le Trail des Forts, le Championnat de France de lutte, un derby bisontin avec plus de 3 000 personnes. Au-delà de l'aspect sportif, ce sont aussi des retombées économiques. Je voulais donc vraiment aussi saluer

la vitalité de nos clubs, leur engagement au quotidien et l'engagement de la collectivité, de nos services des Sports et les services techniques, parce que c'est du « boulot » et le retour que nous avons de la part des clubs, des participants est positif. Merci à toutes ces associations sportives et aux services de la Ville.

Mme LA MAIRE.- Tu as raison, nous avons un territoire très dynamique. Quand on voit que ce sont plus de 580 bénévoles qui se sont engagés pour le Trail des Forts, c'est la preuve aussi que cela correspond à un besoin. Nous avons une société qui envoie des signaux extrêmement anxiogènes, négatifs, etc. Nous voyons là qu'une vraie cohésion sociale s'anime autour de tous ces événements. Merci bien sûr aux clubs, aux associations, aux bénévoles et aux agents, parce qu'il ne faut jamais oublier que derrière tout cela, il y a une logistique extrêmement importante et lourde. Nous ne pouvons donc que les remercier. Merci à tous.
Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- **Programme « Manifestations – Subventions Exceptionnelles »**
 - o **6 000 € à Besançon Triathlon,**
 - o **1 000 € à Besançon Curling,**
 - o **1 500 € à DSA Besançon,**
 - o **500 € à Soleil Brille pour Tout le Monde,**
 - o **500 € à Groupe Spéléologique du Doubs,**
 - o **500 € à Kyduo Besançon,**
 - o **1 000 € à Club Sauvegarde de Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26 - Renouvellement de l'adhésion à la plateforme Sequoia (anciennement Media-Doo) - Signature de la convention

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Conseil départemental.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

27 - Aides aux associations culturelles - Première attribution 2025

Mme LA MAIRE.- La parole est à Aline CHASSAGNE.

Mme CHASSAGNE.- Merci, Madame la Maire. Bonsoir à toutes et tous. Ce dossier me permet de rappeler le soutien de la Ville de Besançon à la culture de manière générale, aux associations, aux artistes, aux équipements culturels. Ce dossier propose plus de 500 000 € d'aides sur différents projets, mais aussi des aides en fonctionnement, à 63 associations de notre ville. En ce moment, le monde de la culture est particulièrement dans l'incertitude, dans de grandes inquiétudes face aux coupes budgétaires déjà enclenchées, et nous l'avons vu dans certaines collectivités, notamment au départ dans le Pays de la Loire et d'autres ont ensuite enchaîné. C'est un problème majeur, puisque c'est le recul annoncé d'un service public de la culture. Cela fait plusieurs années que dans cette instance, nous votons ensemble des rapports consacrés à la culture et au soutien aux artistes. Il est assez rare que nous soyons en désaccord. C'est même très rare que nous ne votions pas ensemble ces soutiens.

Il est intéressant de prendre ce recul historique, parce que nous voyons que finalement, le monde de la culture a réussi à construire un consensus qui n'est pas uniquement basé sur une orientation politique particulière, même si — et j'y reviendrai — nous avons aujourd'hui de nombreuses inquiétudes sur le bénéficiaire de ces coupes budgétaires. C'est vraiment gênant et nous appelons les

différentes collectivités à faire comme nous, à indiquer que le budget sera maintenu. Nous savons par ailleurs que la Région maintient son budget, que la Ville de Besançon maintient le sien, que GBM maintient le sien. Nous savons aussi que le Département, a priori, ne maintiendra pas tous ces soutiens. Or, comme je le disais, il est vraiment primordial de ne pas lâcher le soutien à la culture, puisque derrière, ce sont des emplois, des répercussions sur la vie économique de tout un secteur, un secteur très large et bien sûr, des offres plurielles et diverses à nos habitants et aux différents publics. Nous avons tous vu sur les dernières décennies — cela remonte à au moins 40 ans — fleurir des équipements pour lesquels nous avons acté notre fort soutien pour qu'ils puissent justement soutenir la création, la production, en se disant que dans une démocratie, il est important pour la société de défendre ces lieux de liberté, de liberté de création, qui amènent du débat sur ce qu'est la société, sur comment faire société ensemble.

Pour la Ville de Besançon, ce sont 25 M€, si l'on associe le fonctionnement et l'investissement. Sur le budget global, ce sont 15,6 % en fonctionnement d'après le dernier rapport de la Cour des Comptes. Si nous le ramenons pour chaque habitant, ce sont environ 200 €/an/habitant que la Ville investit. Cela veut dire qu'à un moment donné, pour celles et ceux qui veulent aller voir un concert, une pièce de théâtre, il y a une prise en charge du billet par les différentes collectivités. C'est ce qui permet d'ailleurs à la plupart des personnes d'y aller, sans quoi ce serait complètement inaccessible. Les différentes collectivités se sont donc associées dans ces logiques de concertation, ces logiques de soutien qui sont primordiales.

Nous avons quelques exemples dans le dossier que vous avez reçu. Vous avez par exemple la Compagnie Pernette qui a réussi au fil des années à associer les différentes collectivités pour soutenir leurs projets, et dans leurs projets, nous voyons bien qu'il y a non seulement des créations, mais aussi toute une partie d'actions culturelles très importante, le festival Jours de Danse que vous devez connaître aussi, et tout le travail qu'ils ont fait notamment avec les quartiers de Palente-Orchamps et de Planoise. Pour le festival Juste Ici, nous sommes là aussi dans un accord entre la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), la Région et la Ville. Vous avez également le festival Du Bitume et des Plumes pour lequel il existe différents niveaux de soutien par différentes collectivités. Certaines investissent moins. Nous pouvons ainsi passer d'une centaine d'euros, comme le fait le Département, à plusieurs milliers d'euros, ce que nous faisons au niveau de la Ville. Lorsque nous avons fait un diagnostic culturel en début de mandat, nous avons bien réalisé, au regard des études faites, qu'il y avait un besoin très important d'espaces de diffusion, que la population attendait aussi des spectacles, des événements gratuits, notamment dans l'espace public. Ce festival Du Bitume et des Plumes regroupe différents éléments qui étaient attendus.

Vous l'aurez compris, la sortie d'une des parties prenantes est catastrophique avec des effets immédiats sur l'emploi, sur l'offre publique, notamment en termes de tarif, sur la liberté de création, alors que nous défendons l'inverse, et dans cette assemblée, nous avons très longtemps aussi défendu ensemble l'inverse. Nous avons pu, au cours de ce mandat, mettre un focus particulier et un accent sur l'espace public et la gratuité dans l'espace public, parce que nous considérons qu'il y avait de nombreux obstacles parfois à franchir certaines portes d'équipements culturels. Dans ce contexte, et vous l'aurez compris aussi, à qui va servir ces baisses dans un climat trumpiste, avec des discours anti-culture, notamment du côté de l'extrême droite ? Je crois vraiment qu'il faut que nous puissions résister face à ces coupes pour qu'elles ne soient pas banalisées. La Ville soutient la culture. Nous appelons les collectivités à continuer à faire de même.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup pour cet engagement. Y a-t-il des questions ?
Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. Vous parlez de culture, je vais vous parler d'œuvres. Je voulais prendre des nouvelles du « Taureau d'Avrigny ».

Mme CHASSAGNE.- Une étude est en cours pour que nous puissions avoir des détails plus scientifiques et une expertise pour pouvoir mener les restaurations nécessaires.

Mme LA MAIRE.- Monsieur CROIZIER, vous demandez de nouveau la parole.

M. CROIZIER.- Oui. Madame l'Adjointe, je voulais vous dire que concernant cet incident, j'ai été choqué par une de vos déclarations. Vous avez déclaré « ce sont des choses qui arrivent ». Bien sûr,

on ne peut pas en vouloir à cet agent qui faisait son travail. Mais non, ce ne sont pas juste « des choses qui arrivent ». Vous êtes adjointe à la Culture. Vous avez sous votre responsabilité les musées de la ville, la préservation d'œuvres ou d'objets qui sont, comme le « Taureau d'Avrigny », des trésors au regard de l'humanité. Vous ne pouvez pas déclarer qu'une statue inestimable, de plusieurs millénaires, qui chute et se brise, ce n'est pas grave. Madame CHASSAGNE, c'est grave. Tout doit être fait pour la sécurisation des œuvres dans nos musées, et cet événement a montré que malheureusement, tout n'était pas fait. Quand une statue vieille de 2 000 ans est posée sur un présentoir, quand un tableau est accroché à un mur dans un musée, on s'assure qu'une bousculade ne risque pas d'endommager cette œuvre. Suite à cet incident, un état des lieux a-t-il été effectué quant à la sécurité de l'ensemble des œuvres des musées bisontins ? Si oui, pouvez-vous nous en fournir une copie ?

Mme CHASSAGNE.- Je n'ai pas dit que ce n'était pas grave. Il me semblait important de ne pas faire culpabiliser de manière personnelle une personne. J'aurais trouvé cela vraiment injuste. Partant du fait que la personne elle-même n'était pas dans l'intention de le faire, je trouve cela particulièrement inapproprié que vous surfiiez sur une polémique.

S'adressant à Monsieur CROZIER qui tente d'intervenir. Écoutez-moi jusqu'au bout ! Merci.

Nous savons que ce sont des choses qui peuvent arriver dans les musées, ce que vous avez rappelé aussi. Nous avons eu des discussions quant à éventuellement encercler ce taureau, voire le mettre sous cloche. Ce n'est pas du tout l'état d'esprit actuel des musées, bien au contraire, on fait plutôt des facsimilés, on essaie d'amener le public à être au plus près des œuvres. Oui, toutes les équipes sont très vigilantes, elles ont toutes été très affectées, mais je rappelle que c'était un incident sur une restauration. Je pense que vous avez eu les photos à l'appui. Il y a eu un emballement médiatique, comme parfois, qui reprend quelque chose qui peut aussi arriver parfois dans la vie quotidienne du travail et des travailleurs. Point barre.

Mme LA MAIRE.- Merci. Je vous propose de soumettre au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

M. Benoît CYPRIANI (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue des subventions pour un montant total de 506 600 €, à savoir :
 - o aides au fonctionnement :
 - 10 000 € à l'association 1 DES SI
 - 20 000 € à l'association DU GOUDRON ET DES PLUMES ;
 - 55 000 € à l'association JUSTE ICI ;
 - 84 500 € à l'association LE BASTION ;
 - 75 000 € à l'association NA ;
 - 17 000 € à l'association PASSE-MURAILLE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE ;
 - 12 000 € à l'association PLUS PROCHE TOUTEFOIS DU RING ;
 - o aides aux projets/activités :
 - 3 500 € à l'association BROUILLARD ;
 - 7 000 € à l'association CICONIA THEATRE ;
 - 10 500 € à l'association ZORONGO ;
 - 7 000 € à l'association CULTURE ACTION ;
 - 7 000 € à l'association EUROPÉENNE DU FESTIVAL DE CAVES ;
 - 2 500 € à l'association COLLECTIF JEUNE PUBLIC BOURGOGNE FRANCHE COMTE ;
 - 6 500 € à l'association D'ICI ET D'AILLEURS ;
 - 9 000 € à l'association GRAIN D'PIXEL ;
 - 500 € à l'association LES DIMANCHES D'AVRIL ;
 - 5 000 € à l'association LES VOIX INTERIEURES ;
 - 17 000 € à l'association MUSIQUES EN PERSPECTIVES ;
 - 8 000 € à l'association NOUVELLES FORMES ;
 - 2 000 € à l'association PAS SERIAL S'ABSTENIR
 - 1 500 € à l'association PIG NET L'ART VIVANT
 - 2 500 € à l'association PORTE-AVIONS ;

- 1 000 € SCIMES - STUDIO COMPOSITION IMMERSION MUSICALE EDUCATIVE ET SCENIQUE
- 2 000 € à l'association ALATIENNE ;
- 2 000 € à l'association COMPAGNIE BAMOUSSO ;
- 2 000 € à l'association LA COMPAGNIE DU COLIBRI ;
- 2 000 € à l'association COMPAGNIE COLOQUINTE ;
- 3 000 € à l'association THEATRE ALCYON ;
- 1 000 € à l'association THEATRE ENVIE ;
- 1 000 € à l'association A TOUTES VOIX ;
- 1 000 € à l'association AIRS DU TEMPS ;
- 1 000 € à l'association CHŒUR EN TIMBRE ;
- 1 000 € à l'association DOUBL'ACCORD ;
- 1 000 € à l'association EVFC – CONTRASTE ENSEMBLE VOCAL FRANCHE COMTE ;
- 1 000 € à l'association L'APPRENTI CHANTEUR ;
- 1 000 € à l'association LE CONTREPOINT DE BESANCON ;
- 8 500 € à l'association BATTERIE FANFARE MUNICIPALE DES SAPEURS POMPIERS DE BESANCON ;
- 5 000 € à l'association LA CONCORDE DE SAINT FERJEUX ;
- 6 000 € à l'association ORCHESTRE D'HARMONIE DES CHAPRAIS ;
- 19 166 € à l'association ORCHESTRE D'HARMONIE MUNICIPAL DE BESANCON ;
- 5 000 € à l'association ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE BESANCON ANDRE STAFFER ;
- 22 893 € à l'association AMUSO - ATELIERS DE MUSIQUE DU SUD OUEST DU GRAND BESANCON ;
- 15 791 € à l'association CAEM - CARREFOUR D'ANIMATION ET D'EXPRESSION MUSICALE BESANCON ;
- 2 000 € à l'ASSOCIATION ASTRONOMIQUE DE FRANCHE COMTE ;
- 500 € à l'association SOCIÉTÉ D'EMULATION DU DOUBS ;
- 1 750 € à l'association A DEMAIN J'ESPÈRE ;
- 2 000 € à l'association ASTRAGALE ;
- 3 000 € à l'association DAY FOR NIGHT ;
- 1 000 € à l'association ENSEMBLE CRISTOFORI ;
- 3 000 € à l'association FLECHIR LE VIDE EN AVANT (EN FAISANT UNE TORSION DE COTE) ;
- 2 500 € à l'association INHERENCE ;
- 1 000 € à l'association L'ART D'ETRE TOUS ENSEMBLE ;
- 1 500 € à l'association LE CRI DU MOUSTIQUE ;
- 1 500 € à l'association LES BOITEUX'D'PROD ;
- 2 000 € à l'association LES TROIS SŒURS ;
- 3 000 € à l'association PIECES DETACHEES ;
- 2 500 € à l'association SUPERSENIOR ;
- 3 000 € à l'association SUPER SUPER ;
- 3 000 € à l'association TERALUNA ;
- 2 500 € à l'association TRUELLE DESTIN ;
- 1 500 € à l'association VOUHVOUE ;
- 1 000 € à l'association LA DISTRACTION DES MALADES.

o Aides exceptionnelles :

- 3 000 € à l'association GRAIN D'PIXEL ;
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les associations 1 des Si, Juste Ici, Le Bastion, Passe-Muraille, Grain d'Pixel, Pig Net l'Art Vivant, l'Orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon, AMUSO, CAEM,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant à signer les avenants à intervenir avec les associations Du Goudron et des Plumes, NA, Plus proche toutefois du ring, Brouillard, Ciconia Théâtre, Zorongo et Musiques en Perspectives,
- approuve la modification du règlement d'attribution des subventions aux associations culturelles.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

28 - Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention financière 2025

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

Mmes Aline CHASSAGNE (1) et Juliette SORLIN (1) et MM. François BOUSSO (1) et Olivier GRIMAITRE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue la subvention 2025 au Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté d'un montant de 148 000 €,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention financière 2025 entre la Ville de Besançon et le Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

29 – Fête de la Musique 2025

Mme LA MAIRE.- La parole est à Olivier GRIMAITRE.

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Maire. Dans la continuité de ce qu'a dit l'adjointe à la Culture sur le soutien aux associations culturelles, je voulais souligner le soutien de la Ville à l'organisation de la Fête de la Musique. Cette Fête est un événement populaire majeur en France, en particulier à Besançon. C'est pourquoi la Ville a fait le choix, depuis de longues années, de s'impliquer dans l'organisation de cet événement. Cette année, en 2025, elle soutiendra cinq associations qui tiendront cinq scènes sur le périmètre de sécurité de cette Fête de la Musique :

- Le Bastion, qui sera place de la Révolution avec une tendance pop rock ;
- l'association SCIMES (Studio, Composition, Immersion Musicale, Éducative & Scénique), qui prend le relais cette année de l'ASEP (Association Sportive et d'Éducation Populaire) et qui sera sur l'esplanade des Droits de l'Homme sur une scène hip-hop (l'ASEP ne s'absente pas définitivement de l'organisation d'une scène à la Fête de la Musique, mais elle a un autre événement le lendemain et elle ne pouvait pas être sur deux gros événements à la fois) ;
- l'association Basslime sur la place Pasteur, qui proposera une animation musicale électro ;
- l'association Uppertone sur la place Granvelle avec une tendance reggae et musique jamaïcaine ;
- l'association Tralalère square Saint-Amour, sur une scène dédiée au jeune public.

Le choix a donc été fait d'une diversité musicale, sans oublier les orchestres et les chorales qui auront leur place au sein de ce périmètre. L'association Le Bastion, qui est également chargée d'une mission de coordination, est chargée de recenser les initiatives qui se feront connaître pour proposer par voie dématérialisée un programme le plus complet possible de ce qui se fera lors de cette Fête de la Musique. La Ville a souhaité aussi développer une démarche écoresponsable lors de cet événement et d'axer sur la prévention aux risques auditifs. Le budget alloué aux cinq associations et à la coordination est de 23 640 €. Vous avez le détail par association dans le rapport. Je peux répondre éventuellement à vos questions si vous en avez.

Mme LA MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je sou mets au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue des subventions à cinq structures pour un montant total de 23 640 € répartis de la façon suivante :

- 13 320 € à l'association Le Bastion,
- 2 500 € à l'association Basslime,
- 2 500 € à l'association SCIMES,
- 2 500 € à l'association Uppertone,
- 2 820 € à l'association Tralalère,
- autorise les versements à ces structures,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la nouvelle convention à intervenir avec le Bastion.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

30 – Accord au classement au titre des monuments historiques de la basilique Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le classement au titre des monuments historiques de la basilique Saint-Ferréol et Saint-Ferjeux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 0

31 – Citadelle Patrimoine Mondial - Convention d'attribution de fonds de concours en fonctionnement sur l'année 2025 avec Grand Besançon Métropole

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention 2025 attribuant à la Ville un fonds de concours en provenance de Grand Besançon Métropole dédié au fonctionnement de la Citadelle.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

32 – Citadelle - signature de convention de mécénat

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

MM. Nicolas BODIN (1) et Anthony POULIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer six conventions de mécénat avec :
 - la Banque Populaire de Franche-Comté (60 000 € + 10 000 €),
 - Keolis (90 000 €, dont 30 000 € pour l'année 2025),
 - la scierie Moyne (2 664 €),
 - C3B (15 713 €),
 - BSA (8 178 €),
 - France Mutualiste (1 000 €).

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 2

33 – Acquisition d'une lettre autographe de Gustave Courbet à Victor Considérant avec la participation financière des Amis des musées et de la bibliothèque

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la participation financière de l'association des Amis des Musées et des Bibliothèques d'un montant de 3 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

34 - Appel à projets « Développer l'expérience artistique et culturelle en faveur des publics en prison et en situation d'exclusion » première attribution 2025

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci. Je crois que nous n'avons jamais passé aussi rapidement les dossiers concernant la culture. Ne serions-nous pas, par hasard, tout à fait au clair sur le soutien en matière de culture ?

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue des subventions pour un montant total de 13 000 €, à savoir :
 - 4 000 € à l'Association d'aide aux détenus,
 - 3 000 € à l'association Magnétophonie,
 - 6 000 € à l'association Muralistes associés.
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs 2024-2025 à intervenir avec les associations « Association d'aide aux détenus », « Magnétophonie » et « Muralistes associés ».

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

35 - Médiation sociale sur le secteur Battant élargi – attribution du marché et autorisation de signature

Mme LA MAIRE.- La parole est à Sylvie WANLIN.

Mme WANLIN.- Madame la Maire, chers collègues, la création des médiateurs sociaux sur le quartier de Battant portée par la Direction Sécurité et Tranquillité Publique ne s'est pas faite ex nihilo. Elle a été mise en place et réalisée à partir d'un diagnostic des acteurs présents et des actions conduites sur le quartier. Chacun des acteurs présents dispose d'espaces de travail et d'accueil du public situés sur le quartier. Je vais les citer. Vous avez tout d'abord le SAS (Service d'Accès aux Soins), service social et attaché au CCAS, dédié aux sans domicile stable, aux personnes isolées, aux couples sans enfant mineur à charge, qui intervient non seulement dans la rue, mais aussi en structures. Ce service remplit cinq missions :

- la domiciliation, compétence obligatoire prévue par le Code de l'Action Sociale et des Familles, et ce sont 1 337 personnes domiciliées en 2024 ;
- l'accueil, qui est inconditionnel, avec 23 846 visites en 2024, contre 21 348 en 2023 ;
- la mise à l'abri, c'est-à-dire la gestion de l'abri de nuit de 30 places pour les hommes, avec une orientation des publics par le SIAO 115 (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) ;
- l'« aller vers » par le biais de la veille mobile, qui est inconditionnel (2 078 contacts dans la rue) ;
- l'accompagnement avec la réalisation de mesures comme « aller vers et dans le logement » qui doivent permettre un accès et un maintien dans le logement aux publics qui connaissent un long parcours de rue (729 personnes accompagnées).

Sont également présents d'autres partenaires. C'est tout d'abord l'Équipe Mobile de Prévention Précarité (EMPP). L'EMPP est rattachée au centre hospitalier de Novillars. Elle intervient dans la rue et en structures au SAS. Elle vise à prévenir les troubles psychiatriques, à accompagner et maintenir

la tranquillité publique en assurant des permanences régulières au SAS à destination des usagers de l'espace public. Il est d'ailleurs à noter que le SAS et l'EMPP disposent d'équipes mobiles qui interviennent sur l'ensemble du territoire bisontin. Elles travaillent en effet en coordination et en complémentarité en réalisant, si besoin, des interventions conjointes. Le SAS réalise également toutes les six semaines à titre expérimental une maraude conjointe avec l'association AIDES sur l'ensemble des quartiers de la ville. Je citerai également d'autres acteurs présents qui interviennent sur le quartier de Battant :

- la BJA (Boutique de Jeanne Antide) qui intervient en structure et non pas dans la rue, puisque c'est un accueil de jour et de repas pour les sans domicile stable ;
- la médiation du groupement interbailleur, qui constitue une veille active et une médiation sociale pour maintenir et préserver la tranquillité résidentielle ;
- le service de la prévention spécialisée de l'ADDSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent) qui assure des missions de prévention à destination des jeunes, ses interventions se faisant à la fois dans la rue et en structure ;
- la médiation santé, médiation dans le domaine de la santé portée par la communauté territoriale professionnelle de santé, qui coordonne et fait le lien avec les professionnels de santé du quartier, qui accompagne individuellement et psychiquement les personnes en situation de précarité sociale pour faciliter l'accès aux soins, qui veille également à la continuité des parcours de prévention et de soins (un médiateur est affecté sur le quartier de Battant) ;
- la maison de quartier des Bains Douches qui vise à la restauration du lien social dans les espaces publics via des animations ;
- la Police Municipale, bien sûr ;
- la Police Nationale ;
- l'Équipe Mobile Addictions qui est un moyen de lutte contre les addictions, qui intervient en structure et dans la rue.

Comme vous le voyez, ces différentes équipes peuvent intervenir sur le quartier de Battant, avec un découpage territorial et différent, puisque certaines d'entre elles limitent leurs interventions à ce quartier, comme les médiateurs santé et sociaux, pendant que d'autres interviennent sur l'ensemble des quartiers bisontins, comme le SAS et l'EMPP. La mise en place prochaine des médiateurs sociaux va donc s'inscrire dans la vie quotidienne du quartier et constituera un plus qui viendra renforcer la présence d'équipes pluridisciplinaires de professionnels que je viens d'évoquer, à l'écoute des habitants et en capacité de travailler en lien avec les structures déjà présentes qui assureront si besoin un relais auprès des usagers. Ces médiateurs sociaux vont donc s'imbriquer avec les dispositifs déjà existants et auront pour mission :

- de gérer le conflit ;
- d'apaiser les tensions ;
- d'orienter et de relayer ;
- d'assister et d'accompagner par une présence physique rassurante et prévenante dans l'espace public pour aller au-devant des habitants et des différents acteurs du quartier pour les habitants, les personnes de passage sur les quartiers et les acteurs sociaux du quartier, les commerçants.

M. CYPRIANI.- Je vais compléter les propos de ma collègue Sylvie WANLIN. Depuis le début de ce mandat, nous avons engagé une véritable transformation du quartier de Battant dans un objectif d'apaisement. En 2024, nous avons installé les bornes pour réguler la circulation et nous sommes en cours de requalification du secteur Vignier-Marulaz. La Police Nationale et la Préfecture sont également très actives, en particulier sur les contrôles des commerces. Récemment, un « barber shop » a été fermé pour 60 jours suite à des contrôles. Nous avons également pris un arrêté municipal fixant la fermeture des épiceries de nuit à 22h, arrêté en vigueur depuis le 15 avril dernier et jusqu'au mois d'octobre. Aujourd'hui, la délibération que nous vous présentons vise donc à officialiser la mise en place d'un dispositif de médiation sociale dans le quartier de Battant et une partie de la Boucle, notamment sur les quais et la Grande Rue, jusqu'à la place Pasteur. Les missions vous ont été bien décrites par Sylvie WANLIN. Les médiateurs que nous avons recrutés interviendront toute l'année, du 15 avril au 15 octobre, du lundi au samedi, de 12h à 22h et du 16 octobre au 14 avril, dans la partie la plus fraîche de l'année, du mardi au samedi, de 13h à 20h, donc sur une plage horaire un peu écourtée. Ces horaires sont susceptibles d'être modulés en fonction des besoins constatés.

Ce nouveau dispositif viendra compléter et renforcer l'action existante de tous les intervenants. Il ne faut pas s'y tromper, les médiateurs ne se substituent pas aux forces de l'ordre, leurs missions sont différentes. Ils ne bénéficient pas de l'outil répressif. Le lien avec la population en sera donc différent. En cas de nécessité, le recours aux forces de l'ordre sera évidemment facilité. Ce dispositif ne supprimera pas la pauvreté, de même que l'action du CCAS ne la supprime pas non plus. Je vous rappelle que selon la Fondation pour le Logement (ex-Abbé Pierre), le nombre de personnes sans logement est passé de 143 000 en France en 2012 à 350 000 en 2025, soit une multiplication par 2,5 en 13 ans. Ce dispositif ne supprimera pas non plus la toxicomanie, mais facilitera la prise en charge de ceux qui souhaitent être aidés. La proposition qui vous est soumise aujourd'hui consiste à attribuer ce marché de prestations à l'entreprise Médiaction qui est déjà connue, car elle intervient dans le dispositif de tranquillité résidentielle. Si vous approuvez cette délibération, le déploiement de ce service pourrait s'effectuer dès le 2 juin prochain.

Mme LA MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Maire. J'aimerais intervenir sur ce rapport concernant la mise en place d'un dispositif de médiation sociale dans le quartier de Battant, mais aussi en recadrant fermement les amalgames politiques dénonçant les indignations surjouées et la méconnaissance de certains dispositifs. Battant connaît, comme vous le savez ici, une tension, des incivilités qui abîment le quotidien de ses habitants. Toute action qui peut apaiser, créer du lien, prévenir des conflits, mérite d'être soutenue. À ce titre, je veux dire clairement que ce dispositif pourra aller dans le bon sens, mais malheureusement, il questionne. Il questionne tout simplement parce que nous allons mettre, vous allez mettre 800 000 € sur trois ans sur le même dispositif que vous-même, Madame WANLIN, avez arrêté il y a quelques années, notamment avec les correspondants de nuit. C'est une initiative utile certainement à relancer sur la médiation sociale, mais cela reste une réponse partielle, et je me réjouis de voir que les idées que nous portons avec notre groupe « Besançon Maintenant » sur la tranquillité publique, les solidarités de proximité, la prévention, commencent à faire leur chemin dans l'esprit de votre majorité. Mais encore une fois, vous oubliez l'essentiel sur Battant : la sécurité et le volet protection pour un quartier apaisé. Je lis un courrier, des mots portés par un collectif des habitants de Battant : « C'est la Cour des Miracles, la sécurité est défaillante ».

Nous portons une initiative qui va plus loin que ce que vous allez proposer ce soir, à savoir des médiateurs urbains assermentés qui assurent médiation, mais surtout protection et tranquillité publique dans le cadre de présences dissuasives, de surveillances, d'interventions et de dialogues le cas échéant, car la médiation seule ne suffira pas. Ce quartier a aussi besoin de présence, d'autorité et de cadre. Il a besoin d'une vraie stratégie de sécurité articulée avec les forces de Police Nationale et de la Police Municipale. Je me permets de rappeler ici que la sécurité dans les rues de notre ville est une compétence du maire. C'est une responsabilité pleine et entière. Nous devons protéger Battant, nous devons protéger Besançon. J'entends déjà certains ici ou ailleurs utiliser ce rapport pour raviver une polémique à laquelle nous avons répondu, et quand je dis « nous », c'est le Département. On voudrait nous faire croire que cette mesure municipale viendrait combler un soi-disant désengagement du Département en matière d'éducateur de rue. Je vous le dis calmement et fermement : c'est faux et archifaux. Vous mélangez les sujets. La médiation sociale n'est pas la prévention spécialisée. Ce ne sont ni les mêmes objectifs, ni les mêmes méthodes, ni les mêmes publics. Confondre, c'est faire preuve au mieux d'ignorance, au pire de mauvaise foi, et dans les deux cas, cela revient à tromper les Bisontins.

Chacun a pu lire l'article de l'Est Républicain publié il y a quelques jours. Il rend compte d'une interview croisée entre Madame la Présidente du Département et le président de l'ADDSEA, Monsieur DOLANGE. Ce qui ressort de cet échange, c'est la clarté, la confiance, la volonté de travailler ensemble et la réorientation des dispositifs. Nous sommes donc très loin des caricatures et des procès d'intention que certains persistent à agiter pour masquer leur propre impuissance. Le Département du Doubs n'a jamais cessé d'agir. Il continue à financer la prévention spécialisée à hauteur de 19 M€/an, soit 4 M€ de plus qu'en 2021. C'est un engagement fort, constant et assumé. Si le budget de la prévention spécialisée a été effectivement diminué de 10 %, il reste encore de 2,2 M€ pour agir et le Département a attribué 600 000 € dans le cadre d'un marché pour le dispositif de visite médiatisée qui est aussi une forme de prévention. L'ADDSEA est un acteur solide, respecté et soutenu par ses partenaires. Ce marché, que le Département lui attribue, viendra en complémentarité et non pas en substitution.

Madame la Maire, chers collègues, nous avons besoin d'efficacité, pas de récit de pseudo-politiciens. Nous avons besoin de vérité, pas de populisme. Nous avons besoin d'un débat à la hauteur des enjeux de notre ville, et c'est dans cet esprit constructif et exigeant que je continuerai et que nous continuerons, avec mon groupe, à intervenir de la sorte. Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- C'est une très belle déclaration du Département. Ce n'était pas le lieu, mais du coup, je vais répondre. Écoutez bien ce que je vais vous dire ! En réalité, très clairement, vous avez choisi — c'est votre choix, c'est la démocratie, puisque c'est vous qui êtes à l'exécutif — de réduire l'action des éducateurs de rue. Vous l'avez choisi. La preuve, si vous relisez l'article de L'Est Républicain, puisque c'est une référence, il est dit clairement par le président de l'ADDSEA qu'ils seront amenés à choisir les quartiers sur lesquels ils interviendront, parce qu'ils ne pourront plus être aussi nombreux, à devoir faire un choix. Ils sont donc venus nous voir pour nous demander si nous souhaitions plutôt qu'ils réduisent sur tel ou tel quartier. Nous avons rappelé qu'il était important qu'ils continuent à œuvrer sur le quartier de Battant. C'est la première chose.

Deuxièmement, je salue le travail fait par l'ensemble des équipes, des agents de toutes nos collectivités, y compris vos agents, parce que nous sommes d'accord que pour travailler sur ce quartier, entre autres, il est nécessaire que nous abordions les problématiques différentes, avec des facteurs très différents, donc des méthodes très différentes. Ce qui se met en place sur ce quartier, c'est le fait d'établir une plus grande et plus forte coordination de l'action sociale sur ce quartier, et nous y sommes tous associés, ce qui est très important. C'est pour cette raison d'ailleurs que cela rentre dans la politique de la ville, que cela fait partie des actions que nous menons avec le Contrat de Ville. C'est aussi pour cette raison — je tiens à le dire — que nous avons décidé qu'il était nécessaire d'avoir cette coordination entre tous les services, tous les agents, y compris des prestataires, pour intervenir de façon très multiple, comme je le disais, en particulier, par exemple, sur la question de l'éducation. Vous parliez d'autorité, je parle d'éducation. Il a été demandé — et nous sommes exceptionnels en France — que finalement, les coordinations en matière de cité éducative se déploient sur tous les quartiers prioritaires. C'est ce qui est en train de se faire. Il a été demandé que nous ayons une action coordonnée sur tout ce qui était du domaine de la santé, ce qui est en train de se faire, que nous soyons en capacité de travailler sur toutes les formes de médiation, ce qui est en train de se faire, que nous ayons des actions coordonnées entre la Police Nationale et la Police Municipale, ce que nous sommes en train de faire.

J'étais encore très dernièrement avec les différents acteurs qui s'occupent de sécurité. Nous avons reposé la question de comment plus encore intervenir non seulement sur le quartier de Battant, mais aussi sur tous les quartiers, évidemment. Figurez-vous que j'ai même été invitée par le délégué général des Polices Nationales — *S'adressant à Monsieur FAGAUT*. Oui, Monsieur FAGAUT, vous n'aimez pas entendre des choses qui sont très concrètes — pour parler très concrètement de la Police Nationale avec la Police Municipale. Avec les deux autres maires avec lesquels j'étais, celle de Rennes et celle d'Avignon, nous avons exprimé effectivement les difficultés et les spécificités de chacun de nos territoires pour voir comment mener des actions beaucoup plus faciles et beaucoup plus opérationnelles. Mais pour autant, cela m'a permis de rappeler qu'il y a quelque temps, quelques mois, quelques années, en octobre 2023, me semble-t-il, il a été annoncé que nous aurions une opération extrêmement importante : la FAR (Force d'Action Républicaine), cette FAR que tout le monde a saluée en disant que nous aurions toujours plus de moyens, en reconnaissant l'importance de la force régalienne sur ces questions en particulier de narcotrafic. Conclusion : zéro ! Rien ! J'ai dit haut et fort, y compris à ce délégué national, que je serai toujours aux côtés de la Police, toujours aux côtés de la justice à la condition que l'on ne cesse d'annoncer de grandes actions qui, en réalité, mériteraient d'avoir des moyens qui ne viennent jamais.

En revanche, je dois reconnaître que nous avons eu une action qui a été mise en place, qui était interministérielle et qui a amené ce que décrivait Benoît CYPRIANI. Ce sont des actions qui ont été menées auprès des commerces pour s'assurer que nous ayons des commerces justes, dans le droit du commerce et qu'ils exercent bien ce droit dans les bonnes conditions, ce qui a d'ailleurs amené à un certain nombre de contrôles, et parfois de répressions. Il faut le dire. Vous parliez d'autorité, oui, là aussi, l'autorité doit s'exercer. Oui, Monsieur FAGAUT, cela vous dérange, mais nous travaillons au plus haut niveau sur ces questions de sécurité et d'autorité.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame MARTIN.

Mme MARTIN.- Merci, Madame la Maire. Le quartier de Battant est depuis 2023 un quartier prioritaire de la ville, ce qui témoigne de sa paupérisation, des difficultés pour ses habitants d'écouler une vie tranquille. Pourtant, ce quartier accolé à La Boucle, qui est le trajet entre la gare et le cœur de ville, qui est un quartier historique, mérite une place de choix. En termes d'attractivité, de qualité de vie, ce quartier est en souffrance depuis des années. Malheureusement, depuis deux ans, la situation s'aggrave considérablement au point que les riverains ne se sentent plus en sécurité pour eux-mêmes et leurs enfants. Cela fait des mois, pour ne pas dire des années, que ses habitants se plaignent de nuisances, de dégradations, d'insécurité. Des réunions de concertation ont bien été tenues avec les différents acteurs, des promesses ont été faites, et pourtant, la situation s'est dégradée de façon inquiétante. Quels ont été les remèdes apportés face à l'inquiétude des habitants ? Des bornes. Comment espérer que cela suffise à créer un climat serein de confiance ? Ce ne fut pas le cas, bien au contraire. Cela n'a servi qu'à monter les riverains les uns contre les autres, à créer de nouveaux conflits.

Les riverains n'ont pas été entendus ni compris. Un travail de coordination entre tous les acteurs du vivre ensemble et de la tranquillité publique (municipalité, CCAS, services publics, associations, citoyens, commerces, Police Municipale, Police Nationale) doit être mené et ceci ne peut se faire en un jour. Certains commerçants ne se sentent pas entendus. Ils ont pourtant un rôle majeur à tenir en termes de services, d'animations de quartier. Ils se sentent insuffisamment considérés. Ils sont pourtant sollicités pour le dispositif « Où est Angela ? » Quelle efficacité à ce jour ? La mise en place d'un travail de médiation va se mettre en place. Il était temps ! Ce marché de médiation sociale dans le secteur Battant élargi signale que votre majorité prend enfin conscience que la tranquillité publique, ainsi que la sécurité publique prise dans son sens le plus large, est un élément essentiel dans la vie des Bisontines et des Bisontins. C'est une équipe de médiateurs sociaux qu'il faut créer, une équipe présente et visible dans le quartier pour désamorcer les conflits et accompagner les personnes en difficulté, en coordination forcément avec tous les services locaux du CCAS. Mais je pense que les Bisontins recherchent vraiment une équipe sur le terrain.

Il s'agit également d'augmenter le dispositif de vidéoprotection là où c'est judicieux. Il s'avère nécessaire de redéfinir les missions de la Police Municipale, en complémentarité avec la Police Nationale, d'élargir ses horaires, ses effectifs et de la former pour évoluer vers son armement. Puisqu'on parle de secteur élargi, il serait intéressant de savoir ce que vous souhaitez mettre en œuvre pour le centre de la Boucle, car ce sentiment d'insécurité, d'insécurité réelle peut toucher les personnes s'engageant dans les rues du centre-ville à certaines heures. Nier cette réalité revient à ne pas prendre en compte la dynamique globale de l'hypercentre et de ses abords en termes d'attractivité et d'image du cœur historique de notre ville. Le groupe « S'Unir pour Besançon » votera en faveur de ce rapport qui vise à installer un dispositif de médiation sociale sur le secteur Battant, mais en soulignant avec force et clarté que la prévention et la médiation seule ne suffiront pas en matière de tranquillité et de sécurité publique, et qu'il faudra aller plus loin dans les années à venir, y compris avec la présence policière d'une brigade de proximité visible et réactive, pour veiller au respect des lois et des réglementations, pour rassurer les habitants avec un réaménagement des espaces publics pour réduire les zones isolées, etc. Il faut absolument apporter, ramener la sécurité et la sérénité dans ce quartier, mais également sur l'ensemble de notre ville. Merci de votre attention.

Mme LA MAIRE.- Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Madame la Maire, merci. Je voudrais dire un premier mot sur la FAR. Je ne sais pas quelles raisons ont amené à abandonner la FAR, mais je crois que l'instabilité politique en est une. Je crois que votre parti politique a voté deux fois en faveur de l'instabilité politique de notre pays. D'une certaine façon, je crois que vous portez aussi une responsabilité sur le fait que la FAR n'ait malheureusement pas pu se mettre en place à Besançon. Mais revenons sur notre sujet. À Battant, il y a le sujet du service d'accueil et d'accompagnement social et de sa localisation. Il y a la présence accrue de personnes sans domicile fixe, parfois en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiant, avec des comportements agressifs ou inquiétants, mais il n'y a pas qu'un sujet social, il y a aussi un sujet de délinquance. Cela fait 11 ans que je suis élu, 11 ans qu'à peu près tout le monde vous alerte. Sur ce mandat, cela fait cinq ans que nous vous répétons que vous, élus de la majorité, êtes aussi concernés par les enjeux de tranquillité publique et de sécurité à Battant, comme dans n'importe quel autre quartier. Cela fait cinq ans que nous vous demandons d'augmenter les effectifs de la Police Municipale, cinq ans que nous vous alertons sur les démissions, que nous vous demandons de revoir les missions et les horaires, avec la mise en place d'une brigade de nuit qui aurait tout son sens.

Seulement voilà, ces cinq dernières années, vous êtes restés sourds, aveugles devant la détresse d'un certain nombre de propos d'habitants, notamment de ceux du quartier de Battant. Il y a un an, je vous ai lu ici même, au Conseil Municipal, des propos qui étaient des appels à l'aide. Alors, qu'allez-vous dire à ces habitants qui m'ont encore évoqué il y a tout juste quelques semaines des jets de projectiles, des dégradations, des agressions verbales, physiques, sexuelles, de l'urine, des excréments devant leurs portes ou des seringues par terre là où jouent leurs enfants ? Qu'allez-vous dire à ces habitants qui se désolent de l'appauvrissement de la vie commerçante ? Ce sont 56 cellules commerciales vides dans le quartier. 56 ! Ce soir, vous leur dites « ne vous inquiétez pas, messieurs-dames, nous nous apprêtons à dépenser 800 000 € sur trois ans pour des médiateurs », 800 000 € pour un dispositif qui a déjà été testé et qui a été supprimé expressément en raison de son inefficacité par la majorité précédente. On imagine aisément que ce ne seront pas des médiateurs qui iront déloger les squatteurs, les dealers de drogue des cages d'escalier. Mais en complémentarité avec la Police Nationale, avec les services sociaux, c'est la Police Municipale que nous, nous aurions mobilisée. C'est sa place. Seulement, à Besançon, les effectifs de la Police Municipale sont au plus bas, et cela se ressent sur la sécurité du quotidien. Les policiers municipaux ont la capacité de faire de l'éducation, de la prévention, de la responsabilisation, qui sont absolument nécessaires, mais aussi de la répression. Vous ne pouvez pas écarter de façon quasi systématique la répression.

En cinq ans, finalement, vous aurez été constants, vous aurez toujours détourné le regard face à la délinquance alors qu'il y a tant d'enjeux sociaux, à restaurer la sécurité, à réaffirmer l'autorité et le respect des lois, notamment pour les plus fragiles. Devant tant d'incapacité à assurer la tranquillité publique, j'ai saisi Monsieur le Préfet du Doubs pour lui demander la fermeté, celle que vous avez tant de difficultés à appliquer. Madame la Maire, l'insécurité gâche la vie des Bisontins. Il vous faut et il vous faudra un jour vous confronter à cette réalité.

Mme LA MAIRE.- Avant de continuer à donner la parole, je vais éclairer quelques éléments, parce que Sylvie WANLIN et Benoît CYPRIANI ont expliqué l'ensemble du processus. Il est étonnant que vous n'ayez pas entendu, finalement, ce qui a été dit. Je vous inviterai donc à relire le compte rendu du Conseil Municipal. Cela permettra peut-être de retravailler sur les éléments qui ont été donnés. Par exemple, « coordination » est le mot-clé de toute l'action que nous menons aujourd'hui. Pour revenir sur l'ancien dispositif, c'était peut-être justement ce qui manquait, puisqu'il avait peut-être été identifié qu'il s'est trouvé un peu isolé dans l'action qu'ils menaient et qu'il aurait été nécessaire de les accompagner beaucoup plus. Aujourd'hui, c'est non seulement une attente des habitants, bien sûr, mais c'est aussi une action qui a été menée, parce que cette demande est venue de l'ensemble des acteurs de la justice. Monsieur CROIZIER, c'est venu aussi de Monsieur le Préfet. Nous avons travaillé également avec Monsieur COLOMBET sur la question de la FAR. Dans ce cadre, qu'était-il ressorti ? Il était ressorti l'importance de la médiation. Dans le dossier que nous avons fait remonter au niveau du ministère pour lequel nous n'avons pas eu de réponse, même pas de signe, il a été dit « aujourd'hui, on doit sans doute envisager de nouvelles formes de médiation ». Cela ne veut pas dire que les anciennes ne seraient pas intéressantes, mais cela veut dire qu'il faut compléter l'action que nous menons sur notre territoire. Je tiens à le dire, car dans tout ce que vous dites, il est bien question de coordination et c'est ce qui est demandé, ce qui est mis en place.

Deuxièmement, je voudrais revenir sur la question des bornes, sur ce qui est arrivé ces derniers jours et ce qui a souligné l'importance d'un phénomène qui ne cesse d'augmenter pas uniquement à Besançon, mais sur la France entière. D'ailleurs, cela fait les « choux gras » de la Suisse, parce que de nombreuses personnes vont louer des voitures de grosses cylindrées en Suisse et en Allemagne. Figurez-vous qu'il faut lutter contre les rodéos urbains. Il a été observé immédiatement que les rodéos urbains ont été largement diminués sur ce secteur. J'imagine bien que vous allez tous être d'accord avec nous si je dis que cette demande est importante. Je l'ai redemandé au Directeur Interdépartementale de la Police Nationale (DIPN) il y a quelques jours.

C'est simplement pour vous dire, comme j'avais des plaintes aussi, parce qu'on n'en parle jamais, qui venaient du square Saint-Amour sur le comportement des véhicules qui est juste inadmissible là-bas. Un samedi soir à 23h, je suis allée avec la Police Nationale pour constater les regroupements que nous avons sur ces secteurs, parce qu'il n'est pas question que de Battant, comme vous le disiez, mais il est bien question de l'ensemble du centre-ville, et de travailler sur comment agir efficacement sur ces personnes. En effet, lorsque vous avez une, deux, trois, quatre, dix voitures qui ne respectent aucune règle que ce soit en termes de vitesse ou de bruit, c'est toute la ville, tous les quartiers qui

sont impactés. J'ai donc demandé à ce qu'une action spécifique sur ces questions de rodéos urbains soit menée définitivement sur une ville comme la nôtre, qui ne mérite pas ce comportement. Là, s'agissant de ce comportement délinquant, je vous assure que ce ne sont pas tout à fait les mêmes délinquants dont vous parlez en général. Mais une chose est sûre : c'est de la délinquance. *S'adressant à Monsieur CROIZIER qui tente d'intervenir.* Oui, je vous dis que non.

Ensuite, je tiens à dire, Monsieur CROIZIER, que le jour où j'avais été invitée sur le plateau de France 3 sur la question de la tranquillité et de la sécurité, je m'étais trouvée à être d'accord, curieusement, avec le Syndicat Alliance sur une question : nous n'avons pas de façon transparente les effectifs de la Police sur notre territoire. Je le dis, parce que ce n'est pas venu de n'importe où, ce n'est pas venu de moi et c'était important de le rappeler. Je tiens à redire, pour que ce soit très clair pour tout le monde, qu'aujourd'hui, la Police Nationale nous a demandé à les aider à faire une communication pour le recrutement à la Police Nationale. Une première communication que nous avons portée a été faite. Nous l'avons relayée, puisque nous avons concédé un certain nombre d'espaces publicitaires, et on nous demande de recommencer, parce qu'effectivement, le recrutement dans la Police en général est une question importante et difficile. D'ailleurs, j'ai soumis l'idée que nous proposons une communication conjointe — je ne sais pas s'ils l'accepteront — pour le recrutement de la Police Nationale et Municipale. Je pense que là, les réponses sont très claires. Il y a un phénomène national et Besançon, grande ville, vit des phénomènes effectivement de délinquance sur lesquels nous mettons toute notre attention et toutes les actions que nous sommes en capacité de faire.

Je tenais à redonner un certain nombre d'éléments extrêmement factuels et je suis prête, Monsieur le Député, à en discuter en votre présence, avec le DIPN pour reparler des actions menées sur notre territoire, y compris sur des points de deal extrêmement difficiles, parce que nous sommes en train de parler de Battant, sur la place de l'Europe. Le résultat de la discussion que j'ai eue il y a deux jours est de dire combien il faut que nous soyons intransigeants sur ce point et que nous menions des actions extrêmement fortes, parce que c'est visiblement un point très lucratif. Il est absolument urgent qu'une politique contre le narcotraffic soit menée. Je le dis, parce que nous avons aussi un autre point que nous avons vu s'effacer et qui est aujourd'hui en train de se réactiver. J'ai donc réactivé toutes les actions que nous devons mener, et vous le savez très bien, parce que vous êtes député et que vous entendez les propos tenus par tous les élus, tous les maires de toutes les villes quelle que soit leur couleur politique, qui disent que nous avons besoin de plus d'effectifs en matière d'enquête pour démanteler ce trafic dans lequel nous sommes enkystés. Vous avez raison, ce phénomène augmente. Vous avez raison, cela nous touche, et même je vous dis que malgré la crise dans laquelle nous sommes, la cocaïne est de moins en moins chère. La cocaïne devient un produit tout à fait accessible, si je peux me permettre de le dire.

Monsieur CROIZIER, j'espère que vous allez nous permettre de lutter contre l'introduction de cette cocaïne sur notre territoire, qui vient de l'extérieur, parce que vous êtes député et parce que vous agissez au niveau national. J'attends de vous que vous nous souteniez dans ce combat.

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur ALEM.

M. ALEM. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Plusieurs éléments ont été dits. Je partage beaucoup d'éléments. Sur cette question de la tranquillité publique et de la sécurité, je pense qu'il faut véritablement avoir une vision globale par rapport à cette problématique. Il y a un chiffre que, je pense, nous devons tous avoir en tête concernant le trafic de drogue, et qui me semble important. La plupart des drogues, que ce soit le cannabis, la cocaïne, ou d'autres, qui sont consommées dans notre ville et dans notre agglomération ne viennent pas du coin. Elles viennent d'ailleurs. Si vous regardez les rapports qui sont sortis, un container sur 5 000 est contrôlé dans les différents ports français, et ce chiffre a encore baissé, puisqu'il y a eu des coupes claires dans les différentes douanes et polices aux frontières. Ce sont des conséquences politiques. La drogue vient de l'extérieur, puisque nos frontières sont totalement ouvertes et on n'arrive plus à contrôler ce qui rentre dans notre pays. Ce sont des conséquences. Après, on peut venir ici et se plaindre de ce qui se passe.

Si on prend l'exemple de Rotterdam, le port de Rotterdam est complètement contrôlé par la mafia. Certains maires aux Pays-Bas ont démissionné, parce qu'ils sont menacés de mort. Un certain nombre de pays européens sont en passe de devenir des narco-États. Nous sommes donc sur une problématique globale. Cela ne veut pas dire que la Ville ne doit pas agir ou que l'ensemble des

acteurs locaux ne doivent pas agir. Mais venir ici et prétendre que donner des pistolets aux policiers municipaux va régler le trafic de drogue est un mensonge. Ce n'est pas vrai. Cela ne règle rien du tout. Que va faire la Police Municipale avec un pistolet Sig de 9 mm ? Que va-t-elle faire face à une kalachnikov dont la portée pratique est de 300 m avec un 9 mm dont la portée est de 30 m ? Un policier municipal que l'on envoie face à une kalachnikov est un homme mort. C'est la réalité par rapport à cette problématique.

Pour revenir sur la question du quartier de Battant, sur l'autre problématique concernant la déserrance d'une partie de la population, effectivement, c'est extrêmement dur à vivre pour la population. Un certain nombre de personnes ici vivent dans ce quartier et le vivent aussi quotidiennement. Je pense que l'on a tous en tête un certain nombre de personnes qui sont dans le quartier de Battant, qui ont des comportements problématiques et je pense à une en particulier. Une bonne partie de ces personnes est suivie et le travail fait avec elles est très complexe. Pensez-vous que mettre des amendes à ces personnes va régler quelque chose ? Ces personnes étant totalement en déserrance, elles ne vont pas les payer. Il faut justement poursuivre ce travail de terrain qui est fait par rapport à ces personnes. C'est pour cette raison que ce projet de médiation est mis en place. C'est pour poursuivre ce travail. Encore une fois, la politique n'est pas un sprint, ce ne sont pas des solutions faciles. La politique, c'est un marathon, et ce marathon par rapport à la tranquillité publique sur le quartier de Battant consiste à travailler sur le fond par rapport à ces questions sociales, à ces questions de santé.

Je vais terminer sur autre chose. Je vois que certains ont sorti les rames, les pagayes, les lianes pour essayer de se rattraper aux branches par rapport aux politiques qu'ils mènent dans d'autres collectivités et qu'ils essaient de défendre ici au niveau du Conseil Municipal. Très bien, chacun fait ce qu'il veut. Parfois on peut parler du Département et à d'autres moments, on n'a pas le droit. J'apprends que maintenant, c'est possible, mais ce n'est pas grave. Personnellement, je n'aurais pas osé. Franchement, j'aime bien être un peu provocateur parfois, mais je n'aurais pas osé venir ici et dire qu'il n'y a pas de souci, que ce que je fais est extraordinaire et que cela n'aura pas de conséquence, parce que lorsque l'on est sur le terrain, on voit les conséquences que cela peut avoir : des centaines de jeunes seront « balancés » dans la nature, et dans dix ans, on retrouvera peut-être une partie de ces jeunes — pas tous, Dieu merci — à Battant totalement en déserrance ou peut-être sur un point de deal, parce qu'ils auront été totalement en déserrance aussi. Les mêmes qui ont cette politique, qui décident que la jeunesse en précarité ou en difficulté n'est pas importante et qui préfèrent faire autre chose, vont venir au Conseil Municipal ou ailleurs en disant « il y a de l'insécurité à Besançon. Franchement, Besançon est devenue Bogota ». Honnêtement, au bout d'un moment, je trouve que cette dissonance cognitive, cette hypocrisie commence à se voir. Je reprends ce que disent parfois mes élèves : « parfois, il faut savoir doser ».

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Olivier.

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Maire. Monsieur CROIZIER, Monsieur FAGAUT, je crois que nous n'avons pas de leçon à recevoir en matière de sécurité. Nous sommes attachés à la sécurité de nos concitoyens et des habitants de Besançon, et nous ne sommes pas laxistes malgré tout ce que vous pouvez dire. Il faut effectivement lutter contre la délinquance, contre toutes les formes d'incivilité. La répression et les sanctions sont nécessaires, mais elles ne sont pas le seul levier. Je trouve que dans votre discours, vous insistez lourdement sur la répression et vous oubliez le plus souvent la prévention et les dispositifs d'insertion qui sont tout aussi importants et primordiaux pour agir bien en amont, pour éviter les dérives, comme l'a souligné mon collègue Hasni ALEM et pour permettre aussi à chacun de trouver sa place dans notre société. Aujourd'hui, dans le cadre d'un autre mandat, j'étais à Paris, ce qui explique mon retard à ce Conseil Municipal et, je vous prie de m'en excuser, car il y avait deux mobilisations place des Invalides à Paris, une du secteur médico-social et une concernant les missions locales. Ces deux mobilisations font suite aux baisses de subventions non seulement de l'État, mais aussi de certaines collectivités, en particulier les Départements sur le secteur médico-social. Je pourrais citer celui du Doubs...

S'adressant à Monsieur FAGAUT qui tente d'intervenir. Il ne faut pas tout mélanger, Monsieur FAGAUT, et j'aimerais bien, quand vous vous déplacez sur un événement organisé par une association dans laquelle je travaille, que vous restiez sur vos prérogatives d' élu. J'étais sur mes prérogatives de salarié, et vous avez tenu à ma responsable un discours qui mélange tout. Je vous demanderai donc de ne pas tout mélanger. Je vous parle de ce que j'ai vécu aujourd'hui.

Mme LA MAIRE.- S'adressant à Monsieur FAGAUT qui tente d'intervenir. Pardon, Monsieur FAGAUT, s'il vous plaît !

M. GRIMAITRE.- Ces coupes budgétaires de l'État et de certains Départements dans le secteur médico-social vont entraîner des suppressions de postes et une dégradation des conditions de travail. Au niveau du Département, vous avez parlé de l'ADDSEA qui est effectivement une grosse association avec de multiples structures. Vous soutenez fortement cette association sur différents secteurs, mais n'oubliez pas de dire que vous avez baissé les subventions sur la prévention spécialisée et qu'environ une douzaine de postes vont être supprimés. Ce sont autant d'éducateurs de rue qui ne seront plus présents sur les quartiers bisontins. Vous allez aussi, à partir de vos baisses de subventions, accélérer et arriver à la fermeture des chantiers d'insertion qui permettent de remobiliser certains jeunes, de les remettre dans le droit chemin et de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Dans l'article que vous avez cité et que je viens de relire pendant les débats, un passage intéressant dit : « s'adressant à des jeunes très éloignés de l'emploi, ce service ne cochant pas toutes les cases de la nouvelle volonté du Département qui souhaite davantage accompagner les bénéficiaires du RSA ». Effectivement, vous faites des choix politiques, mais pourquoi ces choix politiques et budgétaires qui ne sont pas faciles non plus au niveau du Département sont-ils ainsi ? Parce que vous n'avez peut-être pas suffisamment les moyens. Il faudrait peut-être vous tourner vers vos élus et vos ministres pour avoir davantage de moyens pour pouvoir continuer à aider le Service de Prévention Spécialisée, les chantiers d'insertion, pour aider ces jeunes et éviter qu'ils soient en déserrance. La répression et les sanctions, oui, mais la prévention et les dispositifs d'insertion, oui aussi et encore davantage en amont.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ? Madame LEMERCIER.

Mme LEMERCIER.- Merci, Madame la Maire. Monsieur GRIMAITRE, vous nous dites « il ne faut pas tout mélanger », mais vous nous dites « cet après-midi, j'étais à une manif' pour la Mission Locale ». Ne mélangez pas tout, ne parlez pas de la Mission Locale. Il faut être un peu cohérent. Par ailleurs, en 2015, la majorité dont faisaient partie Madame la Maire, Madame WANLIN et d'autres a fait licencier 20 correspondants de nuit en supprimant le budget alloué à l'ADDSEA. Balayez devant votre porte !

Mme LA MAIRE.- Madame LEMERCIER, c'est intéressant. J'aimerais revoir d'ailleurs les débats qui ont pu avoir lieu à ce moment-là et voir quelle position vous aviez, parce que je serais très intéressée. Je vous propose maintenant de donner la parole à Madame ETEVENARD.

Mme ETEVENARD.- Je vous remercie. En vous écoutant, j'ai l'impression que lorsqu'on parle de prévention, il s'agit d'une culture de l'excuse. La prévention, ce n'est pas cela. C'est la faute qui exclut. Nous sommes en train de vous proposer un travail au long cours, avec une politique ambitieuse et longue. Monsieur CROIZIER, vous appartenez à un parti politique qui fait des annonces avant de réaliser ce qu'il annonce, et nous l'avons vu avec la FAR, nous le voyons aussi avec la Cité de l'Emploi qui a été divisée en deux, puis supprimée. Certaines choses sont nommées, mais ne sont pas réalisées. Ce sont des effets d'annonce. Là, nous vous proposons quelque chose d'ambitieux, de solide, sur un quartier historique proche du centre-ville. Effectivement, le centre-ville est aussi questionné par ces problèmes. Nous vous proposons également d'accélérer le lien entre ces médiateurs et la police, c'est-à-dire que nous réalisons que certaines sanctions intègrent et d'autres sont réparatrices. C'est la faute et la délinquance qui excluent, et non l'inverse. Il faut peut-être remettre un peu de nuance, parce qu'en vous écoutant, nous avons l'impression de voir défiler des personnes en uniforme, assermentées, peut-être avec des chiens.

J'habite dans ce quartier, et ce n'est pas ce que la population entend par « la Cour des Miracles », Monsieur FAGAUT. Ils parlent aux personnes qu'ils rencontrent dans la rue, aux personnes qui sont en difficulté. Ne faisons pas de confusion entre une prévention ambitieuse au plus proche, avec de vraies personnes. C'est autre chose qu'une technologie qui surveille. Il ne faut pas faire d'amalgame avec un autoritarisme qui serait la surenchère à des agressions de toute part. Nous sommes bien là dans quelque chose de solide ou de costaud, et nous ferons les annonces rapidement comme quoi c'est un vrai succès. Nous ne ferons pas d'annonce avant que ce soit vraiment réalisé pour faire quelque chose qui corresponde à une communication effet d'annonce.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il d'autres prises de parole ? Gilles SPICHER.

M. SPICHER.- Merci, Madame la Maire. Je voudrais remercier mes deux collègues Sylvie WANLIN et Benoît CYPRIANI, parce que je crois que la liste que Sylvie WANLIN a dressé de l'ensemble des intervenants sur le quartier de Battant, que ce soit du CCAS, du centre hospitalier de Novillars, de la BJA, a été — on parlait de mépris tout à l'heure — balayée par les différentes interventions des élus de l'opposition ce soir, comme si c'était quelque chose d'insignifiant. Je crois que cela veut dire que des travailleurs sociaux travaillent au quotidien et essaient, sur ce quartier de créer du lien social. On le sait, le travail social ne se résout pas par un coup de baguette magique, en bombant le torse ou en faisant de grandes déclarations d'intention. C'est un travail long, qui demande beaucoup de volonté, de persévérance et de patience. Il faut rajouter là-dessus un travail de prévention, un travail d'orientation et un travail de coordination.

Je reprendrai l'exemple qu'a donné notre collègue Aurélien LAROPPE concernant les Vaïtes. Que se passerait-il si ces différents dispositifs n'existaient pas sur le quartier de Battant ? À mon avis, ce serait dramatique. Nous savons que le travail social ne va pas se résoudre d'un coup de baguette magique et qu'il faut beaucoup de temps et de persévérance pour rétablir du lien social sur ce quartier. Effectivement, il y a aussi le volet répressif, et je crois que Madame la Maire a été très claire sur cette question. Il y a aussi le volet pénal. Les lois de la République doivent s'appliquer sur ce quartier. Je crois que Madame la Maire, dans son intervention, a clairement dit sa volonté de le faire sur ce quartier. Néanmoins, comme l'a dit ma collègue Marie ETEVENARD, on ne peut pas confondre les deux fonctions. Il y a une fonction de prévention, de travail social et une fonction répressive. Certes, il doit y avoir une coordination entre les deux, mais confondre les deux serait une grave erreur. Merci.

Mme LA MAIRE.- Merci. Y aurait-il d'autres commentaires ? Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Pour répondre à tout ce qui a été dit, dans un premier temps, on a beaucoup de donneurs de leçon autour de cette table. Je vais vous donner seulement un conseil : je pense que vous seriez bien inspirés de vous occuper des dossiers de la collectivité pour laquelle vous êtes encore élus plutôt que de constamment commenter, parce que c'est votre petite musique, ce qui se passe dans une autre collectivité ou au niveau de l'État. Vous passez votre temps à faire cela. Occupez-vous de vos dossiers et essayez de le faire, sauf qu'aujourd'hui, on ne le voit pas. On ne voit pas ce que vous mettez en œuvre. Au contraire, vous commentez. Monsieur GRIMAITRE passe 10 minutes à commenter je-ne-sais-quoi sur des sujets qu'il ne maîtrise pas. Il ne maîtrise rien du tout et derrière, il s'exprime comme cela, il a l'impression de détenir la vérité de rien du tout. Finalement, il mélange tout. Il fait de l'amalgame politique et il fait du populisme. C'est exactement ce que vous faites, Monsieur GRIMAITRE, parce que vous ne maîtrisez pas le dossier. C'est ce qui est agaçant de votre part en voulant donner des leçons.

Ensuite, j'ai envie de vous dire, Madame la Maire, comme cela sonne faux lorsque vous parlez de sécurité ! Comme cela sonne faux, mais vous essayez. On a Monsieur ALEM qui pagaie dans les arbres. Avec les pagaies, on se raccroche aux arbres. Non, les pagaies avec les arbres, cela ne marche pas, Monsieur ALEM. Il faut revoir un autre système. En fin de compte, Madame la Maire, d'une façon générale, vous avez failli en matière de sécurité, que vous le vouliez ou non. C'est votre échec ! C'est un de vos échecs, et Battant en est un exemple, mais il y a d'autres territoires aujourd'hui sur Besançon qui en sont des exemples. Vous avez dit très clairement « je défends la police ». Ce n'est pas moi qui suis dans les manifestations anti-policiers ! Ce n'est pas moi ! N'y étiez-vous pas il y a quelques années ? Voulez-vous qu'on les retrouve ? Ce n'est pas mon parti politique qui organise des formations garde à vue, premiers soins ou je-ne-sais-quoi dans le cadre des manifestations. Ce n'est pas mon parti politique qui organise cela ! Derrière, à grand renfort de communication et la main sur le cœur, vous dites « je défends les policiers ». Cela sonne faux, Madame la Maire ! Cela sonne extrêmement faux !

À un moment donné, expliquez-moi, vous qui avez arrêté ces médiateurs de nuit il y a une dizaine d'années, en 2015, comment aujourd'hui vous remettez 800 000 € pendant trois ans sur le dispositif qui est sensiblement le même que celui que vous avez stoppé et arrêté vous-même ? À l'époque, il me semble que c'était plutôt 1 M€ qui étaient positionnés d'un point de vue budgétaire sur cela. En fait, vous ne nous l'avez pas expliqué. Il faudra peut-être se poser la question de la place de la

Boutique de Jeanne Antide sur le secteur de Battant. Nous ferons des propositions dans les mois à venir, parce qu'aujourd'hui, Monsieur ALEM, quand vous dites qu'il faut aller discuter, êtes-vous allé discuter avec le monsieur en fauteuil qui se masturbe rue Battant devant des jeunes à l'école ? Que fait-il aujourd'hui ? Vous a-t-il entendu ? Il vous a « vachement » entendu, parce qu'il continue à insulter tout le monde dans la Grande Rue, dans la rue Battant et à se masturber devant des jeunes de l'école !

Réactions de la salle.

Je ne vous demande pas de réponse ! Les donneurs de leçon à longueur de journée, c'est bon ! Cela va bien cinq minutes. Ne me manquez pas de respect, s'il vous plaît ! Je vous ai écouté à peu près correctement ! Est-ce manquer de respect que de dire des vérités ? Parce que ces vérités ne vous plaisent pas ! Attendez, on se fait invectiver à longueur de journée, à longueur de Conseil Municipal par des élus qui ne prennent jamais la parole, on ne sait même pas quels dossiers ils portent et aujourd'hui, tout va bien ? Il faut arrêter, Madame la Maire. Cela va bien cinq minutes ! Je vais terminer sur une chose, sur les bornes...

Mme LA MAIRE.- Monsieur FAGAUT, vous ne tenez pas vos nerfs !

M. FAGAUT.- Si ! Je n'ai aucun problème, parce que je ne supporte pas les mensonges !

Mme LA MAIRE.- Monsieur FAGAUT, si vous avez l'intention d'avoir des prétentions politiques importantes, je vous le dis tout de suite, tenez vos nerfs !

M. FAGAUT.- Je n'ai pas de problème avec ça ! Ce n'est pas la peine de montée en intensité, Madame la Maire. Je n'ai pas de leçon à recevoir de qui que ce soit. Je ne supporte pas les mensonges ! Ce sont des mensonges que j'ai entendus toute la soirée sur ce rapport ! Derrière, sur les bornes, dites aux Bisontins que vous allez positionner une borne rue de Lorraine ! Dites que le square Saint-Amour sera bientôt inaccessible ! Dites-le ! Assumez-le ce soir ! Dites-le !

Mme LA MAIRE.- D'où cela sort-il ?

M. FAGAUT.- « D'où cela sort-il ? » On verra ! On verra ce qui va arriver dans les semaines à venir, parce que cela fait un moment que l'on entend la petite musique autour de cela. Aujourd'hui, si vous voulez sécuriser la ville, on vous a tout de même fait des propositions de recruter, de former et d'armer les policiers municipaux, de revoir leurs missions. Avec Laurent CROIZIER, nous portons cela depuis très longtemps ici, au sein de ce Conseil Municipal. Nous vous avons demandé aussi de travailler sur les horaires des policiers municipaux pour qu'ils puissent être présents sur le quartier de Battant, parce que l'efficacité, elle est là ! Je pense que les 800 000 € seraient plus efficaces pour pouvoir être dans la Police Municipale ! Cela fait cinq minutes !

Mme LA MAIRE.- Monsieur FAGAUT, je vais être très calme. Je vais vous rappeler ce qui vient d'être dit. Dans ce que vous venez d'invectiver, un certain nombre de réponses vous ont été apportées. En matière de mensonge, et nous en reparlerons d'ici la fin du Conseil Municipal. Je pense que vous n'avez pas à nous dire où le mensonge se trouverait, parce que je sais où il est. La borne de Lorraine n'existe pas dans nos projets. Elle n'existe pas ! En revanche, ce que vous êtes en train de dire est intéressant, parce que très clairement, cela correspond à ce que je venais de vous expliquer. Nous ne sommes pas là pour donner des leçons, mais pour expliciter les actions que nous sommes en train de mener. Nous sommes en train de mener une action sur la question du rodéo urbain, parce que vous avez raison. Du côté de la rue de Lorraine, nous avons un grave problème de rodéo urbain. Je vous avais même invité il y a deux ans, à venir avec moi square Saint-Amour, entre autres. Nous irons ensemble volontiers. Vous savez, cela ne me dérange pas. J'ai des réunions jusqu'à 23h. Cela me permet tranquillement de finir ma nuit en allant faire des tours dans la ville avec la Police Nationale. C'est vraiment un moyen de travailler sur le terrain.

Sur la question des médiateurs de nuit, nous avons répondu ce soir, trois fois, quatre fois, cinq fois. Puisque cela ressemble à une leçon qui nous est donnée, je reconnais que parfois, des choses se repensent, et je vous ai répondu que l'action de la médiation a été pensée, mais autrement. En revanche, dans chacune de vos voix, j'entends une demande de police de proximité. Rappelez-moi qui a démantelé la police de proximité ! Rappelez-le-moi ! Lorsque cette police de proximité a été

démantelée, si nous continuons à regarder les problèmes d'insécurité qui ont existé, y compris la question quant à voir le narcotrafic se mettre en place, Monsieur FAGAUT, je vous le dis, si elle n'avait pas été supprimée de façon extrêmement importante, il est bien évident que la présence de policiers sur l'espace public aurait permis sans doute de le maîtriser. C'est ce que vous nous décrivez tous les jours. Vous nous expliquez que la police de proximité serait la solution absolue. On n'est pas éloigné de l'idée d'une police de proximité, mais en même temps, vous êtes dans une sphère politique qui a choisi de la retirer. Je le dis et je préfère que ce soit dit très clairement. Y a-t-il d'autres commentaires ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. Dans mon propos, il me semble avoir été clair. Les sujets de sécurité reposent sur un quadriptyque : prévention, éducation, responsabilisation et répression. S'il manque un de ces quatre éléments, tout est bancal et cela ne fonctionne pas. Je vous ai entendu parler de prévention, notamment au travers d'un accompagnement social, d'éducation, et l'accompagnement social peut aussi participer à l'enjeu d'éducation. Mais dès que l'on a évoqué la répression, et certains en ont parlé, vous l'avez éloignée vers d'autres, vers l'État. Or, vous avez une Police Municipale. C'est une police de proximité par excellence. Ce soir, je considère que ce dispositif est incomplet et je ne peux pas voter un investissement de 800 000 € sur trois ans sans le côté répressif de votre part. Si vous vous engagez à créer une brigade de la Police Municipale, spécifique sur le centre-ville et Battant, qui va accompagner ces médiateurs, je suis prêt à voter le dossier. Mais je demande un engagement sur la création d'une brigade spécifique en centre-ville, plus Battant. Aujourd'hui, vous connaissez mon sujet sur la refonte des secteurs de la Police Municipale. Vous savez que je suis contre, parce que vous avez perdu cet aspect de proximité.

Deuxièmement, vous m'avez interpellé en tant que député sur le sujet du narcotrafic, et je vous en remercie, parce que vous avez raison : c'est un combat fondamental que nous devons partager. C'est un combat acharné. Cela tombe bien, puisqu'il y a deux semaines, nous avons voté une proposition de loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic. Elle donne les moyens juridiques aux policiers, aux gendarmes, aux douaniers, aux agents pénitentiaires de lutter à armes égales contre les narcotrafiquants. En 2024, ce sont 367 assassinats ou tentatives d'assassinat. Les trafiquants de drogue sont des semeurs de morts. C'est une des raisons pour lesquelles vous connaissez mon engagement contre la légalisation de la moindre drogue. Cette proposition de loi a été adoptée par 396 voix, et évidemment, j'ai voté en faveur de cette loi. Qui a voté contre ? La France Insoumise, les écologistes, le Parti Communiste. Oui, vous pouvez compter sur moi pour assumer mes responsabilités et quand il s'agira de voter des textes de loi à l'Assemblée, je serai toujours du côté des honnêtes gens.

Mme LA MAIRE.- Monsieur CROIZIER, vous me rassurez, parce qu'un député qui ne serait pas du côté des honnêtes gens, j'imagine bien ce que cela pourrait être. Excusez-moi, cela arrive parfois, mais vous m'avez rassurée. Cela étant, nous allons nous redire les choses. D'abord, les écologistes n'ont pas voté contre. Je vous propose d'aller vérifier. Vous verrez la position des écologistes. De plus, ils se sont très clairement expliqués sur les limites. Allez-y, regardez. L'IA va vous informer très rapidement. Au Sénat, ils ont voté pour.

« **Un intervenant dans la salle** ».- Le texte s'est durci entre les deux.

Mme LA MAIRE.- Exactement. Entre les deux, il s'est durci sur la question de la liberté individuelle. Il a donc été rappelé qu'évidemment, il était nécessaire d'avoir des sanctions extrêmement adéquates, adaptées, mais qu'il était urgent de s'assurer que l'on ne rentre pas dans quelque chose qui touche définitivement la liberté des individus, parce que nous ne rêvons pas de pays comme certains sont en train de s'affirmer. Nous ne rêvons pas de cela. Il y a même eu un pour. Vous pouvez regarder. *S'adressant à Monsieur CROIZIER qui tente d'intervenir.* Ils n'ont pas été contre. C'est bien la preuve qu'ils n'étaient pas contre et tout l'intérêt et le sens du vote de l'abstention sont de pouvoir apporter des éléments de nuance. D'ailleurs, je pense que vous l'utilisez régulièrement dans vos votes. Je ne vais pas aller vérifier, parce que je n'ai pas envie de le faire.

Je voudrais vous apporter un autre élément, parce que c'est intéressant. Un ensemble de discussions ont été menées derrière un article de journal qui était sorti pour dire que la Ville de Besançon était troisième en matière de criminalité. Je ne sais plus exactement comment la question était tournée. Il y avait là encore — et je pense que nous en reparlerons — une torsion dans la façon d'interpréter finalement les éléments décrits dans cet article, puisqu'en fait, c'était la troisième ville qui agissait le

plus efficacement sur la grande criminalité. Je le dis, je suis très fière d'avoir ce triptyque qui est celui de la justice, de la police... Nous sommes même quatre, puisqu'il y a le Préfet, la Police, la Justice et nous-mêmes. Je pense que nous avons fait le tour de toutes ces discussions.

Monsieur CROIZIER, je crois que l'urgence concerne aussi le recrutement de la police qui est important pour la Police Nationale et pour la Police Municipale, ce que j'ai déjà dit une première fois. Ensuite, je suis très heureuse d'entendre que vous souhaiteriez avoir des policiers, des médiateurs, de nombreuses actions diverses et multiples, mais je ne sais toujours pas comment vous définiriez un budget de la Ville de Besançon. Surtout, je vous le dis, je n'ai pas à m'engager en quoi que ce soit en Conseil Municipal. Nous menons un certain nombre d'actions et nous les menons en intelligence collective. Je refuse le fait que la proposition que vous faites n'est absolument pas applicable dans cette ville. Nous allons nous arrêter là, car sinon, cela va ressembler à une discussion de café, ce qui serait bien dommage sur une action aussi importante. Je pense que nous allons nous arrêter là si vous en êtes d'accord.

S'adressant à Monsieur GRIMAITRE qui tente d'intervenir. Monsieur GRIMAITRE, je propose que cela s'arrête là.

Je vous propose de soumettre au vote ce dossier n° 35. Y a-t-il des votes contre ? 12 votes contre. Y a-t-il des abstentions ? Très bien. Merci beaucoup.

Mme Carine MICHEL (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A la majorité des suffrages exprimés, 12 contre, le Conseil Municipal :

- attribue le marché de médiation sociale sur le secteur Battant élargi à Médiation Expertises,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer le marché et toutes les pièces s'y rapportant.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 41 Contre : 12 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 1

36 - Points d'Eau Incendie : Lancement d'une consultation formalisée dans le cadre d'un groupement de commandes et autorisation de signature de l'accord cadre multi attributaire - Prestations de contrôle, maintenance, mise en conformité, installation, déplacement et suppression

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme la Maire, ou son représentant, à lancer la procédure formalisée de consultation et à signer l'accord cadre pour un montant maximum de 130 000 euros HT par an, reconductible 3 fois pour une année supplémentaire.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

37 - Education populaire - Soutien au Festival Ludinam porté par le Collectif LUdique Bisontin (CLUB)

Mme MICHEL.- Je voudrais profiter de ce point pour saluer la centaine de bénévoles du CLUB. Grâce à leur mobilisation, le Festival Ludinam a réuni plus de 18 000 participants sur un weekend. C'est un événement porté uniquement par des bénévoles.

Mme LA MAIRE.- Très bien, merci. Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention d'un montant total de 25 000 € au Collectif LUdique Bisontin (CLUB), dans le cadre de l'organisation l'édition 2025 du Festival Ludinam,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec le Collectif LUdique Bisontin (CLUB), jointe au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38 - Aides aux associations d'animation de quartier - Première attribution 2025

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Merci encore.

Mme Nathalie BOUVET (1) et M. Laurent CROIZIER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue 27 subventions à des associations pour un montant total de 59 000 €,
- approuve les conventions à conclure avec le Comité de quartier Torcols-Chailluz, l'Association de la Combe Saragosse et la Commune Libre de Saint Ferjeux,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec le Comité de quartier Torcols-Chailluz, l'Association de la Combe Saragosse et la Commune Libre de Saint Ferjeux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

39 - Troisième Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) - Soutien aux actions portées en 2025

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des votes contre ou des abstentions ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, dans le cadre du troisième CTAI :

- attribue une subvention de 30 000 € maximum au Centre Hospitalier de Novillars (CHN) pour l'action « Suivi en santé mentale pour les réfugiés, avec interprétariat »,
- attribue une subvention de 40 681 € maximum à la Mission Locale de Besançon pour l'action « Mon projet en France »,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer les conventions de financement correspondantes avec le Centre Hospitalier de Novillars (CHN) d'une part, et la Mission Locale de Besançon d'autre part,
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à demander le remboursement d'un trop perçu de 10 398 € au CRIF.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Je vous propose maintenant que nous abordions différentes motions. Aujourd'hui, il y en a deux et un vœu.

40 – Motion « Pour la reconnaissance immédiate de l'Etat de Palestine par la France »

Mme LA MAIRE.- Je vais donner la parole à Hasni ALEM.

M. ALEM.- Merci, Madame la Maire. C'est une motion pour appeler à la reconnaissance immédiate de l'État de Palestine par la France. Nous sommes aujourd'hui le 15 mai 2025, 77 ans après la Nakba. Ce sont 800 000 Palestiniens qui ont été chassés de leur territoire par l'armée israélienne et qui sont devenus des réfugiés, la Bande de Gaza actuellement soumise à un blocus humanitaire total, sans nourriture depuis deux mois, la volonté d'une épuration ethnique totale avec la volonté de chasser les 2,5 millions d'habitants de ce territoire, de leur terre ancestrale pour y installer des colons, une volonté appuyée d'une partie du gouvernement israélien de mener une politique de massacre avec des dizaines de milliers de morts. Surtout, on peut avoir tous les mots du monde, mais il y a parfois des images, et pour ma part, j'ai celle de cet enfant de six ans, Osama, en état de dénutrition extrême et

qui est à l'image de centaines de milliers d'enfants à Gaza actuellement. C'est cela l'image de ce qui se passe et l'image du soutien inconditionnel donné au gouvernement d'extrême droite qui est en train de mener cette opération d'épuration ethnique, du soutien qu'il y a eu encore récemment de la part du président de la République qui refuse de qualifier ce qui se passe là-bas et qui, pour l'instant, ne se prononce pas pour une reconnaissance immédiate de l'État de Palestine.

La motion consiste à demander à ce que l'État français reconnaisse immédiatement l'État de Palestine pour justement faire ce qui est possible pour éviter que le plus grand drame humain du 21^e siècle continue à se mettre sous nos yeux, en « mondiovision ». On ne peut pas dire que l'on ne savait pas.

Mme LA MAIRE.- Merci. Y a-t-il des commentaires ? Madame VARET.

Mme VARET.- Madame la Maire, une motion est proposée. Ce n'est pas une conférence de Monsieur Hasni ALEM. Il pouvait simplement lire la motion. Cela aurait suffi.

Mme LA MAIRE.- Je vais rappeler les règles dans lesquelles nous nous trouvons. Nous avons dit que nous ne lançons pas de débat, mais qu'il y avait bien une présentation et une possibilité d'exprimer sa position. Cela a toujours été ainsi. Nous sommes donc bien dans ces règles.

S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je soumetts cette motion au vote. Y a-t-il des votes contre ?

A l'unanimité des suffrages exprimés, 13 abstentions, le Conseil Municipal :

- exprime sa solidarité avec le peuple palestinien et son droit légitime à vivre en paix, dans un État souverain et reconnu,
- appelle le gouvernement français à reconnaître immédiatement l'État de Palestine, conformément aux principes du droit international et afin de contribuer à la relance d'un processus de paix équitable entre Israéliens et Palestiniens,
- demande à la France et à l'Union européenne d'agir pour l'application des décisions de la Cour internationale de Justice et l'établissement d'un cessez-le-feu immédiat,
- exige la libération immédiate des otages du 7 octobre,
- réaffirme son attachement à la coexistence pacifique de deux États autonomes, Israël et Palestine, vivant côte à côte dans la sécurité et la reconnaissance mutuelle.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 41

Contre : 0

Abstentions : 13

Conseiller intéressé : 0

41 – Motion « Roquelaure de la simplification : Les CCAS doivent rester obligatoires, la Ville de Besançon demande une concertation digne de ce nom »

Mme LA MAIRE.- Nous passons à la deuxième motion présentée par Sylvie WANLIN.

Mme WANLIN.- Dans le cadre du Roquelaure sur la simplification de l'action sociale, les élus de la majorité municipale de la Ville de Besançon demandent à ce que les CCAS restent obligatoires. La Ville demande également une concertation digne de ce nom. Dans un contexte marqué par une succession de crises sanitaires, économiques, géopolitiques, et une montée préoccupante des inégalités, les CCAS se trouvent en première ligne pour répondre aux besoins sociaux croissants. Ils jouent un rôle central dans l'accompagnement des personnes les plus vulnérables et dans le renforcement du lien social au sein de nos territoires. Ils assurent une intervention sociale de proximité qui constitue le cœur de leur mission et qui consiste à être au plus près des habitants. Ils interviennent rapidement et efficacement face à une urgence sociale, une expulsion, un problème de santé, par exemple, et dans un contexte de crises économiques, de tensions sociales et de fractures territoriales, le rôle du CCAS est plus que jamais crucial. Il nous rappelle que la solidarité ne se décrète pas, elle se construit chaque jour, à l'échelle humaine, au cœur des communes dans la proximité.

Prenant le risque de fragiliser encore plus les publics précaires, le ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, Monsieur François REBSAMEN, a annoncé dans le cadre d'un train de mesures de simplification, la possibilité pour les élus locaux de supprimer leur CCAS. Cette décision constitue un recul grave pour les politiques sociales de proximité. Considérant que depuis

des décennies, les CCAS sont des outils structurants, efficaces et identifiés localement, garants de la solidarité au quotidien, leur suppression remettrait en cause l'expertise, la transparence et l'impartialité de l'action sociale, en particulier pour les publics les plus fragiles. La possibilité offerte d'ailleurs par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) de supprimer les CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants a conduit à des ruptures de parcours, des dilutions de responsabilité, la perte de confidentialité et la complexification des démarches. Les élus de la Ville de Besançon appellent donc le Gouvernement au retrait de la disposition supprimant l'obligation de créer un CCAS dans les communes, à l'ouverture d'une véritable concertation avec les acteurs locaux et notamment les élus et l'Union Nationale des CCAS (UNCASS) dans le respect des territoires et des usagers. Merci.

Mme LA MAIRE.- Merci. Je sou mets au vote. Est-ce que tout le monde vote ? Non ? Pouvez-vous me dire qui ne vote pas ? Vous êtes 12. Sinon, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 12 abstentions, le Conseil Municipal appelle le gouvernement :

- au retrait de la disposition supprimant l'obligation de créer un CCAS dans les communes,
- à l'ouverture d'une véritable concertation avec les acteurs locaux, et notamment les élus et l'Union nationale des CCAS, dans le respect des territoires et des usagers.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 42

Contre : 0

Abstentions : 12

Conseiller intéressé : 0

42 – Vœu « Pour soutenir la filière du Comté et défendre la production rigoureuse du Comté »

Mme LA MAIRE.- Il est maintenant question du vœu.

M. FAGAUT.- Ce vœu est proposé par les élus des groupes « Besançon Maintenant » et « Besançon Passionnément » du Conseil Municipal de la Ville de Besançon.

Je vais commencer par quelques éléments de contexte. Le militant écologiste et animaliste Pierre RIGAUX a appelé à arrêter de manger du comté, ce fromage qui, d'après lui, est un mauvais produit sur le plan écologique et animalier. Il prend ainsi le relais de manifestants locaux pour dénoncer avec catastrophisme l'état des rivières comtoises, et en particulier de la Loue, en désignant comme seul coupable le comté. Malheureusement, cette écologie punitive a trouvé un écho important dans certains médias nationaux. Or, le comté est le fruit d'une histoire locale, d'un savoir-faire, d'un territoire. Tout simplement, le comté, c'est notre patrimoine. Le problème récurrent avec cette écologie radicale, c'est qu'à chaque fois qu'elle soulève un réel problème, elle propose, de fait, l'interdiction totale au lieu de contribuer positivement à en chercher les défauts et à les résoudre.

Ici et maintenant, il faut, suite à ces attaques, soutenir les acteurs de la filière comté qui ne nient pas la situation de nos rivières et qui, à leur niveau, agissent au travers, par exemple, d'un nouveau cahier des charges qui intègre des mesures fortes pour diminuer l'impact de l'élevage et de la fabrication du comté sur l'environnement et le bien-être animal. Ici et maintenant, il faut continuer à soutenir les collectivités locales qui, directement et par le canal de l'EPAGE (Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Haut-Doubs-Haute-Loue, ont engagé d'importants programmes pour améliorer l'état sanitaire de la rivière, comme l'étude en cours sur les flux admissibles. Nous devons nous engager sans détour aux côtés des agriculteurs et des acteurs locaux de la filière. Stop à l'agriculture bashing ! Non au boycott du comté ! Considérant agir en faveur de l'économie locale et de notre agriculture à travers le comté, véritable valeur ajoutée de notre filière, privilégier les circuits courts notamment pour la restauration scolaire où le comté doit avoir pleinement sa place et valoriser l'idée du comté et de notre territoire sur les réseaux sociaux et dans la communication, le Conseil Municipal affirme son soutien à la filière comté et décide de relayer notamment sur les réseaux sociaux le hashtag « #TouchePasAuComté ».

Mme LA MAIRE.- J'ai peut-être une question pour savoir comment les choses vont se passer. Comme à chaque fois, voulez-vous participer au vote ?

M. FAGAUT.- Oui ! C'est un vœu et non une motion.

Réactions de la salle.

Mme LA MAIRE.- S'il vous plaît ! Excusez-moi, c'est une question de méthode, évidemment. Sur ce vœu, soyons clairs. Lorsque nous parlons, au travers des vœux et des motions, de grands sujets très réels, très concrets, qui dépendent d'une politique régionale, nationale ou européenne, qui ont un impact direct sur la vie des Bisontines et des Bisontins, vous ne prenez pas part au vote. Quand il s'agit de soutenir les bailleurs sociaux, par exemple, ou d'appeler à garantir l'IVG, ou pour améliorer la desserte ferroviaire du territoire, par principe, dites-vous, vous ne prenez pas part au vote.

S'adressant à Monsieur CROIZIER qui tente d'intervenir. Monsieur CROIZIER, s'il vous plaît !

Je continue. Voilà que vous proposez un vœu, première surprise. Seconde surprise, vous proposez un vœu non pas pour apporter des arguments ou une position sur un texte de loi, un débat de société, un besoin réel de nos citoyens, non, vous proposez un vœu fondé sur une « fake news » qui a été démontrée par France 3, par Le Monde, par le Huffington Post, par l'Est Républicain, par Hebdo 25, et j'en oublie. Jamais il n'a été question pour nous d'interdire le comté et certainement pas par les écologistes.

S'adressant à Monsieur FAGAUT qui tente d'intervenir. Pardon, voulez-vous m'écouter ou non ? Il semblerait que vous ayez des difficultés à rester calme.

Or, dans le vœu que vous proposez, vous écrivez : « malheureusement, cette écologie punitive a trouvé un écho important dans certains médias nationaux ». Et à quoi faites-vous référence ? Est-ce à la « fake news » du Figaro, « Fake news » du Figaro que vous avez relayée, Monsieur FAGAUT, le 12 mai à 20 h 35, Monsieur CROIZIER le 13 mai à 19h, alors que des démentis étaient diffusés dès le 12 mai matin ? Monsieur FAGAUT, c'est au moins la troisième fois que vous faites le relais d'informations fausses, au moment de Noël en transformant un slogan commercial de l'OCAB (Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon) « Fantastique Décembre » en croisade pour la défense de Noël qui n'était pas attaqué, et au moment de la restauration de ce joyau bisontin qu'est le « Victor Hugo » d'Ousmane SOW, avec les conséquences que l'on sait, un « white face » des identitaires. Maintenant, vous voulez participer à cette politique à coups de « fake news ». Pas nous ! Nous voterons contre ce vœu pour la bonne raison qu'il n'a aucun fondement.

Y a-t-il des interventions ? Monsieur CROIZIER.

M. CROIZIER.- Merci, Madame la Maire. Je suis surpris, car il y a une règle différente en fonction des choix de Madame la Maire. Je trouve cela assez curieux en matière démocratique. Mais où est la « fake news » ? « Il faut arrêter d'en manger : des écologistes veulent interdire le comté. » Vous n'êtes pas les écologistes. Vous êtes membres du parti politique des écologistes, mais vous n'êtes pas des écologistes. La République, ce n'est pas vous, les écologistes. Monsieur RIGAUX est bien écologiste. Non ? N'est-il pas écologiste ? Ne lui laissez-vous pas le droit de pouvoir se revendiquer comme écologiste ? Mais enfin ! Il n'y a pas écrit « des membres du parti écologiste, mais il est marqué « des écologistes ». C'est vous qui jouez avec la sémantique pour faire croire que l'on diffuserait des « fake news », mais je suis désolé, Monsieur RIGAUX a bien déclaré cela et il est bien un écologiste. Il n'est peut-être pas membre du parti écologiste, ce que je ne peux pas savoir, mais il est bien écologiste. Il n'y a donc pas de « fake news ».

Vous avez voulu nous faire passer pour des malhonnêtes. C'est un procès d'intention insupportable. La ficelle est un peu grosse. Quand je dis « l'écologie est trop importante pour la confier à des écologistes », je ne parle pas forcément de vous, mais de vous et de tous ceux qui sont en dehors du parti des écologistes. Ne vous croyez pas concernés à chaque fois que quelqu'un utilise le mot « écologiste ». Il me semble qu'un président de parti politique avait dit à un socialiste « vous n'avez pas le monopole du cœur ». Je suis désolé pour vous, mais vous n'avez pas le monopole de l'écologie.

Réactions de la salle.

Mme LA MAIRE.- Chut, parce que nous avons encore quelques secondes. Je vais rectifier un peu le vocabulaire et un contexte, parce qu'il faut que l'on sache sur quoi on est en train de voter. On est bien d'accord. On parle de fondement quand il y a un vœu. C'est sérieux. Ce monsieur est un écologue. C'est un métier. Ce n'est pas la même chose. La deuxième chose concerne le fondement

de ce vœu. En réalité, ce monsieur n'a jamais demandé l'interdiction. Écoutez-le. Ce qui est intéressant et ce que je vous dis tout simplement, c'est que nous avons l'habitude de voter sur des fondements. Or il n'y a pas de fondement, puisque ce qui est dénoncé n'existe pas. C'était simplement pour remettre les choses à leur place.

M. GHEZALI.- Par rapport à ce débat et à ce vœu qui est présenté, au-delà du fait que d'une manière générale, et c'est votre droit de ne pas participer, vous amenez un vœu auquel vous voulez qu'on participe, ce que l'on entend. Monsieur CROIZIER, lorsque vous dites « on n'accuse pas Les écologistes », nous le voyons bien. Nous sommes dans un Conseil Municipal avec des groupes politiques et nous voyons bien, dans votre vœu, « l'écologie punitive », tous ces termes que vous avez l'habitude d'utiliser. C'est par les faits que l'on voit s'il y a de l'écologie punitive. Je vous rappelle simplement qu'à la Ville de Besançon, et c'est une écologiste qui le porte, la Ville de Besançon passe régulièrement des commandes de comtés et elle est aux côtés des producteurs. Pour nos cantines, nous commandons 1 à 2 t/an de comté...

S'adressant à Monsieur FAGAUT qui tente d'intervenir. Monsieur FAGAUT, est-ce que je peux terminer ? Je suis en train de parler et vous me dites « je peux parler ». Nous pouvons parler ensemble, si vous voulez. Vous avez le droit de parler.

Réactions de la salle.

Ce sont donc environ 30 000 €/an de commandes de comté faites ici, à la Ville de Besançon.

Mme LA MAIRE.- *S'adressant à Monsieur FAGAUT qui tente d'intervenir.* Pardon, mais va-t-on pouvoir finir cette séance ?

M. GHEZALI.- Monsieur FAGAUT, laissez-moi au moins terminer. Je ne vais pas être long. J'en ai pour 20 secondes. Je voudrais dire simplement que nous commandons du comté, et au-delà de toutes les polémiques, c'est l'action que nous menons ici, dans ce Conseil Municipal, et je pense que cela se fait ailleurs, peut-être au Département ou à la Région. Mais ici, à la Ville, nous commandons du comté. C'est la réponse que nous voulions vous apporter.

Mme LA MAIRE.- Du fait peut-être que vous ne participiez pas d'habitude au vote, vous ne savez pas comment cela se déroule. C'est sans doute cela.

Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur LIME.

M. LIME.- Au-delà de la polémique très stérile, et je crois que cela a été dit sur un certain nombre de choses, je pense que derrière, la sauvegarde de nos rivières est en discussion. C'est ce qui est intéressant. Qu'est-ce qui a amené à s'interroger à un moment donné sur l'ensemble des activités sur nos périmètres, qui sont des périmètres extrêmement fragiles ? Nous sommes sur des milieux karstiques et vous savez bien que ce type d'intervention fait qu'à un moment, il faut que nous ayons tous envie de faire quelque chose. Avec tout ce qui a pu être mis en œuvre depuis 10 ans, nous avons réussi à mettre autour de la table tous les acteurs, y compris les agriculteurs, pour prendre un certain nombre de décisions. L'EPAGE a participé sur un certain nombre de choses. Ce type d'argument est complètement contreproductif du travail en commun que nous devons mener.

Lorsque vous prenez la parole pour parler du rassemblement à Ornans, j'étais à Ornans. Ce n'est pas vrai, les agriculteurs n'ont pas été plus mis en avant que les autres. Les difficultés que l'on peut avoir sur nos ressources sont multifactorielles, et cela a été dit le jour du rassemblement. J'ai pris la parole sur certains points en disant : « qu'a fait Grand Besançon Métropole ? Puisqu'on prélève de l'eau de la Loue par certains dispositifs ». Nous savons aujourd'hui qu'il faut que nous agissions tous. Pour la Loue, c'est un discours que je tiens régulièrement : nous étions sur un diamant qui s'est dégradé et si nous voulons revenir sur un diamant pour pouvoir retrouver toute l'activité environnementale et économique, il faut que nous soyons tous acteurs. Ce type de déclaration et toutes les « fake news » peuvent mettre à plat tout le travail de collaboration que nous pouvons avoir. C'est ce qui m'inquiète le plus.

Mme LA MAIRE.- Merci. Karima ROCHDI.

Mme ROCHDI.- Je voudrais simplement dire que « S'Unir pour Besançon » aime le comté, soutient la filière du comté et nous allons continuer à soutenir la filière du comté.

Mme LA MAIRE.- *S'adressant à Monsieur BAILLY qui tente d'intervenir.* Monsieur BAILLY, je répète la règle. Le groupe politique qui présente son vœu explique sa position. Ensuite, les autres groupes politiques, comme cela vient d'être fait, expriment la leur pendant deux minutes. Je suis désolé, je vous le dis. Vous ne participez pas assez à ces motions.

Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Nous avons 40 voix contre. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Nous avons 14 approbations. Très bien. Bonne soirée.

A la majorité des suffrages exprimés, 40 contre, le Conseil Municipal rejette le vœu « Pour soutenir la filière du Comté et défendre la production rigoureuse du Comté ».

Rapport rejeté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 14

Contre : 40

Abstention: 0

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 21h53.

Le secrétaire de séance,



Benoît CYPRIANI
Adjoint

La Maire,



Anne VIGNOT